



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 19 a) de l'ordre du jour

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience

Note du Secrétaire général

1. M'appuyant sur les vues exprimées au Sommet sur les changements climatiques tenu le 22 septembre 2009 et inspiré par le rapport intitulé *Closing the Gaps* (Comblant les lacunes) élaboré par la Commission des changements climatiques et du développement, j'ai créé en août 2010 un Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale, coprésidé par Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud. Ce groupe comprenait 20 autres personnalités éminentes du monde entier, qui ne représentaient pas leurs pays ou organisations d'origine indiqués entre parenthèses ci-dessous mais avaient été nommés en qualité d'experts : Sheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan (Émirats arabes unis), Hajiya Amina Az-Zubair (Nigéria), Ali Babacan (Turquie), James Laurence Balsillie (Canada), Alexander Bedritsky (Fédération de Russie), Gro Harlem Brundtland (Norvège), Micheline Calmy-Rey (Suisse), Julia Carabias Lillo (Mexique), Gunilla Carlsson (Suède), Luisa Dias Diogo (Mozambique), Han Seung-soo (République de Corée), Yukio Hatoyama (Japon), Connie Hedegaard (Commission européenne), Cristina Narbona Ruiz (Espagne), Jairam Ramesh (Inde), Susan E. Rice (États-Unis d'Amérique), Kevin Rudd (Australie), Freundel Stuart (Barbade), Izabella Monica Vieira Teixeira (Brésil) et Zheng Guoguang (Chine).

2. J'ai demandé au Groupe de haut niveau d'envisager et de formuler une démarche nouvelle pour favoriser la croissance durable et la prospérité et de proposer des mécanismes pour la mettre en œuvre. Je leur ai aussi demandé de faire preuve d'audace et de sortir des sentiers battus afin de formuler des propositions susceptibles de changer la donne de façon concrète.

3. J'ai aujourd'hui le plaisir de transmettre aux États Membres le rapport du Groupe, qui s'intitule « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ». Ce rapport présente un cadre complet pour le progrès vers le



développement durable dans le contexte des nombreux problèmes imbriqués auxquels l'humanité fait face au XXI^e siècle. S'inscrivant dans la voie tracée par la Commission mondiale de l'environnement et du développement dans son rapport daté du 4 août 1987, intitulé « Notre avenir à tous » (A/42/427), qui abordait dans une démarche intégrée la croissance économique, l'égalité sociale et la viabilité environnementale, le rapport du Groupe formule un large éventail de recommandations qui visent à concrétiser un dessein consistant à réduire la pauvreté, atténuer les inégalités, faire en sorte que la croissance profite au plus grand nombre et rendre la production et la consommation plus viables, tout en luttant contre les changements climatiques et en respectant tout un ensemble d'autres limites planétaires (voir par. 6 du rapport du Groupe).

4. Les recommandations du Groupe sont réparties en fonction de trois grands objectifs : donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables, assurer une économie viable et renforcer la gouvernance institutionnelle au service du développement durable. Des 56 recommandations formulées par le Groupe, bon nombre sont adressées aux gouvernements, certaines au secteur privé et à d'autres parties prenantes, et certaines à des institutions internationales, comme l'ONU et son secrétaire général.

5. Le Groupe a fourni un travail remarquable, et je me félicite de communiquer aux États Membres pour examen l'ensemble du rapport et les recommandations qui y figurent. J'appuie en particulier la démarche intégrée adoptée par le Groupe vis-à-vis des questions sociales, économiques et environnementales. En effet, c'est en grande partie du fait de la fragmentation conceptuelle qui frappe les politiques, les pratiques et les institutions que la mise en œuvre des principes de développement durable connaît les lacunes dont nous reconnaissons tous l'existence. Il nous faudra donc beaucoup plus de cohérence dans nos démarches et une compréhension bien plus complète des interconnexions entre différents domaines pour faire face efficacement à des problèmes multiformes comme les changements climatiques, la sécurité alimentaire et énergétique, le chômage et la crise financière mondiale.

6. Je compte examiner de près toutes les recommandations du Groupe et prendre des mesures concrètes en réponse à celles qui me sont adressées. Certaines des recommandations se rapportent à des initiatives que j'ai déjà lancées, notamment le projet Énergie durable pour tous et la mise en place d'une stratégie de développement durable pour l'ensemble du système des Nations Unies. J'ai d'ores et déjà fait du développement durable la première priorité de mon deuxième mandat, et la recommandation du Groupe tendant à ce que j'organise périodiquement des réunions des dirigeants politiques mondiaux et de représentants de haut niveau des autres acteurs du développement durable est tout à fait compatible avec cet objectif. Je compte aussi donner suite à la recommandation portant sur l'appui à l'élaboration d'un nouvel indice du développement durable ou d'une série d'indicateurs sur le sujet, ainsi que d'une nouvelle série d'objectifs de développement durable. En ce qui concerne la demande relative à l'établissement d'un rapport périodique mondial sur les perspectives du développement durable, j'en vois pleinement l'utilité et je vais en étudier les modalités, y compris pour ce qui est des ressources disponibles pour un projet aussi important et ambitieux. Enfin, je vais m'employer à renforcer encore les liens entre la communauté scientifique mondiale et l'ONU, en étudiant les moyens de faire en sorte que la prise de décisions s'appuie sur les toutes dernières avancées scientifiques.

7. Les entités du système des Nations Unies, et moi-même en qualité de Secrétaire général, se tiennent à la disposition des États Membres pour les aider à mettre en œuvre les recommandations du Groupe qui leur sont adressées, que ce soit aux niveaux national, régional ou mondial. J'engage les États Membres à étudier les recommandations en détail et à inscrire celles qui se prêtent à une décision immédiate dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui est actuellement en cours de négociation. Sachant que les ajustements structurels au niveau mondial relèvent bien entendu de la compétence des États Membres, j'engage les gouvernements à examiner les lacunes des organes et processus existants, et à envisager de prendre un nouveau départ à l'aide d'une nouvelle architecture mondiale ou d'une réforme de l'architecture existante, qui intègre les trois dimensions du développement durable et réunisse tous les acteurs concernés. Sans une participation substantielle de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique, ainsi que des autorités sous-nationales et régionales, nous ne pourrions pas tenir les bons débats, prendre les bonnes décisions ni assurer une bonne mise en œuvre sur le terrain.

8. Plus que tout, nous devons mobiliser l'appui du public et faire en sorte que les citoyens du monde entier soient enthousiasmés par la perspective de pouvoir enfin bâtir un monde viable à long terme, qui garantisse le bien-être de l'humanité tout en préservant la planète pour les générations futures. J'espère que nous nous rallierons tous à l'appel que le Groupe a lancé en faveur de la résilience pour l'avenir des hommes et de la planète, et que nous œuvrerons ensemble à concrétiser ce grand dessein.

Lettre datée du 30 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par les coprésidents du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale, qui s'intitule « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ».

Nous avons entrepris l'élaboration de ce rapport durant une période d'instabilité et d'incertitude mondiales. Des pays sont économiquement au bord du gouffre, les inégalités se creusent et les températures mondiales continuent de monter. Nous mettons à l'épreuve la capacité qu'a notre planète de soutenir nos vies. Les efforts menés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs sociaux et économiques sont entravés à la fois par l'incapacité à convenir d'une action décisive et coordonnée dans les enceintes nationales et multilatérales, et par des promesses d'appui financier non tenues.

Les indicateurs sont clairs : nous devons changer de façon radicale, en commençant par la façon dont nous envisageons nos relations l'un à l'autre et nos rapports avec les générations futures et avec les écosystèmes qui rendent notre vie possible. La mission de notre groupe a consisté à réfléchir à une nouvelle façon d'envisager la croissance et la prospérité durables, et à l'exprimer en définissant les mécanismes pour y parvenir.

Maintenant que nous sommes 7 milliards à habiter notre planète, nous devons nous interroger sur notre trajectoire actuelle. Si nous continuons sur la même voie, nous exposerons les populations et la Terre à des risques considérablement accrus. Or il existe une voie qui offre, nous en sommes convaincus, des possibilités extraordinaires, mais elle exige notre engagement ferme et du courage pour s'y tenir. Il ne sera pas facile de changer de cap, mais nous pensons qu'à terme la voie caractérisée par une meilleure viabilité améliorera le bien-être des gens, favorisera la justice mondiale, renforcera l'équité dans le traitement des deux sexes et préservera pour les générations futures les systèmes qui rendent possible la vie sur terre.

Près de 20 ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio, les obstacles à surmonter – et les chances à saisir – dans le domaine du développement durable s'imposent à notre attention plus que jamais. Nous voyons aujourd'hui de plus en plus clairement que la croissance économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale relèvent toutes d'un seul et même programme : celui du développement durable. Nous ne pouvons pas réaliser de progrès soutenus sur un de ces fronts sans progresser sur les deux autres.

Les gens sont au centre de notre conception du développement durable. Notre rapport présente une série de recommandations fondamentales qui, si elles sont appliquées sur une longue durée, aideront à sortir de la pauvreté déshumanisante de grands pans de l'humanité; à consolider la résilience; à renforcer l'équité au plan mondial, y compris en termes de la problématique hommes-femmes; à transformer la manière dont nous déterminons la valeur des biens et des services et dont nous mesurons la croissance; à préserver des écosystèmes précieux; à améliorer la collaboration, la cohérence et l'application du principe de responsabilité dans différents secteurs et institutions; et à créer un cadre commun pour la viabilité au plan mondial.

C'est en 2030 qu'un enfant né cette année parviendra à l'âge adulte. Nos recommandations cherchent à créer pour lui, et pour tous les enfants, un monde dans lequel une croissance viable et accessible à tous offre davantage à moindre coût, pour tous.

Notre rapport vous est adressé, mais nos recommandations exigeront un engagement et une mobilisation de citoyens issus de tous les secteurs de la société : chefs d'État, maires, chefs d'entreprise, responsables religieux, acteurs de la société civile et, surtout, les dirigeants de la prochaine génération, les jeunes d'aujourd'hui. Chacun d'entre nous doit être un élément de la solution.

Nous sommes conscients de l'aspiration universelle au développement durable et nos recommandations permettent de lui donner corps dans le contexte de différentes situations nationales. La mise en œuvre doit s'appuyer sur les accords et engagements adoptés jusqu'à présent, et aller au-delà.

Nos recommandations découlent de notre expérience personnelle collective dans les secteurs public et privé – au sein de gouvernements, dans des rôles d'élaboration de politiques, dans le secteur privé et dans le cadre de la société civile. Collectivement, nous comptons plusieurs décennies d'expérience de l'examen de ces questions.

Au nom du Groupe, nous souhaitons vous faire part de notre profonde reconnaissance, Monsieur le Secrétaire général, pour votre appui constant et pour votre engagement non seulement en faveur des travaux du Groupe, mais plus fondamentalement en faveur du programme de développement durable dans son ensemble. Nous sommes aussi reconnaissants de l'appui et des suggestions que nous avons reçus de responsables d'organismes des Nations Unies, de délégations d'États Membres et d'organisations de la société civile, que nous avons largement consultés. Nous remercions aussi les membres du Groupe, qui ont contribué généreusement leur temps, leur expérience et leurs idées pour remplir la mission du Groupe. Le Secrétariat mérite aussi notre gratitude pour les remarquables efforts qu'il a déployés à l'appui des travaux du Groupe.

La Coprésidente
(*Signé*) Tarja **Halonen**

Le Coprésident
(*Signé*) Jacob **Zuma**

Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience

**Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général
sur la viabilité mondiale**

« La Terre fournit assez pour subvenir aux besoins de tous, mais non à la cupidité de tous. »

Mahatma Gandhi

Résumé

Notre dessein : un avenir qui vaut la peine d'être choisi

Il y a un quart de siècle, le rapport Brundtland a lancé auprès de la communauté internationale la notion de développement durable comme nouveau modèle pour la croissance économique, l'égalité sociale et la viabilité environnementale. Il y était énoncé que le développement durable pouvait être obtenu grâce à un cadre intégré pour l'élaboration des politiques qui couvrirait chacun de ces trois piliers. Depuis lors, le monde a approfondi sa compréhension des problèmes imbriqués auxquels nous faisons face et a pris conscience du fait que le développement durable représente la meilleure occasion pour les populations de pouvoir choisir leur avenir. Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale estime que, s'ils rendent transparents les coûts aussi bien de l'action que de l'inaction, les mécanismes politiques peuvent mobiliser à la fois les arguments et la volonté politique nécessaires pour que nous agissions en faveur d'un avenir viable. Le dessein à long terme du Groupe consiste à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à ouvrir à tous les fruits de la croissance, à rendre la production et la consommation plus compatibles avec le développement durable, tout en luttant contre les changements climatiques et en respectant toute une gamme d'autres limitations planétaires. Dans ce contexte, le rapport formule un ensemble de recommandations visant à concrétiser le dessein du Groupe, fait d'une planète dont la viabilité écologique est préservée, d'une société juste et d'une économie en croissance.

L'état du développement durable

Le développement durable n'est pas un aboutissement mais plutôt un processus dynamique d'adaptation, d'apprentissage et d'action. Il s'agit de reconnaître, de comprendre et d'infléchir des interconnexions – principalement celles qui existent entre l'économie, la société et l'environnement naturel. Le monde n'a pas encore emprunté cette voie. Certes, des progrès ont été accomplis, mais ils sont encore lents et superficiels, et la nécessité d'engager des actions de plus grande portée se fait de plus en plus pressante. Parallèlement, et dans une mesure toujours croissante, le statu quo est remis en cause par de puissants agents du changement, tels que les répercussions qu'entraînent les structures actuelles de production et de consommation et la pénurie des ressources, l'innovation, les changements démographiques, les transformations de l'économie mondiale, la croissance verte, l'accroissement des inégalités, l'évolution de la dynamique politique et l'urbanisation.

Donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables

Plus notre influence est grande au sein de la société, plus nos actes peuvent avoir de conséquences sur la planète et plus nous nous devons d'adopter des comportements écologiquement rationnels. Ce constat vaut d'autant plus de nos jours que, du fait de la mondialisation et des pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, les choix individuels peuvent avoir des répercussions mondiales. Pour beaucoup trop d'entre nous, le problème n'est pas tant la non-viabilité des choix opérés qu'une absence de choix. Il ne peut y avoir de choix digne de ce nom que lorsque les droits de l'homme sont respectés, les besoins fondamentaux satisfaits et la sécurité humaine et la résilience des populations assurées. Il importe de prendre les mesures prioritaires suivantes :

- Asseoir les principes fondamentaux du développement en s'acquittant des engagements pris à l'échelle internationale en vue de l'élimination de la pauvreté, de la défense des droits de l'homme et de la sécurité humaine et de la promotion de l'égalité des sexes;
- Promouvoir l'éducation pour le développement durable, notamment l'enseignement secondaire et professionnel, et renforcer les capacités pour faire en sorte que la société, dans son ensemble, puisse participer à la recherche de solutions aux défis du moment et tirer parti des possibilités qui s'offrent;
- Créer des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de promouvoir une croissance verte durable;
- Donner les moyens aux consommateurs d'opérer des choix viables et promouvoir des comportements responsables sur les plans individuel et collectif;
- Gérer les ressources et favoriser une révolution verte du XXI^e siècle dans les domaines de l'agriculture, des océans et des systèmes côtiers, de l'énergie et de la technologie, ainsi que de la coopération internationale.
- Renforcer la résilience en mettant en place des filets de sécurité, en réduisant les risques de catastrophe et en planifiant l'adaptation.

Œuvrer à l'instauration d'une économie viable

Pour parvenir à la viabilité, il nous faut transformer l'économie mondiale et ne pas nous contenter de demi-mesures ou de solutions de bric et de broc. La crise économique mondiale actuelle, qui a suscité de nombreuses interrogations au sujet de l'efficacité de la gouvernance économique en place, est l'occasion de se lancer dans des réformes d'envergure et de nous orienter plus résolument sur la voie de la croissance verte non seulement dans le système financier mais aussi dans l'économie réelle. Il faudra prendre les décisions qui s'imposent dans un certain nombre de domaines clefs et notamment :

- Intégrer les coûts sociaux et environnementaux dans la réglementation et la tarification des biens et des services et remédier aux dysfonctionnements des marchés;
- Mettre en place un programme d'incitations qui privilégie de plus en plus le développement durable à long terme dans les opérations d'investissement et les transactions financières;
- Renforcer le financement du développement durable, y compris le financement et les partenariats public-privé, en vue de mobiliser des volumes importants de nouveau financement;
- Mieux mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable en créant un indice ou une série d'indicateurs du développement durable.

Renforcer la gouvernance institutionnelle

Pour réaliser le développement durable, il nous faut mettre en place un cadre bien conçu d'institutions et de mécanismes de prise de décisions aux niveaux local, national, régional et mondial. Nous devons en finir une fois pour toute avec la dispersion traditionnelle des institutions axées sur une problématique unique, avec le

manque de direction et d'espace politique mais aussi de souplesse pour pouvoir faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles crises, ainsi qu'avec l'aveuglement et l'imprévoyance qui nous empêchent de nous prémunir contre les difficultés et de profiter des aubaines – toutes choses qui compromettent l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes sur le terrain. Pour améliorer la gouvernance, la cohérence et la responsabilisation en matière de développement durable aux niveaux national et mondial, il faudra entreprendre, de façon prioritaire, les actions suivantes :

- Améliorer la cohérence aux niveaux sous-national, national et international;
- Définir une série d'objectifs en matière de développement durable;
- Établir un rapport périodique mondial sur les perspectives du développement durable, qui réunisse les informations et les évaluations actuellement dispersées dans les différentes institutions, et procéder à une analyse intégrée;
- Prendre à nouveau l'engagement de redynamiser et de réformer le cadre institutionnel international et envisager notamment la création d'un conseil mondial du développement durable.

Conclusion : un appel à l'action

Il est maintenant essentiel d'assurer un suivi actif de la question. Le Groupe compte sur le Secrétaire général pour l'application des recommandations qui relèvent de son autorité et lui demande de les transmettre, ainsi que toutes les autres, à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Groupe espère aussi que le Secrétaire général et l'ONU mettront à profit le pouvoir fédérateur de l'Organisation pour sensibiliser au contenu des recommandations d'autres acteurs de la communauté internationale, notamment parmi les autorités nationales, régionales et locales, dans les organisations internationales, et au sein de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. La vision du Groupe pour l'avenir	13
II. Progrès accomplis en matière de développement durable	18
A. Actions menées pour parvenir à un développement durable	18
B. Moteurs du changement	25
III. Donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables	33
A. Assurer les bases du développement	34
Recommandations 1 à 3	
B. Éducation et compétences au service du développement durable	36
Recommandations 4 à 6	
C. Créer des possibilités d'emploi	38
Recommandations 7 à 10	
D. Permettre des choix viables	41
Recommandations 11 à 14	
E. Gérer les ressources et réunir les conditions d'une révolution verte au XXI ^e siècle	45
Recommandations 15 à 22	
F. Renforcer la résilience	55
Recommandations 23 à 26	
IV. Œuvrer en faveur d'une économie viable	58
A. Prise en compte des coûts sociaux et environnementaux : réglementation et tarification reflétant les coûts externes	59
Recommandations 27 à 29	
B. Établir un plan d'action incitant à viser des objectifs à long terme	68
Recommandations 30 à 33	
C. Établir des partenariats pour mobiliser de nouveaux investissements	71
Recommandations 34 à 38	
D. Mettre en place un cadre commun pour mesurer les progrès accomplis	75
Recommandation 39	
V. Renforcer la gouvernance institutionnelle	76
A. Cohérence et application du principe de responsabilité aux niveaux national et local	76
Recommandation 40 à 44	

B.	Cohérence et application du principe de responsabilité aux niveaux régional et mondial	81
	Recommandation 45 à 47	
C.	Objectifs pour le développement durable	85
	Recommandation 48 et 49	
D.	Perspectives mondiales du développement durable	87
	Recommandation 50 et 51	
E.	Renforcer la gouvernance internationale au service du développement durable	89
	Recommandation 52 à 56	
VI.	Conclusion : un appel à l'action	92
Annexes		
I.	Recommandations du Groupe	93
II.	Membres du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale	102
III.	Mandat	104
IV.	Sherpas et conseillers	107
V.	Secrétariat	109
VI.	Dates des réunions et des consultations et manifestations connexes	110
Encadrés		
1.	Un bilan mondial sur la question du développement durable	18
2.	Un espace d'action sûr pour l'humanité	26
3.	Mobiliser la technologie et l'innovation : Masdar	28
4.	Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire	40
5.	Nécessité d'une alimentation plus viable	42
6.	Des entreprises qui montrent la voie	44
7.	Projet alimentation-énergie au Mozambique	48
8.	La gestion durable des ressources naturelles de la Grande Barrière de Corail	50
9.	Partenariats public-privé pour l'alimentation en énergie et la réduction des émissions	52
10.	Le réseau intelligent de Red Eléctrica	53
11.	Loi nationale mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi en milieu rural	55
12.	Transport ferroviaire et droits de passage pour les véhicules dans les Alpes : vers un transport viable des marchandises	59
13.	Utilisation croissante du mécanisme d'échange des droits d'émission	60
14.	« Bourse verte »	63

15. Stratégie relative à l'achat par les pouvoirs publics de produits verts en République de Corée	64
16. Estimations pour 2020 établies par le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques	66
17. À la Bourse d'Istanbul, un engagement volontaire dans l'établissement de rapports pour le développement durable	68
18. Gouvernance pour le développement durable en Norvège	77
19. Mécanismes d'amélioration de la cohérence des politiques	78
20. Coopération multipartite en mer Baltique	83
Remerciements	112

I. La vision du Groupe pour l'avenir

1. Aujourd'hui, notre monde et notre planète vivent le meilleur et le pire moment de leur histoire. Le monde connaît une prospérité sans précédent, mais la planète est soumise à un stress inouï. Les inégalités entre les riches et les pauvres ne cessent de se creuser et plus d'un milliard de personnes vivent encore dans le dénuement. Des vagues de revendications se font jour dans de nombreux pays, en une quête universelle d'un monde plus prospère, plus juste et plus viable.

2. Les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics prennent chaque jour des millions de décisions, qui tracent notre avenir commun. Le monde doit faire face à des défis qui se recoupent les uns les autres et qui exigent que nous agissions sans tarder afin de faire nôtres les principes du développement durable. Il est temps d'agir véritablement à l'échelon mondial afin de donner aux peuples, aux marchés et aux pouvoirs publics les moyens de faire des choix viables.

3. La nécessité d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement afin de parvenir à la viabilité a été clairement énoncée il y a de cela 25 ans. Le moment est venu de passer à l'action. Les possibilités de changement sont innombrables et nous ne sommes pas les victimes passives et sans défense des forces déterministes et impersonnelles de l'histoire. Il nous appartient de choisir notre avenir.

4. Les défis que nous devons relever sont nombreux, mais il en est de même des possibilités qui se font jour lorsque nous envisageons des problèmes familiers avec un regard neuf, qu'il s'agisse des techniques capables de nous éviter le pire, des nouveaux marchés, de la croissance et des emplois qui découlent de l'apparition de produits et de services novateurs, et des nouveaux modes de financement public et privé qui peuvent véritablement aider les peuples à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

5. Le développement durable se résume aux choix que les peuples peuvent faire pour façonner leur avenir, faire valoir leurs droits et faire entendre leur voix. La gouvernance démocratique et le plein respect des droits de l'homme sont des préalables indispensables qui donneront aux peuples les moyens de faire des choix viables. Les peuples ne peuvent tout simplement pas continuer à tolérer les activités qui dégradent l'environnement ni la persistance des inégalités qui mettent à mal les principes de justice sociale universellement acceptés. Les citoyens ne peuvent plus accepter que les pouvoirs publics et les entreprises ne respectent pas les termes du contrat passé avec eux en tant que gardiens d'un avenir viable pour tous. De façon plus générale, il faut que les mécanismes de gouvernance aux échelons international, national et local fassent leurs principes d'un avenir fondé sur le développement durable, au même titre que la société civile et le secteur privé. Parallèlement, il faut inciter les populations locales à participer activement à l'élaboration, à la planification et à l'exécution de politiques axées sur la viabilité. Il est également indispensable d'associer les jeunes à la vie politique et économique.

6. L'ambition à long terme du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale est d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités, de faire profiter le plus grand nombre de la croissance, de rendre les modes de production et de consommation plus viables, de lutter contre les changements climatiques et de prendre en considération les limites planétaires. Cela réaffirme le rapport historique publié en 1987 par la Commission mondiale de l'environnement et du développement sous le

titre « Notre avenir à tous » (document de l'ONU publié sous la cote A/42/427, annexe) et connu sous le nom de rapport Brundtland.

7. La question qui se pose est de savoir quelles sont les mesures de nature à avoir un réel effet sur les peuples du monde et sur la planète. Nous devons mesurer la portée des défis qui s'offrent à nous. Nous devons prendre en compte des facteurs tels que les modes de vie, de production et de consommation non viables et les effets de l'augmentation de la population. La population mondiale passera de 7 milliards à 9 milliards d'ici à 2040, le nombre de consommateurs appartenant aux classes moyennes progressera de 3 milliards dans les 20 prochaines années, et les besoins en ressources augmenteront de façon exponentielle. D'ici à 2030, les besoins alimentaires augmenteront de près de 50 %, ceux en énergie de 45 % et ceux en eau de 30 %, en une période où les contraintes du milieu naturel réduisent de plus en plus l'offre. Cela est vrai en particulier des changements climatiques, qui ont une incidence sur tous les aspects de la santé humaine et planétaire.

8. Sous sa forme actuelle, le modèle de développement mondial n'est pas viable. Nous ne pouvons plus nous leurrer : notre action collective nous mène au bord du précipice, car elle met à mal les seuils environnementaux et inflige des dommages irréversibles aux écosystèmes et aux populations. Parallèlement, il ne faut pas invoquer les seuils environnementaux pour imposer des barrières arbitraires à la croissance dans les pays en développement qui empêcheraient ceux-ci d'aider leurs populations à sortir de la pauvreté. Si nous ne trouvons pas une solution au dilemme du développement durable, nous risquons de condamner plus de 3 milliards de personnes à vivre dans le dénuement de façon endémique. Ni l'une ni l'autre de ces conséquences ne sont acceptables et nous devons tracer une nouvelle voie.

9. Il y a 25 ans, la communauté internationale découvrait, dans le rapport Brundtland, la notion du développement durable, censé être un nouveau modèle de croissance économique, d'égalité sociale et de viabilité écologique. Il y était expliqué que l'on pouvait parvenir au développement durable grâce à la mise en place d'un cadre intégré dans lequel s'inscriraient ces trois grandes composantes. Le rapport Brundtland avait raison à l'époque et il a encore raison aujourd'hui. Le problème, c'est que, 25 ans plus tard, le développement durable reste une notion généralement admise, mais qui n'est pas mise en pratique au quotidien. Le Groupe s'est demandé quelle en était la raison et quelles mesures pouvaient être prises pour remédier à cet état de fait.

10. Le Groupe a conclu qu'il y avait deux explications possibles, toutes deux correctes et liées l'une à l'autre. Le développement durable a indubitablement souffert du manque de volonté politique. Peu de voix s'élèvent contre le développement durable, mais rares aussi sont les mesures qui sont prises pour le mettre en pratique, nos orientations, nos politiques et nos institutions privilégiant le court terme de façon disproportionnée. Autrement dit, les bénéfices sont à long terme et courent sur plusieurs générations, mais il faut que la volonté politique se manifeste dès aujourd'hui.

11. Il y a une deuxième explication à la question de savoir pourquoi le développement durable ne s'est pas encore concrétisé, une explication qui suscite des discussions passionnées : la notion de développement durable n'a pas encore trouvé sa place dans les débats généraux menés aux échelons national et international sur les orientations économiques. La plupart des décideurs économiques considèrent encore que le développement durable n'entre pas dans le

cadre de leurs fonctions liées à la gestion macroéconomique ou à d'autres types de politiques économiques. Or l'intégration des questions environnementales et sociales dans les décisions économiques est la clef du succès.

12. Pendant trop longtemps, les économistes, les défenseurs des droits sociaux et les spécialistes de l'environnement se sont livrés à un dialogue de sourds. Le moment est venu d'unifier les disciplines, de mettre au point un langage commun qui réconcilie les parties en présence et qui place le développement durable au cœur de l'économie. La classe politique et les décideurs auront ainsi beaucoup plus de mal à ignorer la question.

13. C'est la raison pour laquelle le Groupe estime que la communauté internationale a besoin de ce que certains ont appelé « une nouvelle économie politique » au service du développement durable. Cela signifie, par exemple, renforcer les échanges entre les spécialistes de l'environnement et les personnes chargées de l'élaboration des politiques; admettre l'échec des marchés dans certains domaines relatifs à l'environnement, tels que les changements climatiques, ce qui exige d'adopter des réglementations et de procéder à ce que les économistes appelleraient le chiffrage des externalités environnementales, tout en expliquant expressément le coût de l'action et de l'inaction économique, sociale et environnementale; prendre acte de l'apport de l'innovation, des nouvelles technologies, de la coopération internationale et des investissements lorsqu'il s'agit de trouver des solutions et d'instaurer les conditions d'une plus grande prospérité; admettre qu'il faut s'entendre sur la démarche à adopter pour mesurer le coût économique de l'exclusion sociale, par exemple le coût associé à l'exclusion des femmes du marché du travail; admettre que les marchés privés ne peuvent à eux seuls mettre un terme à l'insécurité alimentaire; demander aux organisations internationales, aux pouvoirs publics et aux entreprises de rendre compte tous les ans des résultats qu'ils obtiennent sur le plan du développement durable au regard de mesures de viabilité communes. Nous devons aussi admettre qu'il s'agit d'un défi majeur pour la classe politique. Tant que celle-ci n'aura pas fait sienne la notion de développement durable, il ne saurait y avoir de progrès.

14. L'ampleur de l'investissement, de l'innovation, du développement technologique et de la création d'emplois nécessaires pour assurer un développement durable et éradiquer la pauvreté est telle que le secteur public n'y suffira pas. Le Groupe estime donc qu'il faut mettre à profit le pouvoir de l'économie pour instaurer une croissance durable qui soit bénéfique pour tous et créer de la richesse qui ne se limite pas au sens étroit de ce terme. Les marchés et l'entreprise seront un facteur déterminant du processus décisionnel et du changement économique. Le Groupe met ainsi au défi les pouvoirs publics et les institutions internationales de s'employer ensemble de façon plus féconde à résoudre les problèmes communs et à promouvoir l'intérêt général. Un changement quantitatif est possible lorsque des partenaires de bonne volonté coopèrent au sein d'alliances progressistes et montrent l'exemple en favorisant le développement durable.

15. Le Groupe fait valoir qu'en concevant autrement l'économie politique du développement durable, nous déplacerons le développement durable des marges jusqu'au centre du débat économique mondial. Aussi bien le coût de l'action que celui de l'inaction deviendront ainsi transparents. Ce n'est qu'alors qu'il sera

politiquement possible de trouver tant les arguments que la volonté nécessaires pour agir en faveur d'un avenir pérenne.

16. Le Groupe préconise cette nouvelle approche de l'économie politique du développement durable afin de régler d'une façon neuve et pratique la problématique du développement durable. Que le développement durable soit la solution s'impose comme une évidence. Notre objectif est de démontrer qu'il s'agit aussi d'une solution rationnelle et qu'il en coûtera beaucoup plus de ne rien faire que d'agir.

17. Dans son rapport, le Groupe fait une série de recommandations pratiques pour promouvoir notre idéal d'une planète viable, d'une société juste et d'une économie en expansion :

a) Il est essentiel que nous adoptions une nouvelle démarche qui ne cloisonne pas l'alimentation, l'eau et l'énergie. Nous devons intégrer pleinement ces trois questions au lieu de les traiter séparément si nous voulons venir à bout de la crise alimentaire mondiale. Le moment est venu de lancer une deuxième révolution écologique – la révolution verte permanente – qui permette de produire deux fois plus tout en respectant les principes de viabilité;

b) Des mesures hardies s'imposent à l'échelle mondiale, dont le lancement d'un ambitieux projet scientifique, pour renforcer la relation entre science et grandes orientations. Il nous faut définir, scientifiquement, ce que les chercheurs entendent par « limites planétaires », « seuils environnementaux » et « points de basculement ». La priorité devrait être donnée aux problèmes qui assaillent aujourd'hui l'environnement marin et à l'« économie bleue »;

c) La plupart des biens et services vendus actuellement le sont sans tenir pleinement compte du coût environnemental et social de leurs production et consommation. La science nous montre que nous devons nous entendre à terme sur des méthodes qui permettent d'en établir correctement le coût. La comptabilité des externalités écologiques pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de croissance verte et d'emplois écologiques;

d) Pour faire face à l'exclusion sociale et aux inégalités grandissantes, il faut les mesurer, en comptabiliser le coût et en assumer la responsabilité. Il faut ensuite étudier tous les moyens d'apporter à ces problèmes fondamentaux une solution qui soit bénéfique pour tous;

e) L'équité doit être une priorité. Les pays en développement ont besoin de temps, ainsi que d'un soutien financier et technologique, pour s'acheminer sur la voie du développement durable. Nous devons donner à tous les membres de la société – à commencer par les femmes, les jeunes, les chômeurs et les éléments les plus vulnérables et les plus faibles – les moyens de se prendre en charge. Tirer parti comme il se doit du dividende démographique impose d'intégrer les jeunes dans la société, la vie politique, le marché du travail et l'expansion des entreprises;

f) Tout effort sérieux de parvenir au développement durable nécessite de promouvoir l'égalité des sexes. La moitié de l'intelligence et de la capacité collectives de l'humanité est une ressource qu'il nous faut soigner et cultiver pour le bien des multiples générations à venir. La prochaine poussée de la croissance mondiale pourrait bien être le fruit de la pleine émancipation économique des femmes;

g) Nombreux sont ceux qui estiment que ce qui ne peut pas être mesuré ne peut pas être géré. La communauté internationale devrait mesurer le développement en ne se préoccupant pas uniquement du produit intérieur brut (PIB) et mettre au point un nouvel indice ou toute une série d'indices du développement durable;

h) Le financement du développement durable nécessite d'immenses sources nouvelles de capitaux d'origine privée et publique. Il exige à la fois de mobiliser plus de fonds publics et de se servir des capitaux mondiaux et nationaux pour mobiliser des capitaux privés grâce à de nouvelles mesures d'encouragement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de répondre aux besoins de développement durables des pays à faible revenu;

i) Les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent cesser de travailler en vase clos, pour adopter un mode intégré de réflexion et d'élaboration des orientations. Ils doivent placer le développement durable en tête des priorités de leurs programmes et budgets et envisager des modèles novateurs de coopération internationale. Les villes et collectivités locales ont un rôle de premier plan à jouer pour promouvoir l'application d'un véritable programme de développement durable sur le terrain;

j) Les institutions internationales jouent un rôle essentiel. La gouvernance internationale pour le développement durable doit être renforcée en utilisant les institutions existantes de façon plus dynamique et en envisageant la création d'un conseil mondial du développement durable et l'adoption d'objectifs de développement durable;

k) Les gouvernements et les organisations internationales devraient augmenter le volume des ressources allouées aux activités d'adaptation aux effets des catastrophes et de réduction des risques de ces dernières et intégrer la planification des capacités d'adaptation dans leurs budgets et stratégies de développement;

l) Il appartient aux pouvoirs publics, aux marchés et à tout un chacun de regarder au-delà des programmes de transactions et cycles politiques à court terme. Les mesures d'incitation qui favorisent actuellement le court-terme dans la prise de décisions devraient être changées. Les solutions durables supposent souvent une mise de fonds initiale plus importante que la normale. Il faut faire en sorte que ces solutions deviennent plus facilement accessibles, plus abordables et plus attrayantes pour les consommateurs pauvres comme pour les pays à faible revenu.

18. Estimant que notre humanité commune a le pouvoir et le devoir de faire des choix pour l'avenir, le Groupe a des raisons d'être optimiste. Toutes les grandes réalisations de notre histoire ont d'abord été une idée avant de devenir une réalité. Il en va de même pour l'idée d'écoviabilité mondiale, garantie de la résilience de la planète et de ses habitants.

19. En 2030, l'enfant né en 2012 – année de publication de notre rapport – aura 18 ans. En aurons-nous fait assez dans l'intervalle pour lui ménager l'avenir pérenne, équitable et solide que tous nos enfants méritent? Le présent rapport vise à y contribuer.

II. Progrès accomplis en matière de développement durable

A. Actions menées pour parvenir à un développement durable

20. Une célèbre définition donnée dans « Notre avenir à tous » – le rapport historique, publié en 1987, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement – caractérise le développement durable comme un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». En ce sens, le développement durable n'est pas un but, mais un processus dynamique d'adaptation, d'apprentissage et d'action.

21. Il est important de noter que développement durable n'est pas synonyme de protection de l'environnement. Fondamentalement, il consiste plutôt à appréhender et comprendre les interrelations, avant tout celles qui existent entre l'économie, la société et l'environnement naturel, et à agir sur elles; à prendre la mesure de la situation dans son ensemble, et notamment des liens fondamentaux entre la nourriture, l'eau, la terre et l'énergie; et à agir aujourd'hui de façon compatible avec ce que nous voulons faire de demain.

22. Dans cette perspective, quelle distance sépare la trajectoire actuelle du monde d'une voie viable à long terme? Qu'est-ce qui a vraiment changé depuis le rapport Brundtland, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre »), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, ou la réaffirmation des principes de Rio lors du Sommet de Johannesburg, tenu en 2002? Comme l'indique l'encadré 1, des progrès réels ont été accomplis, mais le monde n'est pas encore sur la voie du développement durable.

Encadré 1

Un bilan mondial sur la question du développement durable

Les aperçus qui suivent rendent compte des progrès accomplis – ou, dans certains cas, de l'absence de progrès – dans une série de domaines fondamentaux, en examinant dans chaque cas les changements survenus entre 1990 et 2010 (ou les années les plus proches pour lesquelles des données sont disponibles). Notre objectif, plutôt que de suggérer que tel ou tel problème serait insoluble ou d'ores et déjà résolu, est ici de faire ressortir des orientations générales : dans quels domaines avons-nous réalisé des progrès, que nous devons renforcer, et dans lesquels sommes-nous en mauvaise posture?

Élimination de la pauvreté

27 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans la pauvreté absolue, contre 46 % en 1990

En 2000, les dirigeants du monde avaient promis de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême par rapport aux chiffres de 1990. Aujourd'hui, le monde est en voie d'atteindre cet objectif. En 1990, 46 % de la population mondiale vivait dans la pauvreté absolue. En 2005, cette proportion était tombée à

27 %, et devrait être passée en dessous de 15 % en 2015; le monde est donc bien placé pour dépasser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde. La Chine et l'Inde ont à elles seules vu le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté diminuer d'environ 455 millions entre 1990 et 2005, et d'ici à 2015 environ 320 millions de leurs habitants devraient avoir échappé à cet état.

En Afrique subsaharienne, le recul de la pauvreté semble s'accélérer, et l'on prévoit aujourd'hui que la proportion des personnes vivant dans la pauvreté absolue devrait tomber à 36 % d'ici à 2015 – un niveau proche des 29 % fixés par l'objectif du Millénaire pour le développement, mais toujours nettement au-dessus.

Croissance économique et inégalités

La croissance économique mondiale a été de 75 % depuis 1992, mais les inégalités restent fortes

De 1992 à 2010, le PIB mondial dans son ensemble a augmenté de 75 %, et le PIB par habitant de 40 %. En ce qui concerne le PIB par habitant, les pays à revenu intermédiaire ont connu la plus forte croissance dans les années 2000, suivis par les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé. La forte croissance économique que connaissent certains pays en développement a entraîné des améliorations spectaculaires de la vie de nombreux pauvres.

Toutefois, en termes absolus, la différence de revenu par habitant entre pays riches et pays pauvres n'a cessé de croître. En 2010, le revenu national brut par habitant (en parité de pouvoir d'achat) des pays à revenu élevé était environ 5 fois supérieur à celui des pays à revenu intermédiaire et environ 30 fois supérieur à celui des pays à faible revenu. Malgré une forte augmentation de la taille de la « classe moyenne mondiale », les inégalités de revenu moyennes au sein des pays ont augmenté d'environ 20 % entre 1990 et 2005. Au cours des 20 dernières années, le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé dans de nombreux pays développés, et le revenu moyen des 10 % de la population les plus riches est maintenant supérieur d'environ 9 fois à celui des 10 % les plus pauvres.

Faim et malnutrition

20 millions de personnes sous-alimentées en plus depuis l'an 2000

La population mondiale a augmenté, atteignant désormais les 7 milliards d'habitants, mais la production alimentaire mondiale a suivi : on produit aujourd'hui largement assez de nourriture pour nourrir tout le monde. Mais y avoir accès est un autre problème : ces dernières années, les prix des denrées alimentaires ont augmenté, ainsi que le nombre des affamés. Les petits pays tributaires des importations, en particulier en Afrique, ont été profondément touchés par les crises alimentaire et économique. Entre 2000 et 2008, le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement a augmenté d'environ 20 millions. Par ailleurs, au cours des dernières années, les gains de

productivité de la « révolution verte » agricole ont commencé à s'essouffler, et les inquiétudes concernant les prix des intrants, notamment les engrais, ainsi que la disponibilité de l'eau et la concurrence pour les terres arables jettent également une ombre sur les perspectives d'approvisionnement futures – alors même que la demande en produits alimentaires devrait augmenter de 70 % d'ici à 2050.

Forêts

5,2 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année

Environ 13 millions d'hectares de forêts ont été convertis à d'autres usages ou perdus chaque année de 2000 à 2010, contre 16 millions d'hectares par an dans les années 1990 (par rapport à une superficie forestière mondiale totale de 4 milliards d'hectares en 2010). Cependant, la Terre continue à perdre sa couverture forestière à un rythme alarmant, même si le taux de déforestation montre à présent des signes de diminution. Nous avons perdu 53 % de la couverture végétale primaire des terres émergées de la planète, surtout dans les pays développés, mais les taux de déforestation de certains pays en développement comme le Brésil et l'Indonésie, qui avaient atteint des sommets pendant les années 90, ont considérablement diminué.

La couche d'ozone

La couche d'ozone se rétablira au niveau d'avant 1980 dans plus de 50 ans

La diminution de la couche d'ozone stratosphérique protégeant la Terre a été l'une des préoccupations environnementales majeures des années 80, après la découverte d'un énorme « trou » au-dessus de l'Antarctique. Mais après l'entrée en vigueur, en 1989, du Protocole de Montréal à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et l'achèvement en 1996 de l'élimination complète par phases de la production de chlorofluorocarbones, la diminution de la couche d'ozone s'est nettement ralentie. Sans le Protocole de Montréal, la Terre aurait été en voie de perdre les deux tiers de sa couche d'ozone en 2065, ce qui aurait entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de cancers de la peau. Au lieu de quoi, grâce à l'action multilatérale, la couche d'ozone se rétablit progressivement et devrait revenir à son niveau d'avant 1980 au-dessus de l'Antarctique entre 2060 et 2075.

Biodiversité et écosystèmes

Deux tiers des services fournis à l'humanité par la nature sont en déclin

L'objectif d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique, convenu en 2002 par les parties à la Convention sur la diversité biologique, n'a pas été atteint. La troisième édition de Perspectives mondiales de la diversité biologique constate que, malgré d'importants progrès accomplis dans certaines régions en termes de ralentissement du taux de perte des forêts et mangroves tropicales, la plupart des habitats sont en déclin et le taux d'extinction des espèces

semble s'accélérer. La diversité génétique des espèces cultivées est également en déclin, ce qui entraîne le risque d'une aggravation de la vulnérabilité des cultures.

La perte de services fournis par les écosystèmes est un obstacle important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement visant à réduire la pauvreté, la faim et la maladie. On constate que près des deux tiers des services fournis à l'humanité par la nature sont en déclin au niveau mondial. En fait, les bénéfices que nous avons tirés de l'aménagement de la planète ont été obtenus en épuisant le capital fourni par la nature. Pour terminer sur une note plus positive, de nouvelles zones protégées (tant terrestres que dans les eaux côtières) ont été établies, la préservation de certaines espèces a permis de réduire les pertes, et les initiatives de lutte contre certaines des causes directes de dégradation des écosystèmes ont contribué à maintenir certains services essentiels rendus par ceux-ci.

Océans

85 % des stocks de poissons sont surexploités, épuisés, en cours de reconstitution ou pleinement exploités

La majorité de la population mondiale vit dans les régions côtières, ce qui rend les océans essentiels pour l'avenir de l'humanité – que ce soit pour les activités économiques directes auxquelles ils donnent lieu ou pour les services environnementaux qu'ils fournissent. Cependant, en raison de la surpêche, 85 % de tous les stocks de poissons sont actuellement classés comme surexploités, épuisés, en cours de reconstitution ou pleinement exploités, une situation bien plus grave qu'il y a deux décennies. En même temps, les eaux de ruissellement agricoles ont entraîné le triplement des niveaux d'azote et de phosphore dans les océans depuis l'ère préindustrielle, ce qui a entraîné un accroissement considérable des zones mortes dans les régions côtières. Les océans du monde sont également de plus en plus acides, car ils absorbent 26 % du dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère, ce qui a des conséquences à la fois sur les chaînes alimentaires marines et sur la résilience des récifs coralliens. Si cette acidification se poursuit, on estime probable qu'elle provoquera un bouleversement des chaînes alimentaires, avec des conséquences directes et indirectes sur de nombreuses espèces ainsi que sur le régime à base de produits de la mer de milliards de personnes dans le monde, ce qui pourrait mettre en péril la sécurité alimentaire.

Changements climatiques

Les émissions annuelles mondiales de dioxyde de carbone ont augmenté de 38 % entre 1990 et 2009

Malgré l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, les émissions annuelles mondiales de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carburants ont augmenté d'environ 38 % entre 1990 et 2009, et l'augmentation s'est accélérée depuis l'an 2000. Même si des mesures vigoureuses étaient prises pour réduire les émissions, le monde aurait du

mal à limiter à 2 °C la hausse de la température mondiale depuis l'ère préindustrielle.

Or on ne peut pas dire que jusqu'ici le monde ait pris de telles mesures. Le niveau mondial du dioxyde de carbone a atteint 389 parties par million en 2010 et, à défaut d'importants changements dans les politiques suivies, est en voie de dépasser les 450 parties par million au cours des prochaines décennies. Dans son *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions* pour 2010, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a conclu que les prévisions actuelles de niveaux des émissions pour 2020 cadraient avec des prévisions d'augmentation des températures allant de 2,5 °C à 5 °C d'ici à la fin du XXI^e siècle, ce qui exposerait des millions de personnes à des risques accrus de malnutrition, de maladie ou de traumatisme par suite de vagues de chaleur et de catastrophes liées au climat ainsi que de changements dans la répartition géographique de certains vecteurs de maladies infectieuses.

Énergie

20 % de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité

Plus de 1,3 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, sont privées d'un accès fiable à l'électricité, et 2,7 milliards de personnes dépendent encore de la biomasse traditionnelle pour la cuisson des aliments. Pourtant, l'Agence internationale de l'énergie estime qu'il serait possible d'assurer d'ici à 2030 l'accès universel aux services énergétiques modernes – une condition préalable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement – à un coût relativement faible (moins de 3 % des investissements totaux en matière d'énergie qui seront nécessaires d'ici à 2030), et avec des conséquences modestes sur la demande totale d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone.

Ces dernières années, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, le chauffage et les transports s'est fortement accrue, et celles-ci représentent environ 16 % de la consommation finale d'énergie au niveau mondial. En 2010, les énergies renouvelables ont contribué environ 50 % de l'accroissement de la capacité de production électrique. Les progrès ont été particulièrement marqués dans le secteur de l'électricité : les énergies renouvelables ont fourni près de 20 % de l'électricité mondiale en 2010. Certains pays ont progressé particulièrement rapidement : en Chine, par exemple, les énergies renouvelables représentent environ 26 % de la capacité électrique installée totale, et, au Brésil, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est supérieure à 80 %.

Eau et assainissement

884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable

2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement de base

Le monde est en voie d'atteindre et même de dépasser la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne

l'eau potable. En 2015, près de 90 % de la population des régions en développement, contre 77 % en 1990, auront accès à une meilleure source d'eau potable. Cependant, à la fin de 2008, 884 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable et seulement 57 % des habitants de la planète étaient raccordés à un réseau d'eau potable. En ce qui concerne l'assainissement, la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire est loin d'être atteinte. En 2008, à peine 60 % de la population mondiale avait accès à des infrastructures d'assainissement, contre 54 % en 1990, et 2,6 milliards de personnes en étaient toujours privées. Parmi les personnes privées d'infrastructures d'assainissement, 70 % vivent dans les zones rurales; dans les zones urbaines, il faudra desservir 700 millions de personnes de plus pour suivre la croissance de la population.

Problématique hommes-femmes

Dans les pays en développement, 43 % de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes

La parité entre les sexes dans la scolarisation secondaire s'est améliorée au niveau mondial, passant de 76 filles pour 100 garçons en 1991 à 95 filles pour 100 garçons en 2008. Selon le *Rapport sur le développement dans le monde* pour 2012, les femmes ont bénéficié, au cours des 20 dernières années, d'améliorations substantielles en matière de droits, d'éducation, de santé et de possibilités d'emploi. Les progrès ont été plus rapides dans les pays à faible et moyen revenu que dans le monde développé. Mais des différences persistent dans toutes les sociétés et dans tous les secteurs. Par exemple, les femmes représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, mais sont plus susceptibles que les hommes d'occuper les emplois à bas salaire, à temps partiel et saisonniers. Les disparités persistent aussi en matière d'accès aux ressources productives pour les agricultrices; y remédier pourrait augmenter les rendements et entraîner une réduction comprise entre 100 millions et 150 millions du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde.

Éducation

67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés

Depuis le lancement de l'initiative Éducation pour tous et l'adoption en 2000 des objectifs du Millénaire pour le développement, des progrès remarquables ont été accomplis dans le monde entier en matière d'éducation, dont une bonne partie dans certains des pays les plus pauvres du monde. De 1999 à 2008, environ 52 millions d'enfants supplémentaires ont été inscrits à l'école primaire. Cependant, en 2009, la pauvreté a empêché 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire d'être scolarisés. Dans les pays touchés par des conflits armés, les taux de scolarisation marquent le pas, et les disparités de traitement entre les sexes continuent d'entraver les progrès des filles, notamment après l'école primaire. Environ 68 % des enfants de la classe d'âge correspondante étaient inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire en 2009, ce qui représentait une amélioration de 9 points par

rapport à 1999. Au niveau mondial, environ 16 % des adultes – 793 millions, dont deux tiers de femmes – sont toujours analphabètes. Les taux d’alphabétisation s’améliorent, mais les progrès sont lents.

Santé

Une augmentation de 3,5 ans de l’espérance de vie entre 1990 et 2010

L’espérance de vie dans le monde a progressé de 3,5 ans entre 1990 et 2010. Elle a augmenté de 6 ans dans les pays les moins avancés, mais les habitants de ces pays vivent encore 11 ans de moins que la moyenne mondiale. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué d’un tiers depuis 1990, tout en restant terriblement élevé en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. L’objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire des deux tiers la mortalité infantile d’ici à 2015 ne sera pas atteint si on ne prend pas d’urgence des mesures pour s’attaquer à la pneumonie, à la diarrhée, au paludisme et à la malnutrition. Le nombre de personnes vivant avec le VIH dans le monde continue de croître, mais en 2009 le nombre estimé de nouvelles infections par le virus était de 19 % moindre qu’en 1999. Le nombre annuel de nouveaux cas de tuberculose a continué d’augmenter légèrement en 2009, mais la mortalité par tuberculose a diminué de plus d’un tiers depuis 1990, et le nombre des décès dus au paludisme avait diminué de 26 % en 2010 par rapport à 2000. Cependant, le nombre de cas de maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, certains types de cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, ne cessent de croître dans le monde entier, ce qui a provoqué environ 36 millions de décès en 2008. Enfin, il est à craindre que les changements climatiques, s’ajoutant à d’autres facteurs, aient de graves conséquences négatives sur la santé humaine.

Sources : Les données ont été recueillies auprès de diverses sources, notamment l’ONU, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l’Organisation de coopération et de développement économiques, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l’Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, l’Agence internationale de l’énergie, l’Organisation météorologique mondiale, l’Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance.

23. Dans l’ensemble, les progrès vers le développement durable n’ont été à ce jour ni assez rapides ni assez importants, et la nécessité de prendre d’urgence des mesures de plus grande envergure ne cesse de s’accroître. Mais des changements majeurs d’ampleur mondiale, dont traite la section suivante, sont déjà en cours, et auront des conséquences profondes pour le développement durable.

B. Moteurs du changement

24. L'ordre actuel des choses est de plus en plus remis en question par de puissants moteurs de changement. Au cours des 10 prochaines années et au-delà, les tendances suivantes et la manière dont elles interagissent risquent d'influer profondément sur le développement durable, que ce soit en bien ou en mal.

1. Les effets des modes actuels de production et de consommation et de la pénurie de ressources

25. En premier lieu, le fait même que le développement ne soit pas encore durable pour l'humanité entière sera un moteur de changement dans la mesure où, par définition, une situation qui n'est pas viable ne peut pas durer. Dans la pratique, le développement rapide des connaissances, notamment scientifiques, sur les écosystèmes de la planète met en lumière les conséquences du développement non durable, sous la forme des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de la pénurie de ressources.

26. Les changements climatiques mettent en danger l'humanité tout entière. On s'attend à ce qu'ils provoquent, entre autres, une diminution du rendement des cultures, en particulier aux basses latitudes (où se trouvent la plupart des pays en développement); un changement des courbes pluviométriques et une moindre disponibilité de l'eau dans certaines régions comme les tropiques secs; une dégradation et une désertification accrues des sols; des effets négatifs sur la santé humaine; l'élévation du niveau de la mer, qui risque de menacer l'existence même de certains petits États insulaires en développement et de groupes de population dans des pays dotés de vastes zones côtières; et de nouveaux risques engendrés par des phénomènes climatiques extrêmes. Les plus pauvres sont aussi les plus menacés.

27. L'humanité ne pourra pas indéfiniment s'adapter à une situation qui ne cesse d'empirer : tôt ou tard, il faudra stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et s'attaquer à la cause première de leur augmentation. Forcés de reconnaître que les modèles actuels de développement ne sont pas viables et confrontés aux effets des changements climatiques et à leur coût, nous n'aurons d'autre choix que de modifier nos modes de production et de consommation, sans que cela n'entraîne nécessairement une baisse de notre niveau de vie. Ces changements ouvriront de grandes perspectives en créant des emplois dans des secteurs qui contribuent à la croissance économique et en améliorant le bien-être mondial. Tarder à agir, par contre, ne fera qu'aggraver la situation en augmentant le coût des mesures prises et en réduisant les bienfaits. Les changements climatiques exigent que la communauté internationale entreprenne des innovations économiques, sociales et institutionnelles ayant des effets à long terme, affronte les nouvelles menaces à la paix et la sécurité internationales et s'attaque à la question fondamentale de l'équité dans la répartition des risques et des responsabilités.

28. En outre, les gouvernements sont pleinement conscients de la pénurie de ressources, notamment énergétiques, alimentaires, foncières, forestières et hydriques, qui est directement liée à la non-viabilité des modes de production et de consommation. Si cette pénurie peut paraître moins menaçante lorsque les prix chutent temporairement, ses causes sous-jacentes (une demande accrue de ressources de tous types, des niveaux insoutenables d'utilisation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et un investissement insuffisant

(quoique croissant) dans des systèmes permettant une utilisation durable des ressources) risquent fort de remettre la question de la disponibilité et la durabilité des ressources au premier rang des préoccupations de la communauté internationale.

29. La pénurie de ressources pourrait amener la communauté internationale à mieux prendre conscience de la nécessité de s'employer vigoureusement à conserver les ressources, à en promouvoir les utilisations les plus efficaces et à substituer des ressources renouvelables aux intrants non renouvelables chaque fois que c'est possible, et l'inciter à prendre des mesures décisives pour s'attaquer au problème de façon collective et cohérente. Elle pourrait aussi, toutefois, favoriser une certaine étroitesse d'esprit et donner lieu à l'adoption de mesures qui ne feraient qu'aggraver la situation, telles que des embargos sur les exportations de nourriture, l'appropriation de terres et de pétrole et l'octroi de subventions peu rationnelles ou ayant des effets pervers, voire à l'exacerbation des tensions géopolitiques due à la mobilisation des grandes puissances pour assurer leur approvisionnement.

30. La dégradation de l'environnement, qui se traduit par la déperdition des sols fertiles, la désertification, une gestion forestière non viable, la réduction de la quantité d'eau douce disponible et un rythme d'appauvrissement de la diversité biologique sans précédent, est trop rapide pour laisser à la planète le temps de se régénérer. Une production et une consommation intensives, associées à une mauvaise gestion des déchets, mettent les écosystèmes à rude épreuve et amenuisent les ressources naturelles, causant une pénurie de ressources vitales. Près des deux tiers des services que la nature fournit à l'homme sont en déclin.

31. De manière plus générale, des scientifiques du monde entier ont cherché à cerner et à quantifier les risques que l'exploitation abusive d'importants écosystèmes fait peser tant sur l'humanité que sur ces écosystèmes eux-mêmes. Comme l'ont reconnu les auteurs du rapport Brundtland, « il y a des seuils que nous ne pouvons franchir sans mettre en danger l'intégrité du système ». On est de plus en plus conscient du risque de dépassement de seuils critiques au-delà desquels le changement environnemental s'accélère et est susceptible de devenir un cercle vicieux difficile, voire impossible, à enrayer. Les travaux du Stockholm Resilience Centre sur les limites de la planète (voir encadré 2) sont un bon exemple des efforts entrepris dans ce domaine.

Encadré 2

Un espace d'action sûr pour l'humanité

En 2009, un groupe de scientifiques dirigé par Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre a proposé un cadre de « limites planétaires » destiné à définir un espace d'action sûr pour l'humanité. Ce cadre repose sur des recherches scientifiques qui montrent que depuis la révolution industrielle, les activités de l'homme sont peu à peu devenues le principal moteur des changements environnementaux à l'échelle mondiale.

Ces scientifiques soutiennent que lorsque l'activité humaine dépasse certains seuils, ou « limites planétaires », il existe un risque de « changement environnemental brutal et irréversible ».

Ils ont défini des limites dans les neuf domaines suivants : changements climatiques, rythme de déperdition de la biodiversité, flux biogéochimiques (azote et phosphore), raréfaction de l'ozone stratosphérique, acidification des océans, consommation mondiale d'eau douce, changements dans l'occupation des sols, niveau d'aérosols atmosphériques et pollution chimique.

Selon eux, l'activité humaine a déjà franchi les limites établies en ce qui concerne les changements climatiques, le rythme de déperdition de la biodiversité et les changements du cycle mondial de l'azote.

Ils estiment par ailleurs que l'humanité pourrait bientôt s'approcher des seuils pour l'interférence dans le cycle du phosphore, la consommation d'eau douce, l'acidification des océans et les changements dans l'occupation des sols.

Ils laissent également entendre que les liens d'interdépendance entre ces limites sont très étroits, de telle sorte que le dépassement de l'une d'entre elles pourrait entraîner un déplacement, voire le franchissement, des autres.

Si ces scientifiques précisent que leurs conclusions ne sont que des estimations préliminaires, leurs travaux signalent néanmoins une avancée importante vers un suivi plus systématique de l'impact de l'homme sur l'environnement.

Source : The Stockholm Resilience Centre. Davantage d'informations sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : www.stockholmresilience.org.

32. Au fur et à mesure que les systèmes indispensables à la vie sont mieux compris, l'éventail de mesures pouvant être prises pour les protéger s'étoffera lui aussi, pour autant que soient mis en place des dispositifs adéquats de surveillance, de prise de décision et de mise en œuvre et que les États fassent preuve de la volonté politique requise.

2. Innovation

33. De tous temps, la vie de millions de personnes a été améliorée par des politiques, produits et processus novateurs (comme les vaccins, les variétés améliorées de céréales et les téléphones mobiles, pour n'en citer que quelques exemples). La mondialisation a créé un climat propice à l'innovation, et les dirigeants d'entreprises ont plus que jamais la possibilité de choisir parmi les meilleures pratiques et ressources mondiales et de les combiner de manières nouvelles et jusque-là imprévues. Les 10 prochaines années seront marquées par une profusion d'innovations technologiques, en particulier dans les domaines de la biotechnologie, la génétique, l'informatique et l'utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie. Bon nombre de ces progrès pourraient jouer un rôle très positif dans la promotion du développement durable, notamment en augmentant la productivité des ressources, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en facilitant l'accès à des services et produits de base tels que l'eau, l'énergie et la nourriture. Les réseaux de distribution d'électricité intelligents, les technologies

permettant de faire des économies d'énergie et les systèmes d'énergie renouvelable en sont des exemples prometteurs.

34. L'impact global qu'auront les innovations technologiques et autres sur le développement durable dépendra non seulement de leur effet sur l'empreinte écologique de l'humanité, mais aussi de la mesure dans laquelle les pays pauvres et les groupes vulnérables en bénéficieront et de l'efficacité avec laquelle les risques qu'elles pourraient entraîner tant pour l'homme que pour l'environnement seront gérés.

Encadré 3

Mobiliser la technologie et l'innovation : Masdar

La société émirienne Masdar a lancé une initiative globale en faveur des énergies renouvelables qui intègre l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et des technologies propres.

Par l'intermédiaire de ses diverses branches, Masdar investit dans les technologies propres (comme le captage du carbone), lance des projets à grande échelle dans le domaine de l'énergie renouvelable et, dans son pôle de technologies propres appelé Masdar City, met à disposition un centre mondial de démonstration, de coopération et de partenariat.

Masdar gère deux fonds de financement des technologies propres disposant d'un total de 540 millions de dollars. Elle a lancé en Espagne le plus grand projet d'énergie solaire concentrée à usage commercial du monde, qui permet de fournir de l'énergie sans interruption grâce à la technologie novatrice de stockage de la chaleur dans du sel fondu. Elle est également à l'origine, entre autres, du parc éolien en mer « London Array » de 1 000 mégawatts, et du projet d'énergie solaire concentrée de 100 mégawatts lancé à Abou Dhabi.

Masdar contribue ainsi à la création et à l'utilisation d'énergie renouvelables et de technologies propres sur les plans national et international, limitant les effets des changements climatiques et renforçant la sécurité énergétique dans le monde développé comme dans le monde en développement.

Source : Mubadala Development Company. Davantage d'informations sont disponibles (en anglais et en arabe) à l'adresse suivante : www.masdar.ae.

3. Évolution démographique

35. La planète compte désormais plus de 7 milliards d'habitants. Si on s'attend à ce que ce chiffre augmente encore d'un milliard au cours des 15 prochaines années environ, on constate néanmoins un ralentissement démographique notable depuis le pic des années 60. Les dernières données disponibles laissent penser que la population mondiale atteindra probablement 9 milliards d'individus d'ici à 2040 et dépassera les 10 milliards en 2100. Les taux de croissance démographique restent élevés dans de nombreux pays à faible revenu, parmi lesquels certains des pays les plus fragiles, dont bon nombre sont de surcroît pauvres en ressources naturelles.

Selon les dernières prévisions de l'ONU, la population des pays faisant aujourd'hui partie de la catégorie des moins avancés passera de 832 millions d'habitants en 2010 à 1,26 milliard en 2030, soit une augmentation de 51 % en deux décennies à peine¹.

36. Dans le même temps cependant, les pays en développement, où est concentrée la population jeune de la planète, pourront recueillir un important dividende démographique au cours des prochaines décennies. Grâce à la diminution des ratios de dépendance et aux perspectives économiques substantielles qu'offre une population jeune (et de plus en plus urbaine), nombre d'entre eux peuvent en effet espérer un accroissement considérable de leur prospérité.

37. Pour tirer pleinement parti de la jeunesse de leur population, ces pays devront toutefois assurer l'éducation et la formation nécessaires et stimuler la création d'emplois grâce à des marchés qui fonctionnent bien et à des politiques publiques efficaces. Faute d'y parvenir, ils s'exposeront à une stagnation économique de plus en plus marquée et à des troubles sociaux engendrés par la frustration de jeunes peu qualifiés face à la perspective d'un avenir de sous-emploi et d'aspirations contrariées.

4. Évolution de l'économie mondiale

38. L'économie mondiale repose sur de tels liens d'interdépendance qu'aucun pays n'est à l'abri de ses vicissitudes. Par ailleurs, les processus de prise de décisions et les mécanismes de gestion qui la gouvernement évoluent et font désormais intervenir de nouveaux acteurs (par exemple, le Groupe des Vingt (G-20) et le Conseil de la stabilité financière) et une nouvelle dynamique (comme la réforme des quotes-parts au FMI). Un vif débat s'est rouvert dans certains milieux à propos de l'équilibre entre les marchés et la réglementation et entre les citoyens et l'État.

39. Loin de disparaître après 2008, les effets néfastes des crises économiques se sont au contraire multipliés. Chacune des crises suivantes risque de mettre en péril le développement durable en provoquant un grave choc économique :

a) Une crise de la dette souveraine, qui a pris naissance principalement dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mais a des conséquences profondes pour tous les pays à cause des réserves de devises;

b) Une crise financière, s'exprimant par une extrême volatilité des cours et une accumulation de créances douteuses;

c) Une crise de la croissance, qui se traduit par une croissance anémique dans de nombreux pays et une inquiétude grandissante quant à la possibilité de voir apparaître ce que le Fonds monétaire international a décrit comme un dangereux cercle vicieux de contraction pour l'économie mondiale;

d) Une crise de l'emploi, caractérisée par un fort de taux de chômage dans tous les pays du monde, en particulier chez les jeunes, et quelque 1,5 milliard de personnes occupant des emplois précaires qui ne leur confèrent aucun droit ou presque;

¹ Nations Unies, *World Population Prospects: The 2010 Revision, Volume I: Comprehensive Tables* (ST/ESA/SER.A/313), 2011, tableau A.1.

e) Une crise de la gouvernance, les gouvernements nationaux ayant bien souvent du mal à s'accorder sur des mesures communes à adopter pour gérer les risques économiques et mieux réglementer le secteur bancaire.

5. Croissance verte

40. La croissance verte, que la République de Corée est parmi les premiers pays à mettre en pratique, consiste à promouvoir la croissance et le développement économiques tout en préservant les ressources naturelles et les services environnementaux. Elle met l'accent sur la technologie et l'innovation (des réseaux intelligents aux systèmes d'éclairage à haute efficacité énergétique en passant par les énergies renouvelables comme les énergies solaire et géothermique) ainsi que sur le renforcement des incitations à la mise au point de technologies novatrices.

41. En privilégiant l'innovation technologique et la coopération sous diverses formes dans un cadre social et institutionnel favorable à l'établissement d'une société axée sur la viabilité à long terme et faiblement consommatrice de carbone, la croissance verte se prête à de multiples applications de la part des États et de la communauté internationale. Elle peut orienter les stratégies de lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de carbone grâce à la mise au point, à l'amélioration et à l'utilisation de différentes sources d'énergie renouvelables et à une utilisation rationnelle de l'énergie. Elle peut aussi stimuler la croissance de l'économie et donner à cette dernière les moyens de résister aux changements démographiques rapides en favorisant les entreprises vertes et les synergies qu'elles génèrent et en créant des emplois verts. Et elle peut également aider les sociétés à lutter contre la pénurie de ressources et à mieux préserver le patrimoine naturel et environnemental, y compris les écosystèmes et la biodiversité, grâce à une gestion plus efficace.

42. La croissance verte peut en outre faire naître des modèles de croissance plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs externes, qu'il s'agisse de chocs climatiques, énergétiques, alimentaires, démographiques ou de ressources. De surcroît, elle pourrait favoriser une participation accrue des parties prenantes dans la mesure où son succès nécessite la contribution et la coopération de tous. Pour autant qu'elle soit adaptée aux besoins propres à chaque pays, localité ou région et assortie de mesures de protection sociale garantissant une stabilité accrue et partagée, la croissance verte peut être une solution globale pour la réalisation du développement durable.

6. Accroissement des inégalités

43. L'accroissement des inégalités se traduit de nombreuses manières :

a) Même si certains pays en développement ont bénéficié d'une croissance forte et régulière, l'écart entre le produit intérieur brut par habitant des pays développés et celui des pays en développement s'est creusé au cours des 10 dernières années. Les mesures prises pour le combler seront une composante importante du développement durable;

b) Les inégalités entre les quintiles supérieur et inférieur se sont accentuées pendant la dernière décennie, à l'échelle mondiale ainsi que dans la plupart des pays (exception faite, notamment, du Brésil et de la Turquie);

c) Malgré les progrès réalisés vers l'égalité des sexes dans certains domaines, trop d'obstacles continuent de s'opposer à l'entière participation des femmes à l'économie, notamment au regard de l'accès à l'emploi, aux marchés, au crédit et à la propriété foncière. Éliminer ces obstacles permettrait de tirer pleinement parti du potentiel des intéressées et favoriserait la stabilité sociale, la croissance économique et le développement durable;

d) Nonobstant certaines améliorations en matière d'égalité sociale, les groupes vulnérables et les minorités (notamment les peuples autochtones, les handicapés, les immigrants sans papiers et les personnes victimes de discrimination en raison de leur orientation ou identité sexuelle) continuent dans bien des pays d'être stigmatisés et de ne pas bénéficier des mêmes droits, chances et salaires que leurs concitoyens;

e) Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, le rythme actuel de déperdition des ressources naturelles et de dégradation des écosystèmes suscitera de plus en plus de questions primordiales sur l'équité et l'interdépendance, comme cela a déjà été le cas au regard notamment de la politique climatique mondiale.

44. Si le principe d'équité reste un élément fondamental du développement durable, l'absence de consensus concernant sa mise en pratique en a fait une pierre d'achoppement dans les relations internationales plutôt qu'un principe incontournable de développement institutionnel durable dans un monde marqué par l'interdépendance.

45. Par ailleurs, nous vivons dans une époque dans laquelle l'action des pouvoirs publics à tous les niveaux est remise en question par un public soucieux de s'assurer qu'elle sert ses intérêts à long terme. Le développement durable nécessite un respect accru du principe de responsabilité non seulement par rapport à l'obtention de résultats à court terme, mais aussi par rapport aux conséquences à long terme de nos actes, dans l'intérêt tant des générations actuelles que de celles qui hériteront du monde que nous leur léguerons.

46. La pauvreté dans le monde reste un problème majeur qui touche encore plus d'un milliard de personnes. On ne saurait bâtir un monde plus équitable et plus durable sans l'éliminer. Les gouvernements et organisations internationales doivent donc intensifier leurs efforts en vue de faire disparaître ce fléau et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1 qui consiste à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

7. Transformation des dynamiques politiques

47. Les gouvernements nationaux restent des acteurs indispensables à l'élaboration de stratégies de développement durable, disposant à cet égard de nombreux et puissants atouts. Certains pays en développement ont mis au point des modèles de développement intéressants, et nombre d'entre eux font des progrès considérables dans des domaines comme l'énergie renouvelable, la protection sociale et la sécurité alimentaire (bien qu'il faille tenir compte, dans l'appréciation de ces résultats, de l'existence d'inégalités souvent démesurées et des coûts social et environnemental non calculés de la croissance rapide). Certains deviennent des bailleurs d'aide. Depuis qu'ils sont non plus déficitaires mais excédentaires, ces pays disposent d'extraordinaires capacités de mobilisation et de déploiement de capitaux.

48. La tendance vers la création d'un monde multipolaire pourrait jeter les bases d'une nouvelle coopération plus fructueuse entre les pays et briser ainsi la dynamique stérile qui marque aujourd'hui de nombreuses négociations de haut niveau. Si l'on veut progresser vers le développement durable, il faut dépasser la polarisation négative qui divise actuellement le monde entre Nord et Sud et instaurer des relations plus constructives qui tiennent compte des liens d'interdépendance et des intérêts mutuels.

49. Les acteurs non gouvernementaux sont aussi devenus des partenaires essentiels des relations internationales et du développement durable. Dans le secteur privé, des sociétés progressistes abandonnent le volontarisme qui caractérise le concept de la responsabilité sociale des entreprises pour adopter des démarches beaucoup plus concrètes et véritablement systémiques, tant pour ce qui concerne leurs propres activités (par exemple, en intégrant la conformité aux principes du développement durable dans la chaîne logistique à l'application de normes ou en intervenant sur les marchés d'échange de droits d'émission) que lorsqu'elles font du lobbying (comme lorsque des groupes de sociétés militent en faveur d'une plus grande réduction des émissions et d'une visibilité à plus long terme de la réglementation écologique et des prix des permis correspondants).

50. Aux niveaux mondial et des pays, de nombreuses organisations de la société civile dont les activités étaient auparavant axées sur un seul domaine tentent désormais d'agir sous un angle multisectoriel. Ces organisations, qui ont un rôle primordial à jouer dans la promotion et la réalisation du développement durable à l'échelle mondiale et nationale, peuvent également contribuer à élargir la marge de manœuvre des pouvoirs publics en matière de développement durable.

51. Enfin, la croissance effrénée des réseaux sociaux continue de renforcer le pouvoir d'action des individus – et ses conséquences politiques restent extrêmement imprévisibles. Utilisés judicieusement, ces réseaux peuvent pourtant s'avérer bénéfiques sur le plan politique, surtout si les plates-formes de « crowdsourcing » (utilisation des internautes comme sources d'information) permettent une participation plus large et plus transparente aux processus de gouvernance et de prise de décisions.

8. Urbanisation

52. Aujourd'hui, la majorité de la population mondiale vit dans des villes. La population urbaine de la planète a augmenté de plus de 60 % durant les 20 dernières années et devrait augmenter encore de 1,4 milliard au cours des 20 prochaines années, passant de 3,5 milliards en 2010 à 4,9 milliards en 2030. Cette croissance concernera surtout les villes de taille moyenne (entre 500 000 et 1 million d'habitants) dans les pays en développement.

53. Dans le monde entier, les gens migrent vers les villes à la recherche de perspectives et d'emplois qui n'existent pas chez eux, et les zones urbaines sont de puissants pôles de recherche et d'innovation. Cette urbanisation crée cependant de nouveaux défis. Les villes offrent à leurs habitants un niveau de vie de classe moyenne qui sollicite beaucoup plus les ressources et les écosystèmes. L'expansion des zones construites conduit à un étalement urbain et à la croissance des taudis aux dépens des terres arables et des lieux écologiquement vulnérables. Dans certains pays en développement, les taudis, où aucun service de base n'est disponible, font désormais partie du paysage et du mode de vie des migrants, représentant un risque

pour la santé et la sécurité et exposant leurs habitants aux catastrophes naturelles et à d'autres risques environnementaux.

54. Le présent rapport, qui porte principalement sur les trois domaines dans lesquels le besoin de justice, de viabilité à long terme et de résilience est le plus urgent, contient des recommandations concrètes sur la transition vers le développement durable, qui peut être amorcée en : a) donnant à la population les moyens de faire des choix viables à long terme (sect. III); b) promouvant l'économie durable (sect. IV); et c) renforçant la gouvernance institutionnelle au service du développement durable (sect. V).



III. Donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables

55. Plus notre influence est grande au sein de la société, plus nos actes peuvent avoir de conséquences sur la planète et plus nous devons d'adopter des comportements écologiquement rationnels. Ce constat vaut d'autant plus de nos jours que, du fait de la mondialisation et des pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, les choix individuels peuvent avoir des répercussions mondiales. Pour beaucoup trop d'entre nous, cependant, le problème n'est pas tant la non-viabilité des choix opérés qu'une absence de choix. Il ne peut en effet y avoir de choix digne de ce nom que lorsque les droits de l'homme sont respectés, les besoins fondamentaux satisfaits, et la sécurité humaine et la résilience des populations assurées. Pour parvenir au développement durable, il est tout aussi fondamental de tenir les engagements que nous avons pris à l'échelle mondiale quant à l'élimination sans délai de la pauvreté que de veiller à prendre dûment en compte les besoins de la biosphère et des générations futures.

56. Il est énoncé dans la présente partie des recommandations relatives aux domaines suivants :

a) Assurer les bases du développement en concrétisant les engagements pris à l'échelle internationale dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de la défense des droits de l'homme et de la sécurité humaine et de la promotion de l'égalité des sexes (par. 57 à 66);

b) Promouvoir l'éducation au service du développement durable, notamment l'enseignement secondaire et professionnel, et renforcer les capacités pour faire en sorte que la société, dans son ensemble, puisse participer à la recherche de solutions aux défis du moment et tirer parti des possibilités qui s'offrent (par. 67 à 77);

c) Créer des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, afin de promouvoir une croissance verte durable (par. 78 à 88);

d) Donner les moyens aux consommateurs d'opérer des choix viables et promouvoir des comportements responsables sur les plans individuel et collectif (par. 89 à 99);

e) Bien gérer les ressources et favoriser une révolution verte du XXI^e siècle dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation des océans et des systèmes côtiers, ainsi que de l'énergie et de la technologie (par. 100 à 128);

f) Renforcer la résilience en mettant en place des filets de sécurité adéquats, en réduisant les risques de catastrophe et en planifiant l'adaptation (par. 129 à 138).

A. Assurer les bases du développement

57. Pour donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables, il est essentiel de garantir au préalable l'exercice de leurs droits fondamentaux, y compris le droit de participer à la gestion des affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ainsi que les libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, d'association et de réunion. Nous ne pouvons faire des choix viables que lorsque nous avons la possibilité d'influer sur notre situation, de faire valoir nos droits et d'exprimer nos préoccupations. Les droits de l'homme ont été universellement reconnus en 1948 et l'importance d'une participation réelle des citoyens aux processus de décision a été mise en avant dans le rapport Brundtland et entérinée en 1992 dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

58. Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont parmi les plus vulnérables aux injustices politiques, aux inégalités sociales et aux difficultés économiques, de même qu'aux incidences des changements climatiques, à la raréfaction des ressources et à la dégradation de l'environnement. Elles sont tout particulièrement exposées aux risques sanitaires découlant de la pollution, des mauvais systèmes d'assainissement et des eaux insalubres. En outre, elles dépendent plus que les autres des ressources naturelles, dont elles tirent souvent directement jusqu'aux deux tiers de leurs revenus, lesquels sont consacrés jusqu'aux trois quarts à leurs besoins essentiels, notamment alimentaires. L'élimination de la pauvreté revêt une importance cruciale pour le bien-être des personnes et l'équilibre de la planète, et pour y parvenir les gouvernements se doivent de donner suite aux engagements pris par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement.

59. Tout changement d'orientation sérieux en faveur du développement durable exige en particulier que l'on remédie à l'inégalité qui persiste entre les sexes. À défaut, on risque de gaspiller plus de la moitié de notre intelligence et de nos capacités collectives, comme celles de la prochaine génération, et de la suivante après elle. Or, si de vrais progrès ont été accomplis ces dernières décennies, les

femmes rencontrent encore de nombreux obstacles à la réalisation de leur potentiel en tant que citoyennes, productrices et dirigeantes.

60. Les femmes sont largement sous-représentées dans les postes de responsabilité du monde entier. Elles occupent moins de 20 % de l'ensemble des sièges dans les parlements nationaux et ne détiennent que 16 % des portefeuilles ministériels; et quand elles accèdent aux responsabilités ministérielles, ce n'est pas dans les mêmes proportions suivant les secteurs : si quelque 35 % des ministres des affaires sociales et de la protection sociale sont des femmes, ce pourcentage tombe à 19 % pour les ministres des finances et du commerce, à 7 % pour les ministres de l'environnement, des ressources naturelles et de l'énergie, et à seulement 3 % pour les ministres des sciences et des technologies. Il est pourtant avéré que lorsque les femmes sont plus nombreuses à avoir voix au chapitre, les besoins collectifs sont davantage pris en compte – notamment l'accès à l'eau potable et à l'éducation et la constitution d'espaces naturels protégés. Il a aussi été amplement démontré que les accords de paix sont plus susceptibles de tenir quand les femmes participent à la prévention des conflits et à l'établissement de la paix.

61. Les lois et pratiques discriminatoires en matière d'héritage et de propriété sont un frein notable à l'autonomie et au potentiel économiques des femmes. Elles pèsent particulièrement sur le secteur agricole, où les services de vulgarisation ne sont souvent pas proposés aux agricultrices qui n'ont pas de titre de propriété officiel pour leurs terres. On estime que si elles avaient le même accès que les hommes aux moyens de production, les femmes pourraient accroître de 20 % à 30 % le rendement de leurs exploitations, ce qui aurait potentiellement pour effet d'augmenter de 2,5 % à 4 % la production agricole des pays en développement et d'entraîner une réduction comprise entre 12 % et 17 % du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Les droits d'héritage et de propriété sont également d'une importance cruciale dans les zones urbaines et les implantations sauvages, et sont de nature à promouvoir l'autonomie économique et sociale des femmes dans le cadre des programmes de réforme agraire et de relèvement à l'échelon local.

62. Aux fins du développement durable, il est également essentiel d'améliorer l'accès au planning familial, aux droits de la procréation et aux services de santé. Non seulement cela permet instantanément d'améliorer le niveau de santé général et de faire reculer les mortalités maternelle et infantile, mais l'effet en est aussi de freiner la croissance démographique, de contribuer à l'élimination de la pauvreté transmise d'une génération à l'autre et d'alléger le fardeau des pays peu dotés en ressources naturelles. L'accès au planning familial et aux services de santé reproductive est étroitement lié à la question générale de l'égalité des sexes : celle-ci tend à être plus grande lorsque cet accès est assuré, et réciproquement.

63. L'évolution des savoirs, des attitudes et des comportements – tant parmi les hommes que les femmes – est également essentielle à l'égalité des sexes et en particulier à la lutte contre le harcèlement sexuel, les violences faites aux femmes et la traite transfrontières des femmes et des filles, autant de fléaux qui non seulement constituent des violations des droits de femmes et des filles mais entraînent de surcroît des coûts, à la fois directs et indirects, pour les survivantes et les secteurs public et privé, sous la forme de frais médicaux, de dépenses policières, judiciaires et connexes, et de perte de productivité.

Recommandation 1

64. Les gouvernements et les donateurs internationaux devraient intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, et leur donner un rang de priorité élevé afin de parvenir au développement durable.

Recommandation 2

65. Les gouvernements devraient respecter et protéger les droits de l'homme et en favoriser l'exercice, notamment le droit de participer à la gestion des affaires publiques directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, comme prévu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

Recommandation 3

66. Les gouvernements devraient accélérer la mise en œuvre des engagements pris pour faire progresser l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, notamment en abrogeant les lois discriminatoires et en supprimant les obstacles formels, en réformant les institutions, et en élaborant et adoptant des mesures novatrices conçues pour remédier aux pratiques informelles et culturelles qui constituent des entraves. Une attention particulière devrait être accordée aux aspects suivants :

a) Il faut veiller à ce que les femmes aient véritablement accès aux moyens de production dans des conditions d'égalité et à ce qu'elles les contrôlent, en leur permettant d'accéder à la propriété, d'hériter, d'emprunter et de bénéficier d'autres services financiers et de vulgarisation tout au long de la chaîne de production, au même titre que les hommes;

b) Il faut que les femmes bénéficient des mêmes droits et des mêmes possibilités que les hommes dans les mécanismes politiques de prise des décisions qui doivent être participatifs, adaptés, équitables et ouverts à tous;

c) Il faut garantir un accès universel à des services de planification familiale, à des services relatifs aux droits sexuels et aux droits procréatifs et à d'autres services de santé qui soient de qualité et d'un coût abordable.

B. Éducation et compétences au service du développement durable

67. En investissant dans l'éducation et la formation, on favorise directement le développement durable. Il est largement reconnu qu'il s'agit là d'un moyen remarquablement efficace de promouvoir l'autonomisation des personnes et de sortir des générations entières de la pauvreté, tout en offrant aux jeunes, et en particulier aux jeunes femmes, d'importants moyens de réaliser leur potentiel.

68. L'enseignement primaire universel est notamment une condition préalable au développement durable. Malgré de réels progrès, nous ne sommes toujours pas sur une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement qui consiste à ce qu'en 2015 tous les enfants, garçons et filles

confondus, suivent la totalité de la scolarité primaire. Au lieu de cela, 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire continuent de ne pas aller à l'école et de ne recevoir aucun enseignement. Le fossé à combler est particulièrement critique pour les filles, qui représentaient encore, en 2008, 53 % des enfants non scolarisés. Une éducation de base est essentielle pour surmonter les obstacles futurs à leur embauche et à leur participation politique, car environ les deux tiers des 793 millions d'adultes illettrés dans le monde sont des femmes.

69. L'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'enseignement primaire n'a pas encore été atteint, en partie faute de financements, même si d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte. On pourrait favoriser le règlement de problèmes tels que les pénuries d'enseignants et l'insuffisance des infrastructures en mobilisant des moyens internationaux pour compléter les fonds disponibles et appuyer les efforts déployés aux échelons local et national. Le Partenariat mondial pour l'éducation, lancé par la Banque mondiale, constitue l'un des modèles disponibles pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des stratégies éducatives solides.

70. Si l'enseignement primaire est à la base du développement, les enseignements complémentaire et secondaire et la formation professionnelle sont tout aussi cruciaux pour bâtir un avenir durable. Chaque année d'éducation supplémentaire dans les pays en développement accroît en moyenne de 10 % ou plus les revenus de la personne qui en aura bénéficié. Des recherches font également ressortir que dans ces pays les femmes qui vont au bout de leurs études secondaires ont en moyenne un enfant de moins que celles qui s'arrêtent à la fin du primaire, ce qui a pour effet d'améliorer l'aisance financière de leur famille et de faire reculer la pauvreté intergénérationnelle. De plus, un enseignement postprimaire fondé sur un programme conçu pour renforcer les compétences essentielles dans une économie du XXI^e siècle – telles que la gestion des écosystèmes, les sciences, les technologies et l'ingénierie – est de nature à encourager l'innovation et à accélérer les transferts de technologies, ainsi qu'à fournir des qualifications vitales pour les nouveaux emplois verts. On estime cependant qu'aujourd'hui moins d'un quart des enfants achèvent leur cursus secondaire.

71. Dans le même temps, on prévoit qu'une pénurie des compétences requises sera l'un des principaux obstacles au développement durable. Afin de pourvoir les emplois qualifiés, il faudra disposer d'une main-d'œuvre nouvelle et être en mesure de s'appuyer sur les capacités des jeunes et des femmes, qui sont à l'heure actuelle sous-représentés de façon chronique dans certains secteurs : les femmes constituent seulement 9 % des effectifs dans le bâtiment et les travaux publics, 12 % dans les services d'ingénierie, 15 % dans les services financiers et commerciaux et 24 % dans le secteur secondaire.

72. La formation technique et professionnelle est essentielle à la croissance et au renforcement des capacités humaines pour répondre à la demande sur le marché du travail, y compris dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'aide sociale, où le manque de personnel qualifié peut entraver le développement durable d'un pays.

73. Dans tous les secteurs, la formation doit être pertinente, d'un coût abordable, accessible, et dispensée par des personnes qualifiées et agréées. Il importe qu'elle soit mise au point en collaboration avec le secteur privé afin de veiller à ce qu'elle corresponde aux besoins des employeurs et que la certification conférée soit

acceptée par les entreprises comme une qualification suffisante. La formation professionnelle et qualifiante doit également être vue comme pouvant se substituer avantageusement à d'autres cursus classiques.

74. On n'a pas cessé d'innover, au cours des dernières années, en ce qui concerne les manières de dispenser les formations professionnelles et qualifiantes, des camps d'entraînement pour entrepreneurs aux plates-formes technologiques et de partage des connaissances, en passant par les formations commerciales animées par des femmes à l'intention d'autres femmes et les programmes de tutorat, d'apprentissage pour les jeunes et de recherche et d'échange. Il reste néanmoins à déployer des efforts nettement plus concertés et à bien plus grande échelle.

Recommandation 4

75. Les gouvernements devraient envisager de créer un fonds mondial pour l'éducation, qui bénéficierait du soutien des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, s'inscrirait dans le prolongement du Partenariat mondial pour l'éducation lancé par la Banque mondiale et aurait pour but de combler les écarts existants au niveau de l'enseignement primaire d'ici à 2015, de sorte que l'on puisse véritablement espérer atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement.

Recommandation 5

76. Les gouvernements devraient intensifier leur action en vue d'atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, à savoir rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, et se fixer comme objectif de rendre les enseignements complémentaire et secondaire universels en 2030 au plus tard, en mettant l'accent sur les qualifications et les connaissances à acquérir pour parvenir à une croissance durable et pour créer des emplois.

Recommandation 6

77. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux de développement devraient coopérer afin de proposer des filières de formation professionnelle, de recyclage et de formation continue dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie qui aurait pour but de combler la pénurie de personnel dans des domaines cruciaux pour le développement durable. La priorité devrait être donnée aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables.

C. Créer des possibilités d'emploi

78. Au cours de la transition des économies vers un modèle viable, des emplois seront créés, d'autres disparaîtront et beaucoup feront l'objet d'une restructuration. Il sera indispensable de mettre au point une série d'initiatives adaptées qui renforceront la capacité des personnes et des collectivités à gérer cette transition. Cela revêt une importance d'autant plus grande que le ralentissement économique a mis beaucoup de travailleurs au chômage, empêché la création de nouveaux emplois et aggravé la situation des chômeurs et de leur famille.

79. À mesure toutefois que l'économie devient plus verte, elle offre des possibilités considérables de création d'emplois décents dans les secteurs qui contribuent à préserver ou réhabiliter l'environnement, des énergies renouvelables à l'installation dans l'immobilier bâti de technologies à rendement énergétique élevé, en passant par la gestion viable des déchets et la remise en état de l'environnement. On prévoit que le chiffre d'affaires du secteur mondial des biens et services liés à l'environnement pourrait s'élever à 800 milliards de dollars d'ici à 2015.

80. Les emplois dans les secteurs verts peuvent aussi présenter d'autres avantages. Le travail ne consiste pas simplement à engranger des profits et à répondre à la demande sur les marchés. Il a une valeur sociale et constitue pour les personnes un moyen de se réaliser. Les employés déclarent être plus satisfaits de leur travail lorsqu'ils rejoignent des entreprises qui appliquent ou promeuvent les principes du développement durable. Il est clair qu'il faut de la croissance économique pour créer des emplois plus décents.

81. Il est fondamental que l'environnement commercial soit propice, notamment en matière de respect de l'état de droit et du droit de propriété, de stabilité macroéconomique et de libre concurrence. Les gouvernements doivent faire de ces aspects des priorités de leurs politiques et de leurs budgets. Une fois réunies ces conditions essentielles, des mesures ciblées sont plus susceptibles de porter leurs fruits, au bénéfice tant de l'ensemble de la société que des groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les femmes et les jeunes.

82. Pendant les décennies à venir, des millions de jeunes devraient arriver chaque mois sur le marché du travail, et un secteur privé en plein essor pourrait absorber cet afflux démographique et en tirer avantage. Les jeunes sont par ailleurs porteurs d'un potentiel sous-exploité; ils sont parmi les plus touchés par la récente crise économique – à l'échelle mondiale, 81 millions d'entre eux se trouvent aujourd'hui sans emploi. Parallèlement, 152 millions de jeunes ont un emploi mais vivent dans des ménages dont les revenus sont inférieurs à l'équivalent de 1,25 dollar par jour. Parmi leurs options figurera celle de créer une microentreprise ou une petite entreprise. À ce titre, la formation à l'entrepreneuriat, l'accès au financement, un cadre administratif et réglementaire favorable et des programmes d'appui commercial sont autant de facteurs primordiaux pour la motivation des créateurs potentiels.

83. L'autonomisation des femmes est en particulier susceptible de produire des bienfaits considérables pour les ménages, les collectivités et l'économie mondiale. Des études montrent qu'en réduisant l'écart entre les taux d'emploi respectifs des hommes et des femmes on parviendrait à faire croître le PIB de 9 % aux États-Unis d'Amérique, de 13 % dans la zone euro et de 16 % au Japon. D'autres études donnent à voir qu'il serait économiquement très avantageux de s'efforcer aussi de résorber l'écart de rémunération entre les sexes. En Australie, par exemple, une réduction de 1 % de cet écart entraînerait une hausse de 0,5 % du PIB. Pourtant, les disparités de traitement demeurent. Ainsi, aux États-Unis, les femmes occupaient moins de 15 % des postes de direction générale au sein des 500 plus grandes entreprises (Fortune 500) et moins de 8 % des postes les mieux rémunérés en 2010, alors qu'elles y représentaient 48 % de la population active.

84. De surcroît, les femmes sont particulièrement exposées au risque du chômage : dans les pays en développement, elles paient un plus lourd tribut à la crise économique actuelle, du fait qu'elles constituent une large part des effectifs dans deux domaines particulièrement touchés par la récession : les usines de fabrication

de produits destinés à l'exportation et les activités du secteur tertiaire employant des migrants. En outre, les femmes travaillant dans l'économie parallèle n'apparaissent pas dans les statistiques nationales relatives à la population active et ne bénéficient pas des régimes de protection sociale.

Encadré 4

Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire

Les sept Principes d'autonomisation des femmes, élaborés dans le cadre d'un partenariat entre l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Pacte mondial, sont destinés à donner aux entreprises des orientations sur la manière de garantir plus d'autonomie aux femmes sur le lieu de travail, sur le marché et au sein des collectivités.

Plus de 250 présidents-directeurs généraux, y compris de grandes multinationales, ont souscrit à ces principes, qui se rapportent à la promotion de l'égalité des sexes dans la culture d'entreprise; à l'équité de traitement et au respect mutuel sur le lieu de travail; à la santé, à la sécurité et au bien-être de tous les travailleurs; à l'éducation, à la formation et à la progression professionnelle pour toutes les femmes; aux évolutions et pratiques commerciales qui renforcent l'autonomie des femmes; aux initiatives locales en faveur de l'égalité; et à l'évaluation et au signalement des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes.

Des entreprises ont par ailleurs demandé que soient élaborées des consignes sur la communication d'informations ventilées par sexe en vue de faciliter la mise en œuvre de ces principes. Il est actuellement donné suite à cette requête sur la base des normes définies par l'Initiative mondiale pour l'établissement de rapports et de la communication du Pacte mondial sur le progrès.

Source : Pacte mondial, www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/human_rights/WEPS/WEPS_FRN.pdf.

Recommandation 7

85. Les gouvernements devraient adopter des politiques de promotion de l'emploi vert et d'un travail décent et en faire une priorité dans leurs budgets et stratégies de développement durable, tout en instaurant des conditions propices à la création d'emplois dans le secteur privé.

Recommandation 8

86. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats et proposer des services qui aident les jeunes entrepreneurs à se lancer.

Recommandation 9

87. Les employeurs, les gouvernements et les syndicats devraient appliquer une stratégie globale pour faire progresser l'égalité sur le lieu de travail, notamment en adoptant des principes de non-discrimination, des mesures pour

aider les femmes à accéder aux fonctions de direction, des politiques de santé et des mesures qui aident les hommes et les femmes à concilier vie professionnelle et vie privée, et des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement axés sur les femmes et les minorités, et en s'engageant à évaluer les progrès accomplis et à en rendre compte.

Recommandation 10

88. Les gouvernements et les entreprises devraient prendre la mesure des avantages économiques liés à la pleine participation des femmes à l'économie en adoptant des politiques économiques qui s'attaquent expressément aux problèmes auxquels les femmes font face, en particulier des politiques qui :

- a) Aident les exploitantes agricoles à accéder aux terres et aux ressources;
- b) Facilitent l'accès des femmes aux capitaux et aux services financiers;
- c) Améliorent l'accès aux marchés au moyen de programmes de commercialisation, d'assistance technique et de microfinancement;
- d) Appuient l'arrivée des femmes à des postes de direction dans les secteurs public et privé.

D. Permettre des choix viables

89. D'après un document de travail de l'OCDE datant de 2010, le nombre des personnes composant la classe moyenne mondiale pourrait passer de 1,8 milliard à 3,2 milliards d'ici à 2020 et à 4,9 milliards d'ici à 2030. La classe moyenne mondiale se définit comme l'ensemble des personnes vivant au sein d'un foyer dont le revenu *per capita* est compris entre 10 et 100 dollars des États-Unis, en parité de pouvoir d'achat.

90. Bien que cette évolution témoigne à de nombreux égards de la réussite du développement, l'expansion d'une classe moyenne mondiale conjuguée avec des modes de consommation non viables menace de nous pousser inexorablement jusqu'à la limite des ressources naturelles et des mécanismes planétaires qui rendent la vie possible, depuis la nourriture, l'eau et l'énergie jusqu'aux grands systèmes mondiaux tels que les océans, le climat et le cycle de l'azote. Faute d'une inflexion majeure de cette tendance, la capacité de la planète à nous nourrir et nous faire vivre continuera de se dégrader avec un risque de basculement brutal lorsque les seuils importants et les points critiques seront dépassés. Et pendant ce temps, les revendications sociales en faveur de l'équité se font toujours plus pressantes.

91. Nous avons pourtant la possibilité de corriger cette situation non viable et de rendre la distribution et l'utilisation des ressources plus efficaces et plus équitables, de manière à préserver la santé de la planète même dans le cadre d'une croissance parallèle de la population et du niveau mondial de prospérité.

92. Aussi bien les politiques publiques que l'innovation technologique ont des rôles majeurs à jouer pour que le monde prenne la voie du développement durable, mais les choix opérés par les particuliers ont aussi une importance cruciale et dépendent de considérations plus générales telles que les opinions politiques, les habitudes et les valeurs morales. Par exemple, il ne suffit pas de mettre à la disposition du public des transports en commun et des automobiles fonctionnant à

l'aide de sources d'énergie renouvelables. Encore faut-il que les individus apprécient les transports en commun et les choisissent pour que l'ensemble de la société y trouve son compte. De même, au niveau planétaire, le débat avance grâce à des initiatives telles que « la Charte de la Terre » qui favorise la prise de conscience et le partage de la responsabilité à l'égard des futures générations, la viabilité mondiale et le dialogue interculturel.

93. C'est pourquoi il est important de faire en sorte que les choix viables soient plus facilement disponibles, abordables et attrayants pour les consommateurs. Si l'on veut que le consommateur final utilise une nouvelle technologie ou qu'il adopte un autre comportement plus viable à long terme, il convient de le consulter sur la conception du produit ou l'aménagement urbain, par exemple. L'application aux produits de consommation de normes de conformité au développement durable constitue un outil important car elles peuvent contribuer à influencer le choix du consommateur.

94. Il est également important de comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et la société, ainsi que les conséquences des choix opérés, et d'intégrer les questions liées au développement durable dans les programmes scolaires.

Encadré 5

Nécessité d'une alimentation plus viable

Les modes de production et de consommation des produits alimentaires peuvent avoir un impact significatif sur le développement durable.

Santé

- Aujourd'hui, 1 milliard de personnes n'ont pas accès à une alimentation adaptée à leurs besoins nutritionnels.
- D'après des estimations récentes, l'effet combiné d'apports insuffisants en macronutriments (protéines) et en micronutriments (notamment le fer et l'iode) est responsable de 35 % des décès d'enfants et de 11 % du fardeau que représentent les pathologies à l'échelle mondiale.
- Par ailleurs, l'obésité et le diabète sont en augmentation dans le monde entier. Plusieurs maladies chroniques liées aux modes d'alimentation, comme les maladies coronariennes et les accidents vasculaires, figurent désormais parmi les premières causes de mortalité dans le monde et leur fardeau s'accroît très rapidement dans les pays où les revenus sont les plus faibles du monde, aboutissant parfois à un énorme « double fardeau » causé à la fois par la sous-alimentation des uns et la suralimentation des autres et qui pèse lourdement sur la société et les systèmes de santé.

Déchets

- Environ un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine (environ 1,3 milliard de tonnes) sont perdus ou gaspillés chaque année en raison des faiblesses de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

- Les aliments gaspillés par les consommateurs dans les pays à revenus élevés (222 millions de tonnes) correspondent presque à la totalité de la production alimentaire de l'Afrique subsaharienne (qui est de 230 millions de tonnes). La quantité d'aliments perdus dans les pays industrialisés est aussi élevée que dans les pays en développement. Toutefois, dans les pays en développement, plus de 40 % des pertes surviennent après la récolte et pendant le traitement, alors que dans les pays développés, plus de 40 % des pertes de produits alimentaires se produisent au niveau de la vente au détail ou sont le fait du consommateur.

Empreinte écologique

- La modification des habitudes alimentaires, due à la hausse des revenus et à celle de la demande de viande et de produits laitiers, affecte le volume des ressources en eau utilisées pour produire les aliments. Deux tiers du volume total d'eau nécessaire à la production agroalimentaire sont utilisés pour produire des aliments d'origine animale et un quart pour le pâturage. Cet exemple illustre l'empreinte écologique croissante de la nourriture.
- Les pratiques agricoles actuelles sont à l'origine de 70 % de la consommation mondiale d'eau, les deux tiers de ce pourcentage servent à produire des aliments d'origine animale. On estime que le volume d'eau à usage d'irrigation nécessaire pour produire la quantité de nourriture qui est gaspillée tous les ans est égal au volume d'eau à usage domestique nécessaire à 9 milliards de personnes.
- L'élevage du bétail mobilise 70 % des terres agricoles, il représente 30 % de la superficie des terres utilisées dans le monde et 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- La proportion de stocks de poissons marins considérés comme étant sous-exploités ou modérément exploités a baissé, passant de près de 40 % au milieu des années 70 à 15 % en 2008; la proportion de stocks surexploités, épuisés ou en cours de reconstitution a quant elle augmenté, passant de 10 % en 1974 à 32 % en 2008. On estime que 53 % des stocks mondiaux de poissons marins sont pleinement exploités, 28 % surexploités, 3 % épuisés et 1 % en cours de reconstitution.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Institut suédois pour l'alimentation et la biotechnologie (SIK).

95. La fiabilité de l'étiquetage destiné à l'information du consommateur est un élément décisif pour que ce dernier puisse faire en pleine connaissance de cause des choix viables. Un étiquetage établi selon des normes techniquement rigoureuses et des mesures exactes, surtout dans les domaines qui ont une forte incidence sur la santé humaine et la nature, aident les consommateurs à comprendre le coût intégral de leurs choix et poussent le marché à récompenser les producteurs aux méthodes

viables. Pour garantir l'exactitude des labels écologiques et empêcher qu'ils soient détournés pour faire obstacle au commerce, l'écoétiquetage doit s'appuyer sur des mécanismes de suivi, de vérification et d'évaluation présentant un bon rapport coût-efficacité, et élaborés selon des procédures ouvertes, transparentes, équilibrées et fondées sur des méthodes scientifiques.

Encadré 6

Des entreprises qui montrent la voie

On peut citer de nombreux exemples de partenariats réussis entre les secteurs public et privé consacrés à l'élaboration de normes applicables à la communication et à la publication d'informations. Dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le World Resources Institute ont travaillé conjointement à l'élaboration du Protocole des gaz à effet de serre, outil comptable utilisé par des centaines de sociétés privées dans le monde entier pour surveiller leurs émissions de gaz à effet de serre, les gérer et en rendre compte.

L'une des plus importantes sociétés commerciales d'Amérique centrale – dont le chiffre d'affaires pour 2010 au Costa Rica a dépassé les 570 millions de dollars – a décidé d'appliquer la norme de la triple performance, c'est-à-dire qu'elle n'utilise pas uniquement des indicateurs financiers pour mesurer ses résultats, mais aussi des indicateurs sociaux et environnementaux. Comme la préservation des ressources en eau est une priorité au Costa Rica, cette société a consenti des investissements et modifié ses pratiques de manière à réduire la quantité d'eau qu'elle utilise pour sa production de boissons, faisant passer cette consommation de 12 litres d'eau par litre produit jusqu'en 2010 à 4,9 litres d'eau par litre en 2011. Elle s'est fixé comme objectif de devenir écologiquement neutre en matière de consommation d'eau d'ici à 2012. Des incitations sont intégrées dans la rémunération de son président-directeur général, dont le salaire dépend pour 60 % des résultats de la société selon les critères de la triple performance. Cela a peut-être contribué aux excellents résultats obtenus par la société sur les trois plans (financier, social et environnemental) car celle-ci a enregistré une croissance deux fois supérieure à la moyenne de celle de son secteur entre 2006 et 2010.

L'outil *Carbon Disclosure Project* est une plate-forme actuellement utilisée par plus de 3 000 organisations de 60 pays pour mesurer et publier les données relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre, à leur gestion de l'eau et à leur stratégie de lutte contre les changements climatiques. Elle aide ces organisations à fixer leurs objectifs de réduction d'émissions ou de baisse de consommation, à améliorer leurs résultats et à communiquer aux parties prenantes et aux consommateurs les informations qui les intéressent dans ces domaines.

Source : Protocole des gaz à effet de serre (www.ghgprotocol.org); Forum économique mondial, rapport *Redefining the Future of Growth: The New Sustainability Champions* (Redéfinir la croissance de demain : les nouveaux champions du développement durable) (2011); *Carbon Disclosure Project* (www.cdproject.net).

Recommandation 11

96. Les gouvernements et les autorités publiques devraient s'engager en faveur de mécanismes ouverts, transparents, équilibrés et fondés sur la science en vue de mettre au point des modalités d'étiquetage et autres systèmes qui tiennent pleinement compte des effets des modes de production et de consommation; ils devraient coopérer avec le secteur privé afin de veiller à ce que l'étiquetage et les informations communiquées par les entreprises ne créent pas d'obstacles au commerce et soient exacts, d'un coût raisonnable et dignes de foi de sorte que les consommateurs puissent choisir en toute connaissance de cause, notamment dans des secteurs ayant des conséquences notables sur l'être humain et la nature.

Recommandation 12

97. Les gouvernements devraient veiller à ce que les consommateurs puissent se procurer plus aisément des produits fabriqués par des moyens viables qui soient plus attrayants et moins onéreux, en définissant, en concertation avec le secteur privé, des normes qui prennent en considération les meilleures techniques et qui ne créent pas d'obstacles au commerce, et en adoptant des mesures d'incitation par les prix et des mesures dissuasives.

Recommandation 13

98. Les gouvernements et les organisations non étatiques devraient faire connaître les notions de développement durable et de consommation durable et les intégrer dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire.

Recommandation 14

99. Le Groupe se félicite de la tenue en 2012, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), de débats réunissant toutes les parties prenantes sur les dimensions éthiques du développement durable, qui seront fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les instruments pertinents, y compris la Charte de la Terre, afin d'aider les gouvernements à mettre le cap sur le développement durable.

E. Gérer les ressources et réunir les conditions d'une révolution verte au XXI^e siècle

1. Agriculture

100. La Révolution verte, qui a permis d'éviter des famines de grande ampleur, exerce aussi sur les ressources une pression croissante qui, comme chacun en convient aujourd'hui, est incompatible avec le développement durable. L'agriculture est devenue très dépendante des énergies fossiles, s'exposant ainsi à la cherté des carburants, et utilise souvent l'eau sans compter, au point qu'elle représente aujourd'hui 70 % de la consommation mondiale d'eau douce. Le XXI^e siècle a besoin à son tour d'une révolution verte, qui consiste non seulement à augmenter la productivité mais aussi à réduire de façon drastique l'intensité d'utilisation des ressources tout en protégeant la diversité biologique.

101. La nouvelle révolution agricole doit être axée sur une intensification viable de la production (faible utilisation d'intrants externes et faible production d'émissions et de déchets), la diversification des cultures et l'adaptation aux changements climatiques. Les nouvelles biotechnologies « vertes » peuvent aider considérablement les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques, à améliorer la résistance aux pesticides, à reconstituer la fertilité des sols et à contribuer à la diversification de l'économie rurale.

102. Il y aurait d'énormes avantages environnementaux, économiques et sociaux à stimuler dès maintenant l'agriculture durable. Les trois quarts des pauvres de la planète vivent en zone rurale et sur les 2 milliards et demi de ruraux qui ont une activité agricole, un milliard et demi vit sur une petite exploitation. Étant donné que, d'après les prévisions, la demande alimentaire mondiale devrait augmenter de 70 % d'ici à 2050, la vie de ces personnes pourrait s'en trouver grandement améliorée et le passage à des modèles de production plus viables facilité.

103. Les possibilités qui s'offrent aux petits exploitants d'améliorer leurs rendements, de stimuler l'économie rurale et de dégager des recettes d'exportation au lieu d'être des acheteurs nets de produits alimentaires sont considérables et encore inexploitées. Encore faut-il que les petits exploitants, qui subviennent aux besoins de près d'un tiers de la population mondiale, aient accès aux moyens de production (qui vont de la terre aux outils servant à la travailler), aux marchés (qu'il s'agisse des routes rurales ou des outils de communication les plus récents permettant de suivre les cours mondiaux), au crédit et aux instruments de gestion des risques (assurance récolte et protection sociale, par exemple), ainsi qu'aux résultats de la recherche et à la technologie.

104. La réussite dépendra en grande partie des investissements consentis. Comme par le passé, les fonds continueront d'être majoritairement d'origine nationale mais des ressources supplémentaires devront être apportées dans le cadre de l'aide publique au développement. Bien qu'il ait chuté de 43 % depuis le milieu des années 80, le montant global de l'aide à l'agriculture est récemment reparti à la hausse et est resté stable dans les régions qui en avaient le plus besoin comme l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Le secteur privé et les partenariats public-privé ont également un rôle déterminant à jouer, de même sans doute que les sources de financement innovantes (voir sect. IV ci-après).

105. Alors que les pays à faible revenu ont besoin d'urgence d'investissements dans les différents secteurs agricoles, on assiste à une évolution des transactions foncières qui aggrave souvent les contraintes locales entravant déjà depuis longtemps et de façon persistante l'accès des pauvres à l'eau et à la terre. D'après les estimations, les terrains acquis depuis 2000 dans le cadre de nouveaux contrats d'investissement internationaux (ainsi que les eaux de surface ou souterraines qui les traversent) représenteraient une superficie totale de 80 millions d'hectares, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne. Cela étant, de grandes orientations ont été définies, comme les Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources, par exemple, à l'intention des pouvoirs publics, du secteur privé et de toutes les parties intéressées afin de les pousser à prendre, lorsqu'ils concluent de tels accords, des décisions allant dans le sens du développement durable et ne faisant pas obstacle au commerce.

106. Le succès dépendra par ailleurs de l'existence d'institutions et d'initiatives dotées des moyens de bien coordonner les actions entreprises dans les domaines prioritaires de l'agriculture, de l'aménagement foncier et de la gestion de l'eau. Les institutions responsables au premier chef de la recherche, de la définition des grandes orientations et de la diffusion de connaissances, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Fonds international de développement agricole ont un rôle de plus en plus important à jouer pour ce qui est de la coordination des interventions. Toutefois, en dernière analyse, la gestion intégrée des ressources dépend de la qualité de la gouvernance et de la gestion. S'il est un domaine où celle-ci compte peut-être plus encore que dans tout autre, c'est la gestion des bassins hydrographiques, qui nécessite des schémas d'aménagement intégrés tenant compte des besoins multiples, impérieux et concurrents de plusieurs secteurs d'activité, et exige des mesures à caractère global.

107. Afin d'instaurer une agriculture durable, il faudra aussi redoubler d'efforts pour limiter les obstacles au commerce international agricole, notamment en concluant le Cycle de négociations de Doha pour le développement, et prendre en considération de nombreux facteurs : il conviendra notamment d'améliorer sensiblement les services de vulgarisation – qui doivent tenir compte de la situation des femmes, majoritaires parmi les petits exploitants –, de s'attacher à introduire des pratiques novatrices de production agricole durable et d'accroître fortement les investissements dans la recherche-développement. L'effet doit tout particulièrement porter sur l'Afrique subsaharienne où les rendements agricoles ont chuté de 10 % depuis 1960 et où les changements climatiques risquent de frapper le plus durement l'activité agricole.

Recommandation 15

108. **Les gouvernements et les organisations internationales devraient s'attacher à lancer une nouvelle révolution verte en ce XXI^e siècle, qui viserait au minimum à doubler la productivité, réduirait de façon draconienne l'utilisation des ressources et éviterait un nouveau recul de la biodiversité, de nouvelles pertes de terres arables et le gaspillage et la pollution de l'eau, y compris en augmentant les investissements dans la recherche-développement agricole afin de transposer rapidement les avancées de la recherche sur le terrain. Les gouvernements devraient charger la FAO de lancer et de coordonner cette action, en concertation avec les partenaires et les parties prenantes clefs, sachant qu'elle est l'organisation qui a pour mandat de réduire le déficit alimentaire dans le monde.**

Recommandation 16

109. **Les gouvernements devraient s'attacher à dégager un consensus sur des principes mondiaux concernant la viabilité et l'éthique des investissements relatifs à la terre et à l'eau, et continuer à promouvoir les principes de l'investissement agricole responsable, l'accent étant mis sur la protection des droits et des moyens de subsistance des pauvres, qui sont tributaires de ces ressources de base, et sur la protection de l'écovabilité.**

Recommandation 17

110. Les gouvernements devraient se doter de programmes de gestion intégrée de l'eau et élargir la portée de ceux qui existent déjà, en gardant à l'esprit que l'eau remplit plusieurs fonctions, qu'il s'agisse de la boisson, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie ou de l'énergie.

Encadré 7

Projet alimentation-énergie au Mozambique

Plusieurs sociétés privées ont établi un partenariat avec les autorités locales afin de remplacer des milliers de cuisinières à charbon de bois par des appareils à l'éthanol moins polluants dans le cadre d'un nouveau projet intégré portant sur les aspects à la fois énergétique et alimentaire.

L'idée est de multiplier les revenus des agriculteurs, de sauver quelque 3 600 hectares de forêt naturelle chaque année et de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est que 20 % des foyers de la capitale, Maputo, remplacent le charbon de bois par un combustible non polluant fourni à un prix avantageux et moins dangereux que le charbons de bois, dont les émanations peuvent être mortelles.

Les agriculteurs auront la possibilité de passer d'une activité axée sur l'agriculture sur brûlis et la production de charbon de bois à la culture de plantes et d'arbres variés. Cette diversification de la production alimentaire, à laquelle il faut ajouter la fabrication, à partir du manioc, d'éthanol destiné aux marchés urbains, devrait nettement améliorer le niveau des revenus et la nutrition, tout en contribuant à régénérer les sols dégradés et à accroître la diversité biologique.

Des milliers de petits exploitants seront encouragés à se doter d'outils de production de vivres et d'éthanol pour appareils de cuisson, à adopter des pratiques agricoles durables et à jeter les bases d'un cadre de vie économiquement et écologiquement viable.

Source : www.cleanstarmozambique.com.

2. Écosystèmes marins et côtiers

111. La mer, ressource sur laquelle des centaines de millions de personnes comptent pour se nourrir et gagner leur vie, se distraire ou se cultiver, offre d'importantes perspectives économiques. La pêche représente 170 millions d'emplois dans le monde et les ressources halieutiques assurent l'apport en protéines de plus d'un milliard et demi d'êtres humains. Des millions de personnes tirent leurs moyens de subsistance de la pêche, du tourisme, du transport, de l'aquaculture ou d'autres formes d'exploitation de l'environnement marin et côtier. Les récifs coralliens, les îles, la mangrove et les autres zones humides sont des habitats essentiels pour les écosystèmes, car ils assurent des fonctions écosystémiques : protection contre les phénomènes climatiques extrêmes, frayères ou zones intermédiaires entre eau douce et eau salée, par exemple. Littoraux et océans font partie intégrante de la culture et du mode de vie de nombreux peuples dans de nombreux pays.

112. Partout dans le monde, les écosystèmes marins et côtiers se dégradent et les océans sont de moins en moins à même d'assurer pleinement leur rôle écosystémique. Certains écosystèmes essentiels comme les récifs coralliens et les mangroves ont peut-être déjà atteint ou pourraient atteindre sous peu un seuil critique, ce qui aurait des conséquences particulièrement graves pour les personnes et les groupes les plus vulnérables.

113. Les engagements pris en matière de développement durable concernant les océans, dans le programme Action 21 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) par exemple, sont conformes aux besoins. Il n'en reste pas moins que la dégradation des écosystèmes côtiers et marins se poursuit, car le fonctionnement de l'économie, les activités industrielles et les modes de vie et de subsistance des collectivités reposent, dans bien des cas, sur des modes d'exploitation non viables des ressources de la mer, qui s'expliquent notamment par le manque de moyens et d'information ou encore le fait que le développement et la protection de l'environnement sont perçus comme incompatibles. Ces pratiques contribuent souvent à la détérioration des écosystèmes marins dont les utilisateurs ont pourtant besoin.

114. La gestion des océans dans le cadre d'une coopération régionale, intégrée, s'inscrivant dans le long terme et à l'échelle de l'écosystème, permettrait à tous les utilisateurs concernés de prendre part à la gestion durable des ressources de la mer. Il serait également utile de mettre en commun des ressources et des compétences spécialisées, et de veiller à assurer la compatibilité des mesures entre pays et entre secteurs économiques. Il existe déjà des exemples d'une telle coopération, comme le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, l'Initiative du Triangle du Corail, la Commission de la mer des Caraïbes, le Centre de gestion du littoral de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'initiative de coopération côtière en Asie du Sud, autant d'initiatives qu'il faut encore mettre en œuvre, sans compter que de nombreuses régions ne disposent de rien de tel pour l'instant.

Recommandation 18

115. Les gouvernements devraient s'engager à établir des programmes régionaux de gestion des océans et du littoral dans les principaux écosystèmes marins. Cette action prendrait notamment les formes suivantes :

- a) Renforcement de la coopération entre les différentes parties prenantes dans le domaine de la gestion des océans et du littoral;**
- b) Planification de l'aménagement des zones marines et du littoral par les pays des régions concernées, compte tenu des besoins, des écosystèmes et des utilisateurs de ces régions, l'établissement et la mise en œuvre de ces plans d'aménagement reposant sur des mécanismes de financement solides;**
- c) Renforcement des capacités des gestionnaires des zones marines, des décideurs et des scientifiques dans les pays en développement, notamment dans les petits États insulaires en développement et dans les autres pays côtiers;**
- d) Renforcement des systèmes de suivi et de surveillance.**

Recommandation 19

116. Les organisations régionales de gestion des pêches devraient, là où elles existent, s'employer à faire cadrer leurs politiques et pratiques avec les programmes régionaux de gestion des océans et appuyer ceux-ci. Les organisations régionales de gestion des pêches, les gouvernements et les gestionnaires des zones marines devraient mettre l'accent sur une stratégie de gestion des pêches axée sur les écosystèmes afin de renforcer les bienfaits économiques et environnementaux.

Encadré 8

La gestion durable des ressources naturelles de la Grande Barrière de Corail

Le récif corallien de la Grande Barrière, en Australie, est le plus grand écosystème du genre au monde : il abrite des plantes, des animaux et des habitats d'une formidable diversité, qui vont des récifs frangeants bordant les côtes à faible profondeur et des prairies marines aux grands fonds océaniques. Le Parc marin de la Grande Barrière, dont les missions sont multiples, s'étend sur plus de 2 300 km le long de la côte du Queensland et couvre 344 400 km². En 1981, il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en reconnaissance de sa valeur universelle exceptionnelle.

La situation économique et sociale de plus d'un million d'Australiens est étroitement liée à la Grande Barrière qui, avec plusieurs bassins d'alimentation adjacents, alimente en eau plusieurs secteurs d'activité qui génèrent plus de 50 milliards de dollars australiens de revenus par an. Avec quelque 2 millions de visiteurs par an, le secteur du tourisme représente environ 5 milliards de dollars australiens de revenu par an et plus de 50 000 emplois. Le transport maritime est stratégique, la plupart des marchandises exportées par le Queensland (pour un montant de 17 milliards de dollars australiens par an) passant par les 10 principaux ports de la côte bordée par le récif. Dix entreprises de pêche opérant dans le secteur de la Grande Barrière rapportent chaque année 140 millions de dollars australiens à l'économie.

La gestion durable du récif repose sur l'équilibre entre l'utilisation qui en est faite par les humains et la préservation de l'intégrité naturelle et culturelle de la zone. Le plan de zonage du Parc marin offre un niveau élevé de protection des zones sensibles tout en autorisant ailleurs diverses activités viables (notamment de nombreux types de pêche). Les zones où il est interdit de pêcher couvrent 33 % du parc (115 000 km²). Dans les zones adjacentes au Parc marin qui, comme le plan de zonage, relève des autorités fédérales, il existe pour de nombreuses îles un parc relevant de l'État et des parcs nationaux, qui sont tous gérés dans le cadre d'un programme unique.

D'autres mesures ont été mises en place pour maintenir la qualité de l'eau, réduire le ruissellement des sédiments et des éléments nutritifs, protéger la végétation dans le bassin de drainage, protéger les zones humides les plus importantes et d'autres zones présentant un intérêt écologique, réduire les échouages de navires et associer les propriétaires traditionnels à la gestion et à l'usage des parcs marins. Grâce à ces mesures, la zone marine protégée emblématique qu'est pour le monde entier la Grande Barrière peut être laissée en héritage aux prochaines générations.

Source : Gouvernement australien.

3. Énergie

117. L'absence de services de distribution d'énergie modernes et viables a d'énormes incidences non seulement sur le climat mais aussi sur l'économie des ménages et la santé car, faute de mieux, les familles utilisent des sources d'énergie moins efficaces et plus polluantes. À l'heure actuelle, on estime que 1,3 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'électricité, que 2,7 milliards utilisent la biomasse de façon traditionnelle pour la cuisson des aliments et que près de la moitié de la population mondiale dépend encore de combustibles solides tels que la biomasse brute, le charbon ou le charbon de bois.

118. Si l'énergie devenait accessible à tous, c'est tout un éventail de possibilités qui s'ouvrirait, notamment l'accès aux moyens modernes d'information et de communication, à de nouveaux modes de subsistance, à de nouvelles perspectives de formation et à de puissants vecteurs de croissance économique. La réalisation de ces possibilités créera une dynamique soutenue permettant de relier au réseau de distribution les populations qui en sont encore exclues.

119. Cependant, la production et la consommation d'énergie ont un coût particulièrement élevé, qu'il s'agisse des changements climatiques, de la sécurité énergétique ou de la dégradation de l'environnement. Différentes solutions sont envisageables pour remédier à ces problèmes, dont les plus importantes sont le développement et la généralisation des sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les deux connaissent un essor extraordinaire depuis quelques années, soutenu par de nouveaux programmes publics et d'importants nouveaux investissements. Ainsi, d'après Bloomberg New Energy Finance, l'investissement total dans les énergies propres s'est chiffré à un montant record de 206 milliards de dollars des États-Unis en 2011, soit cinq fois plus qu'il y a sept ans, l'investissement total dans l'énergie solaire ayant représenté à lui seul 136 milliards de dollars. Parallèlement, l'intensité énergétique de l'économie mondiale a continué de diminuer au cours des 10 dernières années. Malgré ces progrès, le secteur de l'énergie se heurte encore à d'importants obstacles dans tous les domaines du développement durable.

Encadré 9

Partenariats public-privé pour l'alimentation en énergie et la réduction des émissions

Le gazoduc sous-marin Nord Stream, qui s'étend sur 1 224 km et traverse cinq zones économiques de la région de la Baltique, acheminera directement de la Fédération de Russie à 26 millions de foyers européens du gaz naturel qui contribuera à réduire les émissions de dioxyde de carbone en remplaçant le charbon. Le premier tronçon de ce gazoduc a été inauguré en novembre 2011.

Le projet de gazoduc a été mis en œuvre conformément aux normes internationales en matière d'environnement et obéit aux instruments juridiques, maritimes et environnementaux pertinents adoptés sur les plans national et international, notamment la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière de 1991. Le consortium Nord Stream prévoit d'investir quelque 40 millions d'euros dans des programmes de surveillance des répercussions sociales et environnementales, et entend communiquer à la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique les données d'enquête qu'il recueille dans le cadre de ces programmes. Ces données seront utilisées par la Commission pour réaliser le Plan d'action pour la mer Baltique, qui a pour objet de restaurer l'état écologique de la mer Baltique d'ici à 2021.

Source : Nord Stream (www.nord-stream.com).

120. Pour remédier au problème de l'accès à l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et intensifier le recours aux énergies renouvelables, le Secrétaire général a lancé une nouvelle initiative intitulée « Énergie durable pour tous », fixant trois objectifs à l'horizon 2030 : l'accès universel à des services énergétiques modernes, le doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et le doublement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'échelle mondiale.

Recommandation 20

121. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de garantir à tous un accès à des formes d'énergie durable à un prix abordable d'ici à 2030 et de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale. Les gouvernements et les organisations internationales devraient promouvoir des techniques axées sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en stimulant la recherche-développement et en investissant dans ces techniques et énergies.

4. Innovation et technologie

122. Innovation et technologie seront déterminantes pour la réalisation du développement durable. Les technologies modernes de l'information et des communications en offrent un exemple très parlant. Dans les régions reculées, les réseaux de téléphonie mobile ouvrent de nouveaux débouchés aux petits entrepreneurs en permettant les paiements en ligne et donnent aux agriculteurs accès

en temps réel aux informations météorologiques dont ils ont besoin pour économiser l'eau et améliorer les rendements. Ils peuvent aussi servir à alerter au plus tôt les populations et à sauver des vies en cas de phénomènes climatiques exceptionnels tels que tempêtes ou inondations.

123. De même, les technologies de l'information et des communications peuvent améliorer la prestation de soins de santé grâce, par exemple, à la télémédecine qui permet aux patients de consulter des médecins à distance et permet ainsi aux plus pauvres de faire l'économie de frais de transport. Le libre-accès aux données en ligne, qui est à l'origine d'une augmentation naguère inenvisageable de la transparence dans les secteurs public et privé, conduit à une meilleure diffusion des connaissances et à une amélioration des décisions, en matière notamment de gestion des ressources naturelles.

Encadré 10

Le réseau intelligent de Red Eléctrica

Il est impossible de stocker de grandes quantités d'électricité, c'est pourquoi la production doit être précisément et à tout instant ajustée à la consommation, ce qui exige un travail d'équilibrage constant. En tant qu'unique agent de distribution, que gestionnaire du réseau et qu'exploitant du système d'électricité espagnol, la société Red Eléctrica a pour mission de veiller à ce que les prévisions de production des centrales correspondent en permanence à la demande de consommation réelle. Si elle constate un écart entre les prévisions et la demande, elle demande aux centrales d'accroître ou de réduire leur production.

Grâce à des technologies de pointe et à un système de communication simultanée avec les sites de production, Red Eléctrica suit la demande en temps réel, se procure les données dont elle a besoin pour exploiter le système en toute sécurité et gère la capacité disponible des centrales, les restrictions d'utilisation du réseau et les échanges internationaux (avec la France, le Portugal et le Maroc). Elle fait également des prévisions annuelles de l'évolution de la demande afin d'élaborer des plans de développement du réseau pour les années à venir. Les services d'ajustement font en sorte que les programmes de production respectent les critères de qualité, de fiabilité et de sécurité.

En ce qui concerne l'avenir, Red Eléctrica est en mesure de prendre en charge en toute sécurité un volume de plus en plus important d'électricité issue d'énergies renouvelables (jusqu'à 60 % de la demande totale). Ces cinq dernières années, les énergies renouvelables, d'origine principalement éolienne, ont apporté au réseau espagnol une capacité supplémentaire de plus de 300 000 GWh. La sûreté et la qualité de l'approvisionnement dépendent des efforts d'investissement qui seront faits pour améliorer la fiabilité du réseau et notamment des technologies de l'information et des communications, qui jouent un rôle de plus en plus important.

Source : Red Eléctrica de España (<http://www.ree.es>).

124. À ce jour, plus de 5 milliards d'êtres humains (80 % de la population mondiale) ont accès à des réseaux de télécommunication. Pourtant, malgré l'accélération du progrès – si forte depuis quelques décennies que le monde en développement représente aujourd'hui les quatre cinquièmes des communications par téléphonie mobile –, les deux tiers de la population mondiale (essentiellement dans les pays en développement) n'ont toujours pas accès à Internet, et, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la probabilité qu'une femme possède un téléphone mobile est inférieure de 21 % à celle qu'un homme en possède un. Dans de nombreuses régions rurales des pays en développement, il n'y a tout simplement pas de signal téléphonique.

125. Jusqu'à présent, c'est essentiellement le secteur privé qui a mené la révolution numérique. Il est néanmoins quasi certain que les pouvoirs publics vont devoir s'impliquer davantage s'ils veulent assurer un accès universel et rendre les services financièrement accessibles, et élaborer des contenus et des applications locaux pour éviter que les nouvelles technologies de la communication ne deviennent de nouveaux facteurs d'inégalité. Associées à des politiques appropriées, ces nouvelles technologies peuvent offrir des avantages à bien des égards, notamment des perspectives en matière d'éducation et des débouchés économiques pour les populations mal desservies ainsi que la possibilité de diffuser des pratiques viables, mais aussi stimuler l'esprit d'entreprise et la croissance des petites et moyennes entreprises, qui sont la principale source de nouveaux emplois dans l'économie actuelle.

126. D'autres technologies vont être mises au point et diffusées plus largement par l'intermédiaire de la coopération internationale. Certaines initiatives ont été prises en ce sens mais il reste encore beaucoup à faire. Lors des réunions tenues à Cancún (Mexique) et Durban (Afrique du Sud) au sujet de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États ont chargé le Centre des technologies climatiques de concevoir des technologies écologiques et d'en promouvoir la diffusion. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale est un partenariat mondial rassemblant des organisations spécialisées dans la recherche en matière d'agriculture durable qui soutient 15 centres travaillant en collaboration avec des centaines d'organisations partenaires. La mise en commun des ressources humaines et financières permet d'aller plus loin pour relever les défis mondiaux actuels.

Recommandation 21

127. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de permettre aux populations, notamment celles qui vivent dans des régions reculées, d'accéder aux moyens techniques, en particulier aux moyens de télécommunication universels et aux réseaux à large bande d'ici à 2025.

Recommandation 22

128. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient être encouragés à intensifier leur coopération à l'échelon international afin de mettre l'innovation et la technique au service du développement durable, en renforçant les capacités techniques des pays en développement et en tirant pleinement parti des technologies ne portant pas atteinte au climat dans le cadre des mesures prises pour faire face aux

changements climatiques mondiaux et développer l'économie verte. Les accords qui se sont dégagés à Cancún et à Durban au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont un pas dans la bonne direction.

F. Renforcer la résilience

1. Systèmes de protection sociale

129. Comme pour tous les grands processus de transition, le passage à une croissance verte et à un développement durable dans le monde s'accompagnera de changements structurels dans les domaines économique et social, créant de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles contraintes. La protection sociale et les filets de sécurité, essentiels pour atténuer les difficultés pendant ces périodes, ont un rôle clef à jouer pour ce qui est d'accroître la résilience des populations pendant les périodes où les risques sont élevés, que ce soit à cause des changements climatiques, de la raréfaction des ressources, de l'instabilité financière ou de la flambée des prix des produits alimentaires ou autres produits de base.

130. Pour les meilleurs d'entre eux, les systèmes de protection sociale non seulement agissent comme un tremplin, en relançant l'emploi et en donnant aux gens les moyens de reprendre une vie productive malgré les difficultés, mais peuvent également contribuer à bâtir des États efficaces, en renforçant le contrat social entre les citoyens et l'État, qui est au cœur des questions de gouvernance. Cependant, ces systèmes doivent être conçus avec soin pour ne pas oublier certaines couches de la société qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques nationales sur la population active, à savoir les hommes, et surtout les femmes, qui travaillent dans le secteur informel, secteur invisible que les régimes de protection sociale ne prennent pas toujours en charge.

Encadré 11

Loi nationale mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi en milieu rural

La loi nationale mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi en milieu rural est un programme pour l'emploi dicté par la demande et centré sur les personnes, qui garantit la sécurité des moyens de subsistance des Indiens vivant en milieu rural, par le biais d'un processus de gouvernance décentralisé, participatif, reposant sur des droits reconnus. Elle constitue aujourd'hui le plus grand filet de protection sociale du monde, 34 millions de ménages en ayant bénéficié à ce jour.

Le programme garantit 100 jours de travail par an, au salaire minimum fixé par la loi fédérale, à chaque adulte que compte chaque ménage rural. L'efficacité du programme s'explique en partie par le fait qu'il est régi par la demande : tout citoyen requérant un emploi en obtient un dans les 15 jours suivant sa demande. Par ailleurs, le programme est décentralisé : la planification et l'application se font au niveau local, l'assemblée du village ayant le pouvoir de décision. À ce jour, 1,44 milliard de jours de travail ont été offerts dans le cadre de ce programme.

Dans le même temps, le programme crée des richesses rurales durables et contribue à la réhabilitation de l'environnement grâce aux travaux choisis par les populations rurales. Ces travaux ont souvent des retombées positives sur l'environnement : plus de 50 % ont trait à la conservation de l'eau (micro-irrigation ou remise en état d'étendues d'eau), tandis que 15 % portent sur la remise en état de l'environnement et des activités forestières locales.

Source : Gouvernement indien, Ministère du développement rural. Pour de plus amples informations, consulter le site www.nrega.nic.in.

131. L'Organisation internationale du Travail a mis en avant quatre éléments de base jugés essentiels pour la protection sociale. De nombreux pays tendent vers ces objectifs mais peu les ont atteints à ce jour :

a) Tous les habitants doivent avoir accès à un ensemble de services de santé de base défini au niveau national, notamment la santé maternelle, et bénéficier d'une couverture financière leur permettant d'assurer ces dépenses;

b) Tous les enfants doivent se trouver au-dessus du seuil de pauvreté établi au niveau national, au besoin grâce au versement d'allocations familiales ou d'allocations pour enfants à charge visant à leur assurer l'accès à l'alimentation, à l'éducation et aux soins;

c) Toutes les personnes en âge de travailler dont les revenus obtenus sur le marché du travail sont insuffisants doivent bénéficier d'un revenu minimum garanti, par le biais d'une assistance sociale, de programmes de transferts sociaux ou de dispositifs de garantie de l'emploi;

d) Tous les habitants âgés et handicapés doivent bénéficier d'un revenu minimum garanti leur permettant au moins d'atteindre le seuil de pauvreté établi au niveau national, grâce au versement de pensions de vieillesse ou d'invalidité d'un montant minimal.

132. Les dispositifs de protection sociale peuvent prendre de multiples formes, des programmes de transfert en espèces ou en nature aux dispositifs de garantie de l'emploi (voir encadré 11), en passant par l'assurance contre les intempéries, les programmes nutritionnels pour la mère et l'enfant et les repas scolaires. Bien ciblés, ces programmes sont bien plus abordables pour les pays en développement que d'autres formules telles que les subventions aux produits alimentaires ou aux combustibles à l'échelle du pays, qui sont souvent inefficaces, inutilement coûteuses et ont des effets pervers.

Recommandation 23

133. Les pays devraient veiller à ce que tous les citoyens bénéficient de filets de protection de base grâce à des mesures prises à l'échelon national et à la mobilisation de capacités et de moyens financiers et techniques.

2. Réduction des risques de catastrophe et mesures d'adaptation

134. La résilience – c'est-à-dire la capacité de faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, en particulier celles liées à la sécheresse,

à la montée du niveau des mers, à la hausse des températures et aux phénomènes climatiques extrêmes – est un aspect particulièrement important de l'adaptation. La réduction des risques de catastrophe est bien plus qu'une simple gestion des crises; au contraire, pour être véritablement efficace, elle doit être intégrée à tous les secteurs du développement et couvrir à la fois les mesures visant à éviter les catastrophes et celles qui ont pour objet d'en atténuer les effets. Cela est d'autant plus important pour les pays les plus vulnérables, comme les pays africains, les petits États insulaires en développement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

135. Ces dernières années, l'intérêt de la communauté internationale pour la réduction des risques de catastrophe n'a cessé de grandir. Le Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophe est une étape particulièrement importante dans le contexte des initiatives visant à aider les pays et les communautés à devenir plus résilientes face aux catastrophes et à mieux faire face aux dangers qui menacent le développement. La grande majorité (97 %) des pertes liées à des catastrophes de grande ampleur qui ont été signalées a trait au climat. Bien que le nombre total de décès ait considérablement baissé alors que la population continue de s'accroître, les coûts économiques ont généralement augmenté, dépassant les 200 milliards de dollars par an, le coût le plus élevé ayant été enregistré en 2005 (année de l'ouragan Katrina). Le Cadre mondial pour les services climatologiques défini par l'Organisation météorologique mondiale semble être un outil de développement prometteur destiné à combler les lacunes constatées dans la fourniture de données quantitatives sur les risques climatiques régulièrement mises à jour.

Recommandation 24

136. Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques leur permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales de la transition et d'améliorer la résilience, en particulier dans le cadre de programmes et de politiques de protection sociale ciblés et du renforcement des capacités d'aide humanitaire, l'idée étant de pouvoir faire face à l'augmentation des contraintes s'exerçant sur l'environnement et des risques de crise, selon les besoins.

Recommandation 25

137. Les gouvernements et les organisations internationales devraient intensifier leurs efforts en vue de produire des évaluations de l'exposition et de la vulnérabilité des régions et élaborer des stratégies fondées sur le principe de précaution qui soient pleinement axées sur les besoins des populations et aient pour objet d'éviter les effets néfastes sur les systèmes sociaux et sur l'environnement, la priorité devant être accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Recommandation 26

138. Les gouvernements et les organisations internationales devraient augmenter la part des ressources consacrées aux mesures d'adaptation et de

réduction des risques de catastrophe et intégrer la planification de la résilience dans leurs budgets et stratégies en faveur du développement.

IV. Œuvrer en faveur d'une économie viable

139. On ne pourra pas réaliser le développement durable sans transformer l'économie mondiale. Il ne suffira pas de faire quelques retouches ici et là. La crise économique mondiale, qui a conduit beaucoup de gens à remettre en question la gouvernance économique mondiale actuelle, offre l'occasion d'engager des réformes en profondeur et d'opérer un changement de cap décisif vers une croissance verte qui contribuera au développement durable, au niveau non seulement du système financier mais aussi de l'économie réelle.

140. Le problème est toutefois plus complexe et le retour de la croissance ne permettra pas à lui seul de sortir de la crise économique. Certes, il faut une reprise de la croissance – pour réduire le chômage, aider des milliards de personnes à sortir de la pauvreté, offrir davantage de possibilités aux femmes et dégager les ressources requises pour financer les programmes de protection sociale –, mais la réalité de l'exclusion sociale et des contraintes environnementales est telle que l'accroissement de la prospérité risque d'être victime de son propre succès, à moins qu'elle ne repose sur une croissance véritablement verte.

141. La croissance verte pourrait être le moteur du développement durable. Ainsi, alors que l'énergie continue d'être le nerf de l'économie, la croissance verte s'attache à promouvoir les sources d'énergie renouvelables et sobres en carbone, et veille à ce que l'énergie soit utilisée de manière rationnelle. Alors que les modes de croissance traditionnels privilégient la recherche du profit à court terme, la croissance verte s'inscrit expressément dans une perspective à long terme. Alors que, dans le cadre des anciens modèles de croissance, les mécanismes de fixation des prix ne tiennent pas compte des coûts sociaux et environnementaux, ces coûts sont internalisés dans le cadre de la croissance verte de sorte que les prix envoient un signal adéquat. Et tandis que les modes de croissance classiques ne se préoccupent guère de la destination des investissements tant que les résultats financiers sont satisfaisants, la croissance verte s'attache à faire en sorte que les ressources financières servent à jeter les bases d'un développement durable qui sera plus performant à l'avenir.

142. Une meilleure inclusion sociale passe par la promotion d'emplois décents pour les femmes, les jeunes et les pauvres. Des études ont permis d'établir que là où les écarts entre les sexes sont les plus faibles, où les jeunes et les pauvres ont accès à l'éducation et aux soins de santé et où la participation économique et politique de tous est pleinement garantie, les pays sont plus prospères et leurs économies plus compétitives. On examinera quatre domaines clefs de l'action des pouvoirs publics dans la présente section : a) prise en compte des coûts sociaux et environnementaux dans la réglementation et la tarification des biens et des services, et correction des défaillances du marché (par. 143 à 163); b) élaboration d'un programme d'incitation de nature à privilégier les objectifs à long terme (par. 164 à 180); c) établissement de partenariats pour mobiliser de nouveaux investissements (par. 181 à 197); et d) mise en place d'un cadre commun pour mesurer les progrès accomplis (par. 198 à 202).

A. **Prise en compte des coûts sociaux et environnementaux : réglementation et tarification reflétant les coûts externes**

143. De nos jours, la plupart des biens et services vendus ne reflètent pas la totalité des coûts de production et de consommation. Ces coûts externes existent dans pratiquement tous les domaines de l'activité économique et, quand aucune mesure n'est prise pour les intégrer, ils peuvent conduire à des défaillances du marché.

144. Un système de tarification et de réglementation tenant compte du coût intégral des ressources, des biens et des services est un élément déterminant de la viabilité d'une économie. Alors que les marchés et le secteur privé sont d'importants moteurs de changement, les États jouent un rôle décisif en élaborant des politiques et en influant sur les prix par des moyens relevant ou non de l'économie de marché.

145. Les décisions prises chaque jour en matière d'achats et d'investissements par des millions d'entreprises et des milliards d'individus constituent les premières lignes de front du développement durable et, à mesure que la « classe moyenne mondiale » augmente, il faudra qu'elle adopte des modes de consommation plus viables.

1. **Tarification du carbone et des services rendus par les écosystèmes**

146. Le prix des combustibles fossiles n'inclue pratiquement jamais les coûts externes négatifs tels que les changements climatiques et la pollution atmosphérique résultant de leur production et de leur utilisation. Une internalisation complète des coûts serait la solution. Si le coût réel des biens et des services pour la société et l'environnement était pris en compte de manière explicite, cela pourrait inciter les entreprises et les consommateurs à essayer, d'abord, d'éviter les problèmes en adoptant des pratiques écologiquement rationnelles telles que la prévention de la pollution, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Encadré 12

Transport ferroviaire et droits de passage pour les véhicules dans les Alpes : vers un transport viable des marchandises

Afin de protéger l'environnement sans entraver les échanges, la Suisse a adopté une politique des transports ambitieuse privilégiant le transport de marchandises par rail plutôt que par route. Cette politique comporte deux mesures importantes : la construction d'un nouveau réseau de voies ferrées et de tunnels (57 km pour le plus long), nouvelle liaison ferroviaire qui réduit considérablement le temps requis pour traverser la Suisse du nord au sud et facilite donc la traversée des Alpes par rail; et l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, prélevée sur tous les camions de plus de 3,5 tonnes transportant des marchandises sur le territoire suisse. Le montant de la redevance est déterminé par le kilométrage parcouru, le poids nominal brut du véhicule et les normes d'émission applicables au véhicule (« normes Euro »). Les deux tiers des recettes ainsi obtenues sont reversés aux autorités fédérales et servent avant tout à financer la construction et l'entretien d'un réseau ferroviaire efficace, facilitant ainsi le passage du transport routier polluant à un transport ferroviaire plus écologique.

Il est à noter que cette politique n'a pas été imposée à partir du sommet mais qu'elle a fait l'objet d'un vote. Les Suisses ont approuvé la construction de la nouvelle liaison ferroviaire ainsi que le prélèvement d'une redevance sur le trafic des poids lourds par référendum.

Source : BLS AG Infrastruktur. Pour des informations complémentaires, consulter le site suivant : <http://www.bls.ch/e/infrastruktur/neat-konzept.php>.

147. Un nombre croissant de pays commencent déjà à revoir leurs politiques de prix. En particulier, certains ont introduit des mesures de tarification du carbone, en imposant des taxes ou des dispositifs d'échanges de droits d'émission. La tarification directe ou indirecte du carbone est un aspect fondamental de toute solution concernant les changements climatiques; elle permet de réduire les émissions en encourageant l'utilisation rationnelle des ressources et la gestion de la demande, tout en aidant les énergies de substitution à faire concurrence aux sources très polluantes. Un autre moyen économiquement efficace de tenir compte des coûts externes serait d'imposer le dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre lié à l'énergie. Il faudrait toutefois faire en sorte que cette mesure ne pénalise pas les pauvres.

148. Les États peuvent également instaurer des mécanismes novateurs fondés sur le marché pour inciter les entreprises à se tourner vers des modèles de production plus viables et à adopter une perspective à long terme de la rentabilité.

Encadré 13

Utilisation croissante du mécanisme d'échange des droits d'émission

Les programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission permettent d'inclure le coût des dégâts causés à l'environnement dans les prix du marché. En plafonnant les émissions, ces mécanismes permettent d'atteindre l'objectif de réduction souhaité et, en autorisant les échanges, ils permettent aux entreprises de choisir les solutions les plus avantageuses et récompensent les investissements dans les technologies et les innovations sobres en carbone.

L'idée est de plafonner le volume global des émissions de dioxyde de carbone produites par une usine ou un pays. Des quotas d'émission sont établis et deviennent une monnaie d'échange, un quota octroyant à l'entité concernée le droit d'émettre une tonne de dioxyde de carbone. Quand l'entreprise ou le pays rejette une quantité de dioxyde de carbone inférieure au plafond fixé, elle ou il peut vendre ses quotas inutilisés à des exploitants dont les émissions dépassent le plafond, tirant ainsi profit de sa consommation réduite de carbone.

Des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission sont déjà appliqués au sein de l'Union européenne, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et dans plusieurs États du nord-est des États-Unis. Ils sont également en cours d'élaboration et de mise en application en Australie, en Chine, en Inde et en République de Corée ainsi qu'en Californie et dans certaines provinces canadiennes, et font l'objet de discussions au Japon et ailleurs.

Quand les quotas sont alloués par vente aux enchères, comme c'est en partie le cas pour le mécanisme d'échange des droits d'émission de l'Union européenne et l'initiative régionale sur les émissions de gaz à effet de serre dans le nord-est des États-Unis, ils constituent une source importante de revenus qui peuvent servir à financer des mesures en faveur du climat ou d'autres biens publics.

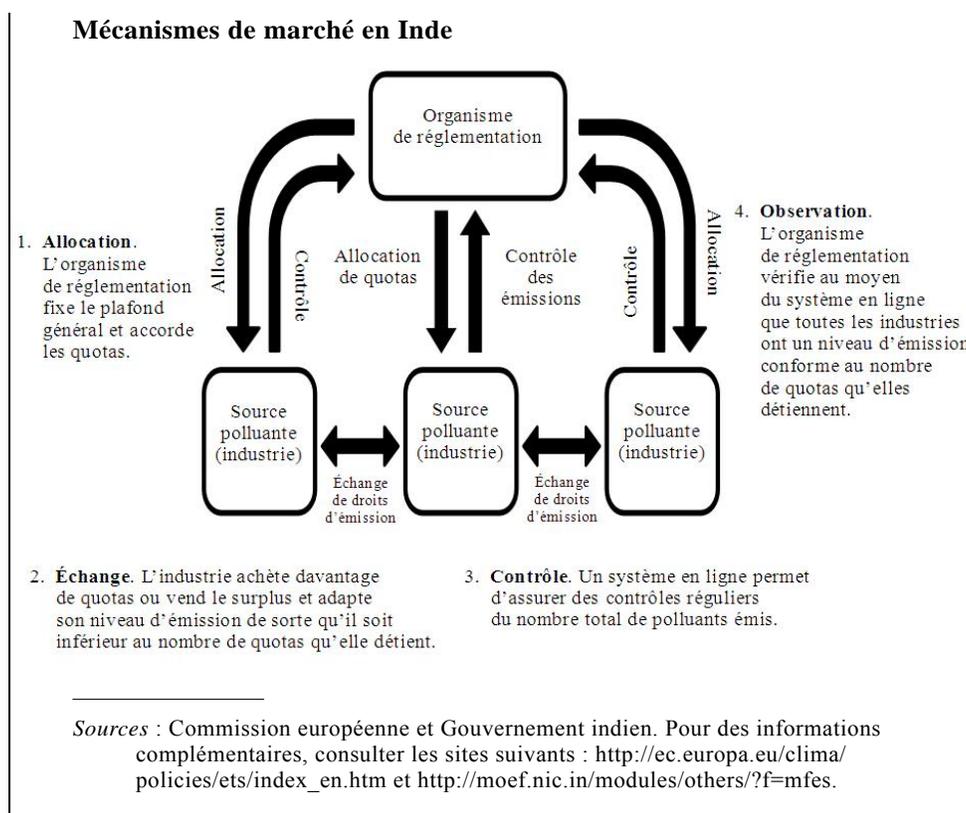
Lancé en 2005, le mécanisme d'échange des droits d'émission de l'Union européenne est le plus important mécanisme de plafonnement et d'échange, concernant environ 11 500 installations en Europe et couvrant environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. Le plafonnement des émissions de l'ensemble de l'Union européenne pour 2008-2012 représente 2,081 milliards de quotas par an. Il est possible d'utiliser des crédits compensatoires extérieurs à l'Union européenne (notamment par le biais du mécanisme pour un développement propre ou d'autres dispositifs), dans les limites quantitatives et qualitatives fixées, ce qui fait du mécanisme d'échange des droits d'émission de l'Union européenne le moteur du marché international du carbone et incite clairement les parties intéressées à agir.

Dans le cadre d'une nouvelle approche de la réglementation sur l'environnement, l'Inde travaille actuellement sur un programme d'échange de droits d'émission portant sur les principaux polluants locaux dans trois grands États. Un projet pilote a été lancé dans trois États.

En outre, l'Inde a déjà lancé une ambitieuse initiative, intitulée « Perform, Achieve and Trade », dont le but est d'encourager 700 des unités les plus consommatrices d'énergie du pays à réaliser des économies d'énergie et, ce faisant, à contribuer à réduire de 25 millions de tonnes d'équivalent-carbone par an les émissions de gaz à effet de serre du pays d'ici à 2014-2015. Quelque 700 unités industrielles et centrales indiennes parmi les plus consommatrices d'énergie seront contraintes à réduire leur consommation d'énergie d'un pourcentage donné. Ce pourcentage sera établi en fonction du niveau d'efficacité énergétique actuel de l'unité : le pourcentage de réduction imposé à l'installation la plus efficace d'un secteur donné sera inférieur à celui qui sera exigé d'installations moins efficaces.

L'Australie vient d'introduire un mécanisme de tarification du carbone en tant qu'élément clef d'un plan en faveur d'une énergie propre pour l'avenir qui sous-tendra la future prospérité nationale. L'équité sociale est au cœur de ce plan, qui prévoit que les ménages à faible revenu recevront une aide pour leur permettre de faire face à l'augmentation du prix du carbone.

En Chine, des projets pilotes d'échange de droits d'émission ont été lancés dans 5 villes et 2 provinces dans le but de mettre progressivement en place un système régional d'échange de droits d'émission de carbone d'ici à 2015.



149. Les acteurs publics et privés reconnaissent également de plus en plus la valeur des services rendus par les écosystèmes tels que la fertilité du sol, la qualité de l'eau, la décomposition des déchets et le piégeage du carbone. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) et le rapport de 2009 sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ont joué un rôle déterminant pour ce qui est de définir, d'évaluer et de faire connaître les services précieux que rendent les systèmes naturels. Ces progrès peuvent être déterminants non seulement pour ralentir la destruction des forêts mondiales mais aussi pour faire en sorte que l'augmentation nécessaire de la production agricole ne se fasse pas au détriment de la santé des écosystèmes.

150. Des programmes permettant de financer la préservation des bienfaits des écosystèmes sont déjà mis en place à travers le monde en tant que mesures incitatives favorisant la protection de la biodiversité, la réduction du déboisement, la restauration des forêts, la protection des bassins versants ou le ralentissement de l'érosion, tout en stimulant la croissance économique et en luttant contre la pauvreté. On peut citer les exemples suivants :

a) Au niveau national, le programme de conservation des terres aux États-Unis, le programme de reconversion des terres agricoles en forêts (« Grain for Green ») en Chine, le programme de crédits pour une utilisation rationnelle de l'eau au Kenya (« Green Water Credits ») et le programme mis en place par la Commission nationale des forêts au Mexique;

- b) Au niveau régional, les programmes agroenvironnementaux et forestiers de l'Union européenne (2 milliards d'euros par an);
- c) Au niveau international, la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus).

Encadré 14
« **Bourse verte** »

Le programme « Bourse verte » du Brésil s'inscrit dans le cadre du plan « Brésil sans misère » de lutte contre la pauvreté. Le programme accorde des allocations supplémentaires aux familles vivant dans l'extrême pauvreté qui s'engagent à protéger l'environnement dans les zones où elles vivent et travaillent. Il prévoit des paiements trimestriels directs et un renforcement des capacités liées à l'environnement dans le domaine de la gestion des forêts. Encore dans sa phase initiale, le programme « Bourse verte » vise environ 73 000 petits exploitants et d'autres communautés traditionnelles qui vivent dans des zones de conservation et de réforme agraire où se trouvent d'importantes ressources forestières.

Source : Gouvernement brésilien.

2. Réduction des subventions inefficaces

151. Dans la plupart des pays, la tarification imparfaite des coûts externes est aggravée par la tendance des États à subventionner des secteurs de l'économie qui créent des coûts externes négatifs. Les trois secteurs les plus fortement subventionnés dans le monde sont l'agriculture, l'énergie et la pêche. En 2009, les États de part le monde ont dépensé quelque 312 milliards de dollars pour subventionner la consommation de combustibles fossiles et 100 milliards de dollars supplémentaires pour subventionner sa production. La même année, les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique ont, à eux seuls, accordé 384 milliards de dollars de subventions à la production et à la consommation agricoles.

152. Ces subventions ne sont pas seulement coûteuses, elles faussent les marchés, nuisent à l'environnement, augmentent les émissions de gaz à effet de serre et ralentissent la lutte contre la pauvreté. D'après l'Agence internationale de l'énergie, 8 % seulement des subventions à la consommation de combustibles fossiles ont atteint les 20 % les plus pauvres de la population en 2010.

153. Certes, les pays du G-20 commencent à reconnaître que ces subventions coûtent très cher, mais on pourrait faire bien davantage avec des mesures plus ambitieuses. Réduire les subventions aux combustibles fossiles permettrait de réduire considérablement la différence de prix entre les sources d'énergie renouvelables et les sources à forte intensité carbone. D'après l'Agence internationale de l'énergie, l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles d'ici à 2020 aurait, notamment, les effets suivants :

a) Un recul de 5 % de la demande mondiale d'énergie primaire d'ici à 2020, soit l'équivalent de la consommation énergétique actuelle combinée de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Corée;

b) Un recul de 6,5 millions de barils par jour de la demande mondiale de pétrole en 2020, surtout dans le secteur du transport, soit l'équivalent d'environ un tiers de l'actuelle demande de pétrole des États-Unis;

c) Une réduction de 6,9 % (2,4 gigatonnes) des émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2020, soit l'équivalent des émissions actuelles combinées de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

154. Les États subissant partout des pressions de plus en plus fortes pour réduire les dépenses publiques, c'est là une occasion politique sans précédent de réduire ou d'éliminer les subventions à effet pervers qui ne reflètent pas la valeur économique des ressources naturelles et sociales.

155. Les mesures devront être introduites de façon à ce que les pauvres ne soient pas pénalisés, surtout quand il s'agit de produits ou de services essentiels. Il faudra étudier avec beaucoup d'attention comment procéder à l'élimination de ces subventions : les subventions touchant le moins les pauvres devront être éliminées en premier et des mesures d'aide ciblées devront, au besoin, être prévues en faveur des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.

3. Pratiques durables de passation des marchés publics

156. Les États, qui sont les plus gros consommateurs dans une économie, peuvent également modifier les signaux de prix en adoptant des pratiques durables de passation des marchés publics. En moyenne, le secteur public consacre 45 % à 65% de son budget aux marchés publics, soit 13 % à 17% du produit intérieur brut dans les pays à revenu élevé et souvent davantage dans les autres. Ces dépenses peuvent être l'occasion d'établir des normes sociales et environnementales spécifiques aux produits et services achetés, et représenter un marché suffisamment important pour entraîner des économies d'échelle.

157. Les succès remportés récemment dans l'adoption de pratiques durables de passation des marchés publics montrent que les États peuvent exercer une influence majeure sur le secteur privé, encourageant les entreprises à investir dans la conception de nouveaux produits, à revoir leurs chaînes de valorisation et à créer des marchés pour leurs nouveaux produits en dehors du secteur public. À titre d'exemple, la République de Corée a instauré une politique de passation de marchés publics imposant l'achat de produits écologiques (voir encadré 15).

Encadré 15

Stratégie relative à l'achat par les pouvoirs publics de produits verts en République de Corée

Le Gouvernement de la République de Corée, constatant que les achats de produits et de services étaient un moyen efficace pour atteindre les objectifs nationaux, a lancé, en 2004, un programme imposant aux institutions publiques d'acheter des produits écologiques, qui s'inspire d'un système d'écoétiquetage introduit en 1994.

Cette politique stimule la concurrence en matière de respect de l'environnement entre les sociétés pour l'entrée sur le marché et a entraîné une plus grande responsabilité environnementale, une baisse des prix et une amélioration de la qualité et une accélération du développement des technologies vertes.

Le volume de production des produits porteurs du label écologique en République de Corée a également fortement augmenté, passant de 1,5 milliard de dollars en 2004 à 17 milliards de dollars en 2009. Les produits achetés entre 2004 et 2009 par les institutions publiques par le biais du service des marchés publics ont émis moins de dioxyde de carbone (environ 2 millions de tonnes en moins), et rapporté des avantages économiques se montant à quelque 27 millions de dollars.

Source : Global Green Growth Institute.

4. Sources novatrices de financement

158. Il est possible d'utiliser d'autres sources novatrices de financement à l'échelle mondiale, régionale ou nationale pour chiffrer les coûts externes et générer des revenus qui pourraient servir à financer d'autres aspects du développement durable. La réforme fiscale consistant à déplacer la pression fiscale de l'emploi vers la consommation et l'utilisation des ressources peut contribuer à stimuler une croissance plus verte, utilisant les ressources de manière plus efficace. Les déductions d'impôt visant à encourager un comportement plus respectueux de l'environnement peuvent également être très efficaces.

159. S'il est vrai que les sources novatrices de financement et les nouvelles mesures fiscales sont acceptées différemment d'un pays à l'autre, comme l'expérience l'a montré, il est apparu qu'une attention particulière avait été accordée ces dernières années aux possibilités qu'une telle démarche offrait à l'échelle mondiale. Après avoir examiné la question, le Groupe a convenu qu'il était nécessaire de continuer à explorer de nouvelles pistes concernant des sources novatrices de financement. On pourrait, par exemple, prendre comme point de départ les travaux du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. S'agissant des sources, plusieurs catégories ont été recensées par le Groupe consultatif (voir encadré 16).

160. Plusieurs secteurs importants de l'économie mondiale ne sont pas imposés actuellement, malgré les coûts externes qu'ils génèrent. Il s'agit des émissions résultant de la combustion des énergies fossiles dans les secteurs des transports maritimes et aériens internationaux. Taxer le principal gaz à effet de serre lié à l'énergie, le dioxyde de carbone serait un autre moyen économiquement efficace de prendre en compte des coûts externes.

Encadré 16

Estimations pour 2020 établies par le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques

(En milliards de dollars des États-Unis)

	<i>Niveau faible du prix du carbone</i>	<i>Niveau moyen du prix du carbone</i>	<i>Niveau élevé du prix du carbone</i>
1. Financements publics consacrés aux dons			
a) Recettes publiques tirées du marché du carbone			
Ventes aux enchères des unités de quantité attribuée et ventes aux enchères des droits d'émission	2-8	8-38	14-70
Taxes compensatoires	0-1	1-5	3-15
b) Taxes sur le transport international			
Maritime	2-6	4-9	8-19
Aérien	1-2	2-3	3-6
c) Recettes tirées du carbone			
Taxe carbone		10	
Taxe sur le transport d'électricité		5	
Suppression des subventions aux combustibles fossiles (engagements du G-20)		3-8	
Réaffectation des redevances sur les combustibles fossiles		10	
d) Taxes sur les transactions financières		2-27	
e) Contributions budgétaires directes		200-400	
2. Instruments des banques de développement		Coefficient multiplicateur brut x 3,5 (net x 1,1)	
3. Capitaux privés (flux bruts)		100-200	
4. Effets compensatoires du marché du carbone	8-12	38-50	150

Source : Rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques (www.un.org/climatechange/agf).

Recommandation 27

161. Les gouvernements devraient fixer des signaux de prix qui privilégient la viabilité afin d'orienter les décisions des ménages, des entreprises et du secteur

public en matière de consommation et d'investissement. Ils pourraient, en particulier :

a) Créer, d'ici à 2020, des instruments de tarification des ressources naturelles et des effets externes, notamment la tarification du carbone, grâce à des mécanismes tels que des systèmes d'imposition, de réglementation ou d'échange de droits d'émission;

b) Veiller à ce que, au stade de la formulation des orientations, il soit tenu compte des avantages que présente l'intégration des femmes, des jeunes et des pauvres, notamment leur participation pleine et entière et leur contribution à l'économie, et que soient quantifiés les coûts économiques, sociaux et environnementaux;

c) Réformer au niveau national les systèmes fiscaux et les systèmes de crédit pour encourager les pratiques contribuant à la viabilité à long terme, tout en décourageant les comportements incompatibles avec le développement durable;

d) Élaborer des dispositifs nationaux et internationaux de paiement des services écosystémiques, et élargir ceux qui existent déjà, dans des domaines tels que l'utilisation de l'eau, l'agriculture, la pêche et la sylviculture;

e) Remédier au problème des signaux de prix qui faussent les décisions des ménages, des entreprises et du secteur public en matière de consommation et d'investissement et nuisent à la viabilité. Les gouvernements devraient s'employer à faire preuve de transparence en divulguant toutes les subventions qu'ils octroient et déterminer, en vue de les éliminer, celles qui causent le plus grand tort aux ressources naturelles, environnementales et sociales;

f) Éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles et réduire les autres subventions qui ont des effets pervers ou faussent le commerce, d'ici à 2020. La réduction des subventions doit se faire de façon à protéger les pauvres et à faciliter la transition pour les groupes touchés lorsqu'il s'agit de produits ou de services essentiels.

Recommandation 28

162. Les gouvernements, d'autres institutions publiques, telles que les universités, et les organisations internationales devraient établir des critères de développement durable en ce qui concerne leurs achats, l'objectif étant de parvenir, au cours des 10 prochaines années, à des systèmes d'achat écologiquement rationnels et financièrement intéressants; ils devraient publier chaque année, à compter de 2015, des rapports publics sur les progrès accomplis dans ce sens.

Recommandation 29

163. Les gouvernements devraient élaborer des normes de production et d'extraction des ressources afin de favoriser la transition vers une économie mondiale écologiquement rationnelle. Ils devraient encourager par ailleurs la plupart des entreprises à adopter volontairement des pratiques viables à long terme qui soient conformes aux principes découlant des accords, conventions et autres instruments internationaux.

B. Établir un plan d'action incitant à viser des objectifs à long terme

1. Application aux entreprises du principe de responsabilité

164. Dans le monde entier, les entreprises adoptent de plus en plus des pratiques responsables, mais de graves carences subsistent. Le Pacte mondial est une initiative stratégique lancée par le Secrétaire général à l'intention des entreprises qui s'engagent à conformer leur fonctionnement et leurs stratégies à 10 principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de l'emploi, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

165. Dans le secteur privé, on trouve un certain nombre d'autres dispositifs d'application facultative qui peuvent aider les investisseurs, les entreprises et autres acteurs à mesurer les conséquences environnementales et sociales de leurs activités. L'Initiative mondiale pour les rapports d'impact et l'International Integrated Reporting Council, par exemple, fournissent des modèles à suivre pour l'établissement de rapports sur les résultats environnementaux et sociaux des entreprises. L'ONG Carbon Disclosure Project communique des informations aux investisseurs et autres acteurs sur le passif des entreprises en matière d'émissions de carbone. Certaines entreprises ont récemment présenté leur premier compte de résultat environnemental, qui détaille le coût économique total des ressources naturelles utilisées et les conséquences environnementales entraînées par la fourniture de produits à leurs clients.

166. Toutefois, l'adoption de tel mécanismes de communication d'informations demeure limité : actuellement, seuls 3 % des 250 plus grandes entreprises américaines (Fortune 250) utilisent les rapports intégrés, qui visent à offrir aux investisseurs et aux autorités de contrôle un rapport unique traitant des résultats globaux d'une entreprise en termes économiques mais aussi en matière de pratiques environnementales et sociales ainsi que de gouvernance. Pour qu'un réel changement se produise, il faudra envisager de rendre la publication de ces informations obligatoire.

167. Les marchés financiers pourraient jouer un rôle majeur de promotion de ce changement en encourageant les entreprises à améliorer leurs rapports. En Turquie, les tentatives récentes de la Bourse d'Istanbul en vue de lancer un indice de développement durable offrent un exemple intéressant de progrès dans ce domaine (voir encadré 17).

Encadré 17

À la Bourse d'Istanbul, un engagement volontaire dans l'établissement de rapports pour le développement durable

La Bourse d'Istanbul et la branche turque du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ont lancé l'Istanbul Stock Exchange Sustainability Index (indice de développement durable de la Bourse d'Istanbul). L'objectif du projet est d'examiner les sociétés cotées à la Bourse d'Istanbul sur le plan de leur gestion des questions de développement durable et de créer un indice permettant de faire connaître les initiatives des sociétés cotées turques.

L'Istanbul Stock Exchange Sustainability Index vise à procurer un avantage concurrentiel aux grandes entreprises turques qui se montrent exemplaires en matière de développement durable. Le projet comprend l'élaboration d'un classement des sociétés cotées à la Bourse d'Istanbul, qui devrait servir de référence et encourager les grandes entreprises turques à se montrer compétitives en matière de gouvernance environnementale et sociale, dans un monde où les résultats dans ces domaines sont indispensables à la réussite à long terme.

Le lancement d'Istanbul Stock Exchange Sustainability Index est le fait d'un large éventail d'acteurs, qui visent à dégager les meilleures pratiques et ambitionnent d'en faire l'indice turc de référence dans le domaine du développement durable pour les sociétés cotées à la Bourse d'Istanbul et leurs investisseurs.

Source : Istanbul Stock Exchange Sustainability Index. On trouvera de plus amples renseignements (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.isesi.org/ISESI__ENG/About_ISESI.html.

2. Offrir des incitations à investir à long terme

168. Le passage à un développement durable nécessite de grandes quantités de capitaux. Des estimations provenant de différentes sources (rapport Stern sur l'économie du changement climatique, PNUE et OCDE) suggèrent une fourchette allant de 0,5 % à 2,5 % du produit intérieur brut par an.

169. Une partie de ce montant pourrait provenir d'économies que les gouvernements pourraient faire sur les quelque 1 000 milliards de dollars de subventions qu'ils versent chaque année. Une autre partie pourrait être trouvée en réorientant une partie des 5 000 milliards de dollars que les mêmes gouvernements dépensent annuellement pour l'achat de biens et services. Une autre partie proviendrait de l'aide publique au développement, que l'on estime aujourd'hui à 130 milliards de dollars par an. Mais une très grande partie de ces nouvelles ressources seront fournies par des groupements de capitaux privés.

170. Une meilleure communication par les entreprises d'informations relatives au développement durable est susceptible d'offrir aux investisseurs des informations plus complètes sur lesquelles ils puissent fonder leurs décisions d'investissement, mais ne modifierait pas nécessairement leur comportement. Pour cela, une révision des responsabilités fiduciaires des investisseurs sera nécessaire – c'est ce qui ressort notamment de la récente crise financière et de la vision à court terme qui dominait le secteur financier.

171. Le développement durable exige des investisseurs patients et dotés d'une vision à plus long terme. L'expérience a montré qu'une partie au moins de la crise financière actuelle est le résultat d'une focalisation excessive des investisseurs sur le court terme et les résultats trimestriels. La conjoncture est donc particulièrement propice pour une réforme qui ferait marcher main dans la main le système financier international et le développement durable.

172. Il faut que les gouvernements agissent pour encourager les investisseurs institutionnels, notamment les fonds de pension publics et privés, à investir à long

terme, ce qui est une condition essentielle pour le développement durable. À l'heure actuelle, ils en sont souvent empêchés par les législations nationales relatives à leurs responsabilités fiduciaires.

173. On a récemment pu observer les incidences des décisions des agences de notation financière sur la dette tant souveraine que privée. Une série d'institutions, avec à leur tête le Programme des Nations Unies pour l'environnement, s'emploient à préconiser qu'à l'avenir ces agences intègrent dans leurs notes des facteurs liés au développement durable.

174. À cet égard, les fonds souverains sont également importants. Le total de leurs actifs s'élève actuellement à près de 3 000 milliards de dollars, et devrait atteindre entre 6 000 milliards et 10 000 milliards de dollars en 2013. Rien que depuis 2005, 12 nouveaux fonds souverains ont été créés. Ces instruments, qui allient intérêts commerciaux et intérêt public ou national, sont fortement susceptibles d'investir pour le long terme et de prendre plus pleinement en compte les questions de développement durable, et même, dans certains cas, de faire du développement durable un objectif en soi. Le fonds de pension du Gouvernement norvégien est un exemple de pratique optimale dans ce domaine.

175. Il serait possible de promouvoir ces sortes de pratiques par une révision de l'actuel « code de bonnes pratiques » à l'usage des fonds souverains – les Principes de Santiago – qui serait comparable aux modifications de la gouvernance des fonds de pension publics nationaux et internationaux et leur permettrait d'investir de façon responsable.

176. Les donateurs bilatéraux, les institutions internationales, les banques de développement et les organismes de crédit à l'exportation risquent une dispersion de leurs efforts lorsque leurs programmes et politiques de développement sectoriel ne tiennent pas suffisamment compte de la perspective plus large du développement durable. Promouvoir des ajustements économiques peut en effet avoir des conséquences environnementales et sociales considérables. Ces acteurs doivent donc s'efforcer d'envisager le développement durable de façon globale et surveiller de près les conséquences de leurs politiques. Diverses initiatives ont été lancées en vue d'élaborer des normes de conduite pour les établissements de crédit, tels que celles des Principes de l'équateur (qui sont fondés sur les Normes de résultats en matière de développement durable social et environnemental de la Société financière internationale et les directives relatives à l'environnement, la santé et la sécurité du Groupe de la Banque mondiale). Ces initiatives, ainsi que d'autres du même genre, pourraient être des modèles utiles et méritent un examen approfondi.

Recommandation 30

177. Les gouvernements devraient promouvoir et encourager, grâce à des mesures d'incitation, l'adoption par les entreprises de critères de développement durable à long terme pour leurs activités d'investissements et leurs opérations commerciales, y compris financières. Les groupes patronaux devraient coopérer avec les gouvernements et les institutions internationales à l'élaboration d'un cadre pour l'établissement de rapports sur le développement durable et il faudrait envisager de rendre obligatoire la présentation de tels rapports par les entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions de dollars.

Recommandation 31

178. Les entreprises devraient chercher à conformer leurs pratiques commerciales à des principes universels en matière de droits de l'homme, d'emploi, de viabilité écologique et de lutte contre la corruption, tels que ceux définis dans le Pacte mondial.

Recommandation 32

179. Étant donné l'importance que revêtent les grands groupements de capitaux privés et souverains pour permettre le passage à un développement durable, nous demandons aux entités ci-après d'envisager un éventail de mesures pour appliquer des critères de développement durable. Nous demandons notamment :

a) Aux conseils d'administration des fonds souverains et des fonds de pension publics nationaux et internationaux, ainsi que d'autres grandes institutions financières, de tenir compte de tels critères dans leurs décisions en matière d'investissement;

b) Aux gouvernements ou aux instances de réglementation boursière d'adopter des réglementations ou de réviser celles en place afin d'encourager l'application;

c) Aux marchés boursiers d'en faciliter l'application dans l'analyse des entreprises et de leurs rapports de mise en œuvre;

d) Aux gouvernements de proposer des mesures d'incitation et de créer un environnement porteur en amenant les conseils d'administration à y prêter attention (obligation fiduciaire);

e) Aux gouvernements et aux agences de notation de les intégrer dans leurs évaluations des risques respectives.

Recommandation 33

180. Les gouvernements, les institutions internationales et les banques internationales de développement devraient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable et évaluer et surveiller convenablement les conséquences de leurs politiques dans les sphères sociale et environnementale. Les banques multilatérales et régionales de développement et les institutions de crédit à l'exportation devraient appliquer des critères de développement durable lorsqu'elles évaluent le risque pays.

C. Établir des partenariats pour mobiliser de nouveaux investissements

181. Il demeure important et nécessaire de renforcer l'aide publique au développement et autres fonds du secteur public (en 2010, l'aide publique au développement fournie par les pays de l'OCDE s'élevait au total à 128,7 milliards de dollars), mais il est clair que d'énormes demandes financières seront également adressées au secteur privé. Au cours des négociations qui se sont déroulées ces dernières années, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont reconnu la nécessité de passer à l'échelle supérieure en

matière de financement et sont convenus de mobiliser 100 milliards de dollars de financements publics et privés par an d'ici à 2020. Toutefois, il ne s'agit là que d'une partie des investissements nécessaires : l'Agence internationale de l'énergie a estimé que, pour répondre à la demande, les seuls investissements dans le secteur de l'énergie à eux seuls devront s'élever à plusieurs milliers de milliards de dollars au cours des prochaines décennies.

182. Les dernières années ont vu se nouer un certain nombre de partenariats novateurs entre secteurs public et privé visant à réduire le risque d'investissement, optimiser l'utilisation des sources de financement publiques et privées et mettre en commun les ressources humaines et les moyens stratégiques. Les spécialistes sont de plus en plus nombreux à dire que de tels partenariats pourraient contribuer de façon déterminante à une intensification de l'action en faveur du développement durable dans les pays développés et en développement. Les partenariats stratégiques public-privé jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre d'investissements liés au développement durable. Dans ces partenariats, les participants conviennent au départ de concevoir un programme stratégique en commun plutôt que d'échafauder chacun un projet autonome.

183. Un grand défi du développement durable consiste à dépenser différemment, plutôt que de seulement dépenser plus. Bien des domaines dans lesquels il faut investir se chevauchent : par exemple, une bonne partie des dépenses d'adaptation aux changements climatiques devrait contribuer à la productivité agricole. Il n'en reste pas moins qu'obtenir des résultats en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable sera coûteux et nécessitera de définir plus clairement les rôles respectifs des secteurs public et privé.

184. La fourniture de services d'infrastructure et les problèmes de financement qui y sont liés sont un domaine qui requiert une attention particulière. En effet, à mesure que le monde s'urbanise, il sera de plus en plus important d'investir dans les infrastructures, notamment dans l'énergie, l'eau et les transports pour parvenir à une croissance économique à long terme et à un développement durable. Plusieurs domaines présentent des possibilités intéressantes de promotion et de mobilisation des investissements dans les infrastructures².

Des partenariats avec les microentreprises, les entreprises petites et moyennes et les collectivités locales

185. L'investissement public est souvent nécessaire pour des projets exigeant des apports initiaux importants, par exemple lorsque des technologies viables à long terme permettent de réduire les coûts d'exploitation mais que récupérer l'investissement initial demande du temps, ou lorsqu'il faut du temps pour que d'autres instruments, tels que des investissements privés, soient en mesure de produire des revenus suffisants. Il est important de peser soigneusement les coûts et les avantages de tels investissements et d'éviter de créer une situation dans laquelle les pauvres ont à porter le fardeau des ressources investies au départ.

² On appelle infrastructures ou biens d'équipement l'ensemble des ouvrages publics d'un pays, d'un État ou d'une région, notamment les routes, les réseaux de distribution (eau, gaz, électricité) et les voies ferrées. Le financement des infrastructures publiques par le secteur privé prend généralement la forme de montages de financement de projet dans une perspective à long terme.

186. L'investissement public peut également être essentiel pour renforcer les capacités en vue d'aider les pays en développement à créer un climat favorable au marché. Contrairement aux investissements productifs, les investissements de ce type ne bénéficient généralement pas de financements privés, mais ils offrent néanmoins un effet multiplicateur puissant, car ils permettent de débloquer des flux d'investissements privés tant nationaux qu'internationaux d'un montant qui représente plusieurs fois la mise initiale.

187. Les capitaux publics sont surtout essentiels pour des projets offrant des gains sociaux importants mais ne fournissant pas de rendement financier suffisant pour des investisseurs qui ont un impératif de rentabilité. Les gouvernements peuvent rendre de tels projets économiquement rentables, par exemple grâce à la fourniture d'infrastructures, au partage des risques, au financement du déficit commercial prévisionnel³ ou à des engagements préalable d'achat.

188. Les partenariats sont notamment essentiels dans le domaine de la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises parce que ces structures sont des moteurs cruciaux de la croissance, de la création de richesses et de l'emploi, leur rôle dans le développement durable est extrêmement important.

189. Le manque d'accès aux capitaux est, avec les lacunes en matière de gestion et l'accès limité à la technologie, un obstacle majeur qui s'oppose au développement des petites entreprises. On estime que, en dépit de l'énorme expansion de la microfinance, de nombreuses petites entreprises n'ont toujours pas accès au crédit.

190. La microfinance peut être efficace dans la lutte contre la pauvreté, en autonomisant les pauvres grâce à de petits prêts commerciaux, à des structures de groupe de prêt participatif et à des institutions d'épargne sûres, et a un rôle clef à jouer dans la promotion des petites et moyennes entreprises et la réduction de la vulnérabilité des pauvres aux conséquences de la pauvreté et des changements climatiques.

191. Les principaux défis consistent à poursuivre et, si possible, accélérer le renforcement du secteur de la microfinance de façon à atteindre des personnes plus pauvres et des habitants de zones de plus en plus reculées, en particulier en milieu rural, et d'en réduire les coûts en tirant le meilleur parti des nouvelles technologies électroniques. Il est également nécessaire que les acteurs dominants du système financier, notamment les banques, s'engagent beaucoup plus activement dans les prêts aux petites entreprises.

192. Pendant trop longtemps, établir des partenariats a été considéré comme une tâche incombant aux gouvernements nationaux, aux organisations internationales et, plus récemment, aux marchés. Mais aujourd'hui il ne sera pas possible d'accomplir des progrès importants en matière de développement durable sans faire passer au premier rang les collectivités et associations locales, par exemple les groupes d'entraide de femmes. Il faut les consulter, les faire participer et, dans de nombreux cas, les inviter à mettre en œuvre des stratégies et des partenariats de développement durable.

³ Le financement du déficit commercial prévisionnel désigne le plus souvent un soutien financier apporté par le secteur public sous la forme de subventions à un partenaire privé dans des projets d'infrastructure entrepris dans le cadre de partenariats public-privé en vue de les rendre commercialement rentables.

Recommandation 34

193. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats stratégiques entre eux et les collectivités locales pour la réalisation d'investissements propices au développement durable.

Recommandation 35

194. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient collaborer pour proposer des mesures incitant à accroître les investissements dans des technologies, innovations et infrastructures viables à long terme, notamment grâce à l'adoption de politiques et objectifs propres à réduire les incertitudes aux yeux des investisseurs, à la promotion de réseaux public-privé qui contribuent au financement de la recherche-développement, à l'élaboration de programmes de garantie des risques et à la fourniture de capital-risque et de capitaux de démarrage.

Recommandation 36

195. Les gouvernements devraient mettre à profit les investissements publics pour créer des cadres porteurs propres à encourager de nombreux financements additionnels du secteur privé, par exemple grâce à la fourniture d'infrastructures, au partage des risques, au financement du déficit commercial prévisionnel ou à des engagements préalables d'achat.

Recommandation 37

196. Les gouvernements devraient s'employer à encourager les investissements dans le développement durable en orientant les calculs des investisseurs au sujet de l'avenir, en particulier par une utilisation accrue des mécanismes de partage des risques et le renforcement de la certitude en ce qui concerne les politiques et l'environnement réglementaire à long terme. Au nombre des mesures qui pourraient être prises dans ce sens, on peut citer notamment l'adoption de cibles pour la production d'énergie renouvelable ou les économies d'énergie, la réduction des déchets, la conservation de l'eau, l'accès aux marchés du carbone par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, ou des perspectives durables de financement public.

Recommandation 38

197. Les gouvernements et le secteur financier devraient nouer des partenariats novateurs pour renforcer les capacités et accroître l'accès aux capitaux, en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises et de leur donner les moyens de participer à la nouvelle économie du développement durable.

D. Mettre en place un cadre commun pour mesurer les progrès accomplis

198. Le produit national brut (PNB) a longtemps dominé la pensée économique et a été la pierre de touche servant à mesurer les résultats des économies nationales et l'efficacité des responsables politiques. Mais cet étalon de la réussite est de plus en plus remis en cause au profit d'une nouvelle façon de penser, illustrée par le rapport Brundtland en 1987, par l'indice de développement humain et par la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social créée par le Président français Nicolas Sarkozy et présidée par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi. Le fait que plusieurs pays tentent de prendre en compte le bonheur et le bien-être dans leurs indicateurs de progrès nationaux constitue également une avancée importante.

199. La prospérité matérielle est importante, mais elle est loin d'être le seul facteur définissant le bien-être. Ainsi que l'a noté la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social dans son rapport de 2009, les indicateurs purement économiques ne nous apprennent pas si le bien-être matériel a été obtenu au prix de conséquences environnementales ou sociales ou en risquant d'exercer une pression excessive sur les ressources naturelles.

200. En ce qui concerne l'aspect environnemental de la question, nous avons accumulé une expérience considérable en matière de mesure de l'état de l'environnement, du degré d'intégrité des écosystèmes et du risque qu'il y aurait à continuer comme si de rien n'était, et les données correspondantes peuvent être intégrées dans un indice ou un ensemble d'indicateurs de développement durable. Parmi les exemples de mesures du degré d'intégrité des écosystèmes, on peut mentionner, entre autres, les programmes portant sur un produit national brut « vert » entrepris par le PNUE (les rapports biennaux sur les Perspectives mondiales en matière d'environnement et le rapport intitulé Découpler l'utilisation des ressources naturelles et leur impact sur l'environnement de la croissance économique) et par divers pays, notamment l'Inde, ainsi que les indicateurs environnementaux de l'OCDE, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, l'étude intitulée Économie des écosystèmes et de la biodiversité et les études d'empreinte écologique (par exemple celles effectuées par le Mexique).

201. La transformation systémique de l'économie mondiale qu'implique le développement durable nous oblige à repenser ce que nous entendons par progrès et à nous demander si la croissance économique est vraiment la meilleure façon de le mesurer. Si l'on veut dissocier la production et la consommation de l'utilisation des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement, il faut dépasser la conception étroite qu'exprime le produit national brut en y ajoutant des indices ou des indicateurs mesurant le développement durable. La définition d'un indice ou d'un ensemble d'indicateurs de développement durable ne doit toutefois pas être utilisée comme un moyen d'imposer des sanctions ou des barrières commerciales.

Recommandation 39

202. Pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable, il faudrait mettre au point d'ici à 2014 un indice ou un ensemble d'indicateurs de développement durable. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer un groupe de travail technique dont feraient partie les acteurs concernés.

V. Renforcer la gouvernance institutionnelle

203. Comme l'ont montré les précédentes sections du présent rapport, le développement durable nécessite un encadrement efficace par des institutions et des mécanismes de prise de décisions aux niveaux local, régional, national et mondial. Dans les faits, toutefois, la règle est trop souvent une dispersion des efforts entre des institutions axées sur une problématique unique, associée à un manque de direction et d'espace politique mais aussi de souplesse pour pouvoir faire face à de nouveaux défis et de nouvelles crises, et une incapacité à anticiper les obstacles à surmonter et les chances à saisir et à s'y préparer. Tout cela compromet l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes sur le terrain.

204. Dans le même temps, les acteurs de la gouvernance sont plus divers que jamais. Les acteurs non étatiques jouent désormais un rôle majeur et maîtrisent l'utilisation des nouveaux médias et des réseaux sociaux pour l'élaboration des programmes. Les entités du secteur privé, quant à elles, ont les moyens de mobiliser de vastes ressources, avec des effets à la fois positifs et négatifs sur le développement durable.

205. Ainsi, il est de plus en plus courant de voir des coalitions d'acteurs étatiques et non étatiques se former pour mettre au point des stratégies et les appliquer, sur la base d'une prise de conscience pragmatique qu'il faut une démarche bien plus souple et axée sur la collaboration que par le passé pour parvenir à des solutions efficaces. Un rôle qui revient aux gouvernements et aux institutions étatiques, à part de conférer une légitimité qu'eux seuls détiennent, est alors de définir les paramètres du débat et de créer des dispositifs de gouvernance au sein desquels une telle collaboration peut se dérouler de façon constructive.

206. La présente section examine des aspects de la gouvernance et de la cohérence d'action nécessaires pour parvenir au développement durable aux échelons national et mondial. L'accent est particulièrement mis sur comment faire en sorte que tous les acteurs du développement durable rendent des comptes pour leur rôle, et bon nombre des recommandations présentées visent à renforcer l'application du principe de responsabilité à tous les niveaux de la prise de décisions. En particulier, il est préconisé dans la présente section : a) de trouver des moyens d'améliorer la cohérence et l'application du principe de responsabilité aux niveaux national et local (par. 207 à 219); b) de trouver des moyens d'améliorer la cohérence et l'application du principe de responsabilité aux niveaux régional et mondial (par. 220 à 236); c) de définir une nouvelle série d'objectifs de développement durable au niveau mondial (par. 237 à 245); d) de produire un rapport périodique sur les perspectives du développement durable mondial pour dégager les grandes tendances transversales et favoriser la cohérence interinstitutions au niveau international (par. 246 à 255); e) de parvenir à un nouvel engagement en faveur du renforcement de la gouvernance internationale dans le domaine du développement durable, y compris en envisageant la création d'un conseil mondial du développement durable (par. 256 à 267).

A. Cohérence et application du principe de responsabilité aux niveaux national et local

207. La bonne gouvernance est au cœur du développement durable et commence par les éléments de base : démocratie, primauté du droit, respect des droits de

l'homme et des libertés fondamentales, et égalité des hommes et des femmes, et aussi accès à l'information, à la justice et à la participation politique. La participation des jeunes à la vie sociale, politique et économique doit être encouragée. Les politiques de lutte contre la corruption et la criminalité organisée sont aussi essentielles, vu les dégâts que ces pratiques entraînent dans la société et l'économie.

208. Si la bonne gouvernance fournit le terreau dans lequel le développement durable peut s'épanouir, la cohérence est un tuteur indispensable pour que cela se fasse réellement. Lorsque les ministères et organismes d'État travaillent isolément, le résultat est une fragmentation des efforts et des ressources, qui constitue une occasion manquée de s'attaquer aux problèmes imbriqués que pose le développement durable.

209. Par exemple, traiter l'adaptation aux changements climatiques comme un domaine de travail complètement distinct de l'agriculture, de la gestion de l'eau ou de la santé peut se comprendre dans un sens, dans la mesure où chacun de ces sujets relève de ministères distincts. Mais dans les vies de vraies familles et de vraies collectivités, ils sont fortement imbriqués et liés par des relations complexes faites de chaînes de réaction et d'effets d'entraînement.

210. Les premiers pas dans la lutte contre la fragmentation institutionnelle doivent donc être pris dans les capitales, avec une mobilisation de l'ensemble du gouvernement en faveur du développement durable. Il est essentiel que les chefs d'État et de gouvernement, et les conseils des ministres collectivement, diffusent un même message et fournissent les grandes orientations. Le développement durable est une problématique trop vaste et trop complexe pour être réservée à un seul ministère ou organisme. Elle exige une mobilisation de tous les acteurs qui interviennent à l'intersection des questions économiques, sociales et environnementales. Les chefs d'État et de gouvernement pourront produire des résultats tangibles s'ils font comprendre clairement que le développement durable doit être intégré dans toutes les facettes des travaux de chacune des entités gouvernementales, et que tous les ministres sont censés s'atteler au développement durable, et y œuvrer ensemble.

Encadré 18

Gouvernance pour le développement durable en Norvège

Le Ministère des finances norvégien est chargé de coordonner l'action du Gouvernement relative au développement durable, notamment l'application de la Stratégie nationale pour le développement durable, qui couvre les dimensions économique, environnementale et sociale de la question.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Norvège a intégré le développement durable dans le plus important document directeur du Gouvernement, le budget national annuel. Dans chaque budget annuel, un chapitre distinct est consacré au suivi de la question, avec des contributions provenant de tous les ministères et du Bureau de la statistique. C'est un outil essentiel pour mesurer l'état d'avancement des travaux.

En décembre 2003, le Gouvernement a nommé un comité d'experts chargé d'élaborer une série d'indicateurs de développement durable pour la Norvège. Après avoir tenu une consultation publique sur les 16 indicateurs initiaux, le Ministère des finances a présenté une série d'indicateurs légèrement révisée dans le budget national pour 2006. Cet outil, comprenant maintenant 18 indicateurs, est de plus en plus important pour déterminer dans quelle mesure l'évolution de la situation du pays est conforme aux objectifs de développement durable. Les différents ministères utilisent aussi la série d'indicateurs dans leurs rapports sur les questions relatives au développement durable.

Source : Gouvernement norvégien. On trouvera plus d'informations (en anglais) sur la Stratégie nationale de développement durable norvégienne à l'adresse suivante : <http://www.regjeringen.no/upload/FIN/rapporter/R-0617E.pdf>. On trouvera des précisions (également en anglais) sur la série d'indicateurs de développement durable ici : <http://www.ssb.no/english/magazine/art-2006-11-09-01-en.html>.

211. Un outil particulièrement puissant pour promouvoir la cohérence dans l'ensemble d'un gouvernement est l'intégration des budgets, par exemple si on affecte des ressources à des objectifs stratégiques plutôt qu'à des ministères ou à des services. Ce type de gestion axée sur les objectifs peut aider à focaliser l'attention des services de l'État et des organismes publics sur les moyens de soutenir les objectifs transversaux du gouvernement, tandis que les budgets propres à chaque service risquent d'encourager la dynamique inverse, incitant chacun à défendre son budget et son territoire contre tout empiètement. On trouvera dans l'encadré 19 toute une gamme d'autres mécanismes destinés à améliorer la cohérence des politiques.

Encadré 19

Mécanismes d'amélioration de la cohérence des politiques

Les responsables gouvernementaux peuvent puiser dans une gamme croissante d'options pour l'élaboration de politiques destinées à améliorer la cohérence :

- Des organismes de haut niveau chargés de la coordination, comme la Commission de la planification en Inde (présidée par le Premier Ministre, et qui a pour but affiché de transcender les cloisonnements ministériels), la Commission nationale du développement et des réformes en Chine, le Haut Conseil de la planification en Turquie et la Commission nationale de la planification en Afrique du Sud. On peut citer parmi d'autres exemples l'initiative pour le partenariat social de la Barbade, qui réunit des ministres, des employeurs et des syndicats pour aborder les grands problèmes économiques, sociaux et environnementaux sous la présidence du Premier Ministre, ou encore les mécanismes transversaux appliqués en Suisse, qui sont inhérents à la structure du Gouvernement fédéral et permettent, en l'absence d'un premier ministre, la prise de décisions collectives sur toutes les questions de

politique générale et le partage entre tous les membres du Gouvernement des responsabilités relatives à la mise en œuvre des décisions;

- Des plans et stratégies nationaux de développement durable appuyés par le chef d'État ou de gouvernement, bénéficiant d'un large appui politique au parlement et rassemblant tous les acteurs concernés (dont le secteur privé, la société civile et les autorités régionales) dans un large partenariat. De tels plans et stratégies devraient tenir compte des dimensions économique, sociale et environnementale de questions telles que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la réduction des inégalités, les modes de consommation et de production non viables, l'énergie, les changements climatiques, la diversité biologique et la croissance respectueuse de l'environnement. Ils devraient comprendre des engagements précis qui dépassent le cadre étroit du calendrier électoral, et prévoir des mécanismes de contrôle et des dispositifs d'application du principe de responsabilité;
- Des ministères des affaires étrangères chargés de coordonner la politique étrangère de leur pays avec les ministères sectoriels afin d'assurer que les prises de position nationales sont représentées de façon plus cohérente dans les enceintes internationales. En Suède, le Ministère des affaires étrangères et le Ministre de la coopération internationale pour le développement sont chargés de coordonner et mettre au point la politique harmonisée du Gouvernement en faveur du développement, que le Parlement a adoptée à l'unanimité en 2003;
- Des liens plus étroits entre les responsables politiques et la communauté scientifique, susceptibles de favoriser une compréhension plus précise des causes et conséquences des problèmes relatifs au développement durable et de montrer la voie vers des moyens novateurs et efficaces d'y remédier. Le Conseil consultatif sur la science et la technologie du Président des États-Unis et le Conseiller scientifique principal du Gouvernement du Royaume-Uni sont deux bons exemples de mécanismes favorisant de tels échanges.

212. Il convient de tenir compte du développement durable à différentes étapes du cycle budgétaire, y compris dans la mise au point du projet de budget initial et dans l'exécution du budget approuvé. Les dispositions correspondantes peuvent être dérivées des objectifs approuvés au plan international, ainsi que d'autres normes nationales ou internationales portant sur les conditions sociales ou économiques, ou sur le respect de l'environnement. Du fait du rôle particulier qui leur est dévolu, consistant à demander des comptes aux gouvernements, à scruter les politiques menées et à approuver les budgets, les parlements ont une responsabilité particulière quant à la tenue des engagements relatifs au développement durable.

213. Les autorités locales, telles que les régions, états et municipalités, ont aussi un rôle particulièrement important à jouer, sachant que c'est à l'échelon sous-national

que se situent bon nombre des enjeux du développement durable. C'est particulièrement vrai pour les villes, qui comptent aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale. Des « villes vertes » voient le jour dans le monde entier, et leurs dirigeants contournent souvent les lourdeurs bureaucratiques et clivages politiques nationaux pour collaborer à travers les frontières. Parmi les initiatives en ce sens figurent le projet mondial « C40 Cities » et la Convention des Maires de l'Union européenne, dans le cadre desquels les autorités locales et régionales s'engagent de leur propre initiative à accroître l'efficacité énergétique et l'emploi de sources d'énergie renouvelables.

214. Par la mise en place de cadres juridiques favorables et l'affectation de ressources et de savoir-faire s'ajoutant aux fonds levés sur place et aux moyens locaux, les autorités nationales et régionales peuvent avoir une influence décisive sur la réussite de telles initiatives. Les programmes de renforcement des capacités destinés aux collectivités locales peuvent les aider considérablement à acquérir une meilleure compréhension des enjeux du développement durable et leur fournir des outils concrets. Une bonne planification de l'occupation des sols, par exemple, peut rendre possible des politiques d'implantation et de construction bien pensées, qui à leur tour sont susceptibles d'entraîner une meilleure efficacité énergétique des transports et du logement, une meilleure préservation de la biodiversité et même une amélioration de la santé publique, parce qu'on empêche les populations (il s'agit bien trop souvent de groupes sociaux marginalisés) de s'installer près de sources d'émissions dangereuses ou dans des zones exposées à des catastrophes naturelles. La promotion d'une saine concurrence entre villes et entre autorités locales, par exemple dans le cadre de compétitions nationales ou internationales liées au développement durable, peut aussi avoir une incidence positive. Ainsi, le prix des capitales vertes européennes a été attribué pour 2012 à Vitoria-Gasteiz, une ville du Pays basque espagnol qui met l'accent sur l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'eau, la gestion intégrée des déchets, les transports publics et la participation de la société civile.

Recommandation 40

215. Pour assurer la base du développement durable, les gouvernements devraient garantir le respect de la légalité, la bonne gouvernance, le droit d'accès des citoyens à l'information officielle, la participation du public à la prise de décisions et l'égalité d'accès à la justice.

Recommandation 41

216. Les gouvernements devraient donner aux jeunes les moyens de participer à la prise de décisions aux niveaux local, national et international et d'influer sur ces décisions. En outre, il faudrait veiller à ce que, dans le cadre des consultations et des dialogues, les voix des réseaux non traditionnels et des communautés de jeunes, tels que les forums sur Internet et les blogues d'opinion, puissent être entendues.

Recommandation 42

217. Les gouvernements devraient adopter, pour les questions relatives au développement durable, une démarche engageant l'ensemble du gouvernement, sous la direction du chef de l'État ou du gouvernement, et intégrant tous les

ministères compétents de manière à aborder ces questions dans une optique intersectorielle.

Recommandation 43

218. Les gouvernements et les parlements devraient tenir compte du développement durable dans leurs stratégies, leur législation et, en particulier, leurs processus d'élaboration et d'examen du budget. À cette fin, ils devraient tenir compte des dimensions économique, sociale et environnementale de questions telles que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la réduction des inégalités, les modes de consommation et de production non viables, l'énergie, les changements climatiques, la diversité biologique et la croissance respectueuse de l'environnement. Ils devraient étudier les moyens d'intégrer les considérations spécifiques de la viabilité dans le contrôle de l'exécution du budget, rendre compte publiquement des activités menées à ce sujet et donner à leurs citoyens l'accès aux budgets.

Recommandation 44

219. Il faudrait prendre des mesures pour renforcer la relation entre les responsables politiques et la communauté scientifique de manière à faciliter la prise de décisions éclairées sur les questions relatives au développement durable. Des représentants des milieux scientifiques pourraient faire partie, en qualité de membres ou de conseillers, des organes nationaux ou locaux qui s'occupent des questions relatives au développement durable.

B. Cohérence et application du principe de responsabilité aux niveaux régional et mondial

220. Pour progresser vers le développement durable, il est aussi indispensable d'assurer la cohérence et l'application du principe de responsabilité au niveau international. En effet, les institutions internationales peuvent influencer de façon déterminante sur le cours des choses si elles coordonnent et facilitent l'action collective, et si elles amplifient des décisions prises et des mesures appliquées au plan national.

221. Lorsque l'action collective s'impose, la confiance et l'appui mutuel sont essentiels. Pour les réunir, il faut trouver des moyens novateurs et productifs d'adapter les mesures aux capacités et situations des différents pays et régions. Il faut aussi revigorer les actions et engagements relatifs à des objectifs de développement essentiels ayant fait l'objet d'un accord, comme le fait de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement.

222. L'équité, aussi bien au sein de chaque pays qu'entre pays, est un élément central du développement durable. Le principe consacré par le Sommet de la Terre, que les responsabilités sont communes mais différenciées, doit être observé dans la pratique plutôt que seulement en paroles, comme c'est trop souvent le cas à l'heure actuelle, quand on voit d'un côté une insistance sur l'aspect commun et de l'autre sur l'aspect différencié de ce principe.

223. Pour établir la confiance, il est capital que les engagements soient tenus. Trop souvent, les gouvernements et le secteur privé ont pu ne pas tenir leurs promesses,

sans que cela ait des conséquences. Il faut mettre en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité plus efficaces pour remédier aux lacunes dont souffre actuellement la mise en œuvre.

224. Si la fragmentation institutionnelle commence souvent au niveau national, elle prolifère au niveau international, où on trouve de nombreux organes et de multiples mécanismes de coordination, mais où il manque des moyens efficaces d'orienter les efforts de chaque acteur dans le sens d'un progrès global. Une telle fragmentation produit fréquemment des programmes et politiques de développement sectoriel qui ne tiennent pas suffisamment compte des enjeux plus larges du développement durable. Des ajustements économiques, par exemple, peuvent avoir de fortes incidences sur des problématiques sociales et environnementales. Les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions internationales et les banques de développement doivent donc s'employer à envisager le développement durable de façon globale et bien surveiller les conséquences de leurs politiques.

225. Un certain nombre d'innovations importantes ont vu le jour ces dernières années pour remédier à ce problème. Beaucoup de pays ont commencé il y a quelques années à se fixer pour objectif de parvenir à une démarche engageant l'ensemble du gouvernement vis-à-vis de certaines priorités de développement, notamment en ce qui concerne les pays touchés par un conflit. La stratégie intitulée « Unité d'action des Nations Unies », pour une meilleure coordination de la fourniture de services par différents organismes des Nations Unies actifs dans des pays en développement, s'inscrit désormais dans un mouvement mondial plus large visant à améliorer l'efficacité de l'aide et harmoniser l'action des donateurs. Cette initiative, comme d'autres projets entrepris dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, a pour but de renforcer la cohérence interinstitutions au sein du système des Nations Unies (qui comprend les institutions de Bretton Woods). La fragmentation institutionnelle reste cependant la règle plutôt que l'exception, et il y a encore fort à faire.

226. Un nouveau défi majeur en matière de gouvernance porte sur les moyens de rapprocher les acteurs non étatiques, dont le secteur privé et les organisations de la société civile, du cœur de la prise de décisions au niveau international. Il est particulièrement important de leur donner voix au chapitre dans les processus de consultation et de prise de décisions qui concernent le développement durable, où la réussite dépend de la capacité à faire en sorte qu'un plus large éventail de participants s'engagent et contribuent leurs ressources.

227. Bien sûr, on ne trouvera pas de solution applicable à toutes les situations, car les acteurs non étatiques auront un rôle plus ou moins grand à jouer d'une problématique à l'autre. En outre, dans les enceintes réunissant de multiples acteurs, il faudra trouver les moyens de régler les questions d'obligation mutuelle, de suivi, d'application du principe de responsabilité et de légitimité. Parmi les exemples d'une telle démarche intégrée, on peut citer les initiatives du Secrétaire général intitulées « Toutes les femmes, tous les enfants » et « Énergie durable pour tous », qui toutes deux réunissent des participants issus du secteur public, du secteur privé et de la société civile, avec pour but la mobilisation d'importantes nouvelles ressources et de modalités d'action conjointe.

228. Les initiatives et mécanismes régionaux et sous-régionaux, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le marché et l'économie unifiés de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Convention sur l'accès à

l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) de la Commission économique pour l'Europe, sont des sources de solutions novatrices susceptibles de contribuer grandement au développement durable.

Encadré 20

Coopération multipartite en mer Baltique

La mer Baltique est aujourd'hui une des mers les plus polluées du globe, du fait de multiples facteurs allant de l'eutrophisation aux déversements de déchets toxiques. C'est un problème qui frappe non seulement la biodiversité de la mer, mais aussi la santé et les moyens de subsistance des 90 millions de personnes vivant le long de ses rivages.

En 2010, la Présidente finlandaise a collaboré avec son Premier Ministre et avec le Président du Groupe d'action pour la mer Baltique afin d'organiser le Sommet pour l'action en faveur de la mer Baltique, tenu à Helsinki le 10 février 2010. Les États riverains et l'Union européenne coopèrent déjà considérablement dans la région, et sont parvenus à de nombreux accords réglementant l'utilisation de la mer Baltique, mais la mise en œuvre de ces accords a jusqu'à présent été insuffisante. Le but du Sommet était donc de donner un fort élan politique à un renforcement de la mise en œuvre, en réunissant des entreprises, des organisations non gouvernementales et des organismes publics.

Au cours de cet événement, les États, les entreprises et les organisations non gouvernementales ont présenté leurs engagements en faveur du règlement des problèmes de la mer Baltique. La tenue de ces engagements fait maintenant l'objet d'un suivi actif, sur la base d'informations sur chaque étape communiquées par les participants et rendues publiques.

Source : Gouvernement finlandais, Ministère des affaires étrangères. Pour plus d'informations (en anglais et dans les langues des participants), voir <http://www.bsas.fi/>.

229. Si le développement durable dépend fondamentalement du repérage d'interconnexions et de la prise de mesures en conséquence, ses trois prétendus piliers – économie, société et environnement – sont trop souvent eux-mêmes devenus des compartiments, manquant de cohérence même interne.

230. Dans le domaine de la politique économique, on ne peut pas nécessairement compter sur une collaboration efficace entre les ministères chargés des finances et de l'économie, les banques centrales et les institutions internationales. Il se peut que la crise financière mondiale ait un effet positif à cet égard, le Conseil de la stabilité financière ayant désormais pour rôle important de favoriser la coopération et de réformer le secteur financier pour le rendre plus résilient. Parmi les réformes nécessaires, il faut assurer davantage de transparence dans les marchés financiers, combler les lacunes dans la réglementation et la supervision de certains produits et

activités financiers, et garantir que les banques détiennent des capitaux suffisants par rapport aux risques auxquels elles s'exposent.

231. La politique sociale, pour sa part, a été fragmentée dans des compartiments secondaires, comme la santé, l'éducation, le travail, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes – il y a au moins un organisme des Nations Unies (et parfois plusieurs) pour chaque question – mais aucune entité n'est chargée de dégager une vue d'ensemble. En outre, s'il existe manifestement des liens entre ces domaines, et entre la politique sociale et économique et l'environnement, ces interconnexions sont mal reconnues au sein de la communauté internationale, c'est pourquoi elles ne font l'objet d'aucune mesure concrète.

232. Enfin, la politique environnementale connaît une fragmentation semblable, et le volet environnement est faible. Les questions y relatives dépendent souvent de différents organismes ou ministères et ne reçoivent pas une attention cohérente au niveau national. Des problèmes analogues se posent au niveau international : des centaines d'accords environnementaux couvrent diverses questions et on trouve une large panoplie d'institutions dont les rôles se chevauchent. Il y a un consensus croissant sur la nécessité de renforcer et simplifier l'architecture institutionnelle. Cela nécessitera des ressources financières adéquates, une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour faire face aux dimensions environnementales du développement durable, davantage de synergies et de gains d'efficacité entre des accords multilatéraux sur l'environnement compatibles, de meilleurs programmes de renforcement des capacités, un approfondissement des échanges entre la communauté scientifique et les autorités chargées de l'élaboration des politiques, et une participation stratégique à l'échelon régional.

233. Une grande partie de ces mesures pourraient être accomplies en renforçant le PNUE, une idée qui rencontre un appui accru depuis quelques années et s'accompagne d'un certain nombre d'options institutionnelles. L'une d'elles consiste à transformer le PNUE en une institution spécialisée des Nations Unies. Renforcé, le PNUE pourrait améliorer la cohérence entre des accords multilatéraux sur l'environnement qui s'y prêtent, et mieux intégrer ses travaux avec ceux d'institutions chargées du développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Recommandation 45

234. Le Groupe de haut niveau sait que tous les pays du monde aspirent au développement durable et est conscient de la diversité de la situation de chacun de ces pays ainsi que des problèmes sociaux, économiques et environnementaux avec lesquels ils sont aux prises. Il demande que soit mis en place un mécanisme pour étudier la notion fondamentale d'équité en matière de développement durable et l'application de ce principe, les résultats devant alimenter les débats de la Conférence Rio +20 et inspirer la suite qui y sera donnée.

Recommandation 46

235. Les donateurs bilatéraux, les institutions internationales et les banques de développement devraient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable de manière globale et ils devraient régulièrement

surveiller l'incidence de leurs politiques de développement durable et en rendre compte⁴.

Recommandation 47

236. Les politiques de développement durable au niveau international étant fragmentées et le volet environnement en particulier étant faible, il faudrait renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

C. Objectifs pour le développement durable

237. Depuis leur lancement en 2001, les objectifs du Millénaire pour le développement se sont révélés très efficaces pour mobiliser l'appui à la réduction de la pauvreté mondiale, car ils déterminent des jalons précis pour mesurer les progrès et stimulent à la fois la production de nouvelles données sur la pauvreté et la prise d'engagements supplémentaires en matière d'aide.

238. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire pour accélérer la réalisation de ces objectifs. Certains d'entre eux, par exemple celui d'assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015, peuvent encore être atteints si les gouvernements réussissent collectivement à trouver en eux la détermination nécessaire. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles au développement que rencontrent les pays à faible revenu touchés par un conflit ou en sortant, car la réalisation des objectifs y progresse encore plus lentement, ce qui exacerbe la précarité de leur situation et l'insécurité de leurs citoyens.

239. L'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se rapprochant à grands pas, il faut continuer de mettre l'accent sur leur mise en œuvre et l'intensifier. Les défis mondiaux en matière de développement durable dépassent néanmoins le cadre des objectifs, et il convient de mener une action coordonnée à cet égard.

240. Nous pensons que convenir d'une série d'objectifs fondamentaux universels en matière de développement durable, en s'appuyant sur l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement et les aspects de ceux-ci qui se sont révélés positifs, pourrait contribuer à donner l'élan nécessaire à une telle action. Ces objectifs devraient compléter les objectifs du Millénaire pour le développement et laisser une place au nouveau cadre qui est susceptible de leur succéder après 2015.

241. Cette série d'objectifs pour le développement durable devrait respecter les principes suivants :

- Être de caractère universel et tenir compte des difficultés de tous les pays – et non pas seulement de celles des nations en développement;
- Refléter une stratégie mondiale largement consensuelle dans le domaine du développement durable;
- Couvrir toutes sortes de domaines que n'abordent pas les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la sécurité alimentaire, l'eau,

⁴ Une recommandation semblable a été formulée dans la section IV ci-dessus. Elle a néanmoins été incluse ici en raison de sa pertinence par rapport à la question de la gouvernance et de l'application du principe de responsabilité aux niveaux mondial et régional.

l'énergie, les emplois verts, le travail décent et l'inclusion sociale, la consommation et la production durables, les villes durables, les changements climatiques, la biodiversité et les océans, ainsi que la réduction des risques de catastrophe et la résilience face aux catastrophes;

- Être d'une portée exhaustive, en englobant tant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable que les rapports entre elles;
- Comporter des indicateurs à court terme tout en étant axée sur le long terme, jusqu'à une échéance fixée à 2030 par exemple;
- Faire participer toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à la mobilisation des ressources, notamment les collectivités locales, la société civile et le secteur privé, ainsi que les gouvernements;
- Être assortie d'outils de mesure des progrès ainsi que d'objectifs absolus, afin, d'une part, d'orienter l'attention des décideurs vers l'obtention de résultats concrets dans le domaine du développement, et d'autre part, de tenir compte des différentes priorités et situations en matière de développement selon les pays et les régions;
- Prévoir le réexamen de ces objectifs en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.

242. Certaines propositions et initiatives qui ont déjà été lancées peuvent contribuer au débat sur le contenu de ces objectifs pour le développement durable – par exemple l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général (voir le chapitre III ci-dessus), qui fixe trois objectifs liés à l'accès à l'énergie, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, à atteindre d'ici à 2030. Le domaine de l'énergie illustre bien le caractère intersectoriel des défis du développement durable : il comprend une dimension sociale, avec le problème de l'accès universel à l'énergie, un volet économique, avec les questions d'abordabilité et d'efficacité énergétique, et un aspect environnemental, celui de la réduction des émissions – et ces trois thèmes sont eux-mêmes très interdépendants.

243. Les objectifs pour le développement durable, de même que les cibles et indicateurs correspondants, devront être définis d'un commun accord par les gouvernements, dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et à participation universelle. Il faudra faire appel à des experts de tous horizons, s'appuyer sur des expériences diverses, assurer une bonne représentation géographique, et se fonder aussi sur l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandation 48

244. Les gouvernements devraient s'entendre pour fixer un ensemble d'objectifs universels fondamentaux en matière de développement durable, qui porteraient sur les trois dimensions du développement durable et les liens qui existent entre elles. Ces objectifs devraient galvaniser l'action individuelle et collective et compléter les objectifs du Millénaire pour le développement tout en laissant de la marge pour un cadre applicable après 2015. Le Secrétaire général devrait mettre en place un mécanisme d'experts pour élaborer et affiner ces objectifs avant qu'ils ne soient adoptés par les États Membres.

Recommandation 49

245. **Le Groupe entérine l'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous, qui devrait être mise en œuvre sans retard.**

D. Perspectives mondiales du développement durable

246. Les politiques de développement durable doivent se fonder sur les données factuelles les plus fiables et les plus récentes. Ces 20 dernières années, la qualité des données et des analyses concernant les différents aspects du développement durable s'est beaucoup améliorée, en particulier grâce à divers rapports de référence sur les changements climatiques mondiaux, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, l'eau, la santé, la problématique hommes-femmes, l'économie, l'emploi, le développement et l'environnement. Il n'existe cependant aucun rapport complet unique qui :

- Rassemble des études intersectorielles;
- Fournisse aux responsables de l'élaboration des politiques des analyses des synergies et des relations d'interdépendance qui existent entre les différents aspects du développement durable;
- Détermine tant les occasions à saisir que les points de basculement vers des situations dangereuses;
- Donne des conseils sur les domaines d'intervention possibles dans l'ensemble du programme de développement durable.

247. Nous estimons qu'un nouveau rapport mondial sur le développement durable serait utile. Publié régulièrement, il serait réalisé par diverses grandes organisations internationales et entités du secteur privé, sous la supervision du Secrétaire général. Il évaluerait la situation au regard des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux clefs et de leurs liens réciproques, en s'appuyant sur les toutes dernières connaissances acquises dans les secteurs concernés, en étroite coopération avec la communauté scientifique mondiale.

248. Il mettrait l'accent sur les tendances mondiales et leurs effets possibles sur les populations du monde entier. Chaque édition du rapport serait axée sur un thème spécifique étudié en profondeur – la première édition pouvant par exemple porter sur les questions indissociables de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie.

249. L'objectif d'un tel rapport, outre qu'il rassemblerait les différentes informations et études, serait d'inciter les responsables des diverses organisations internationales à travailler ensemble en comparant leurs analyses et leurs hypothèses pour l'avenir, à faire appel à des experts extérieurs (notamment aux meilleurs conseillers scientifiques disponibles) et à consulter les gouvernements. Des connaissances précieuses dans différents secteurs seraient alors mises en commun par les acteurs du système international, ce qui favoriserait une meilleure cohérence globale des politiques.

250. Pour être efficace, le rapport devrait être fermement rattaché aux mécanismes d'élaboration des politiques actuels et pourrait être intégré dans les ordres du jour des enceintes et réunions internationales, y compris ceux des nouveaux organes susceptibles d'être créés, comme le conseil mondial du développement durable (voir ci-dessous). Outre les organismes des Nations Unies, il pourrait aussi s'agir des

forums régionaux tels que les sommets de l'Union africaine ou de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et des grands groupes comme le G-20, ainsi que des conseils directeurs des organisations qui participeraient à son élaboration, et d'autres institutions compétentes.

251. On ne comprend pas encore en détail les aspects multiformes des effets de l'activité humaine, notamment par rapport à ce que les scientifiques appellent les « limites planétaires », les « seuils environnementaux » et les « points de basculement ». La recherche scientifique avance sur de nombreux fronts, mais nous n'avons pas encore de vision globale du devenir probable de la planète. Dans certains domaines, en particulier dans ceux des changements climatiques et de l'amenuisement de la couche d'ozone, beaucoup d'efforts sont faits pour coordonner les résultats de la recherche. Dans d'autres, les connaissances scientifiques n'ont pas autant progressé et les effets mutuellement aggravants des différentes pressions environnementales, économiques et sociales ne sont pas bien compris.

252. Compte tenu du rythme rapide d'évolution des recherches, les décideurs sont rarement au fait de ce que les récentes avancées scientifiques impliquent pour les politiques. Il est essentiel de mieux prendre en compte l'apport de la science lors de l'élaboration des politiques de développement durable à tous les niveaux. Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, constitué en 1988, sont un excellent exemple de piste possible pour y parvenir : pendant ses quelque 25 années d'existence, le Groupe a non seulement fait la synthèse des meilleures données scientifiques disponibles pour les passer en revue, mais il a aussi servi de plate-forme de débat sur l'évolution du climat, ouvrant la voie à l'action des gouvernements.

253. Le moment est désormais venu d'entreprendre à plus grande échelle une action intergouvernementale plus audacieuse, visant à renforcer les liens entre les scientifiques et les décideurs, et à déterminer, sur une base scientifique, les conséquences économiques, sociales et environnementales des décisions prises. De même, nous devons mieux comprendre les problèmes sociaux et économiques des pauvres et des pays en développement, tout en étant conscients que l'analyse de différents seuils ne doit pas servir à fixer des plafonds de croissance. Les capacités de l'ONU dans ce domaine seraient renforcées par un meilleur accès aux conséquences scientifiques.

Recommandation 50

254. Le Secrétaire général devrait piloter une action commune avec les chefs des organisations internationales compétentes, y compris des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées, en vue d'établir un rapport périodique sur les perspectives de développement durable à l'échelle mondiale, dans lequel seraient regroupées et analysées d'une manière intégrée les informations et évaluations actuellement dispersées entre de nombreuses institutions.

Recommandation 51

255. Les gouvernements et les milieux scientifiques devraient prendre des dispositions pratiques, notamment par le lancement d'une grande initiative scientifique mondiale, pour renforcer les liens entre les décideurs politiques et la communauté scientifique. Ils devraient notamment établir périodiquement

des évaluations et des synthèses sur l'état de la science en ce qui concerne des notions telles que « limites planétaires », « points de basculement » et « seuils environnementaux » dans le contexte du développement durable. Cela compléterait d'autres travaux scientifiques sur le développement durable, notamment ses aspects économiques et sociaux, de manière à améliorer les données et les connaissances relatives aux facteurs socioéconomiques tels que l'inégalité. En outre, le Secrétaire général devrait envisager de nommer un conseiller scientifique principal ou de créer un comité consultatif scientifique dont les membres, grâce à la diversité de leurs connaissances et de leur expérience, lui donneraient des avis, ainsi qu'aux organes de l'ONU.

E. Renforcer la gouvernance internationale au service du développement durable

256. Si une série d'objectifs et un nouveau rapport mondial sur le développement durable pourraient tous deux contribuer à renforcer la cohérence des actions menées dans ce domaine au sein du système international, il reste qu'aucun mécanisme ne ressort clairement comme étant le forum privilégié des gouvernements pour débattre de ces questions en tenant compte de tous les éléments, y compris les apports d'acteurs non gouvernementaux. Étant donné que les gouvernements sont représentés dans chaque organisme multilatéral par un ministère différent, les organisations internationales ne traitent souvent qu'un seul aspect de problématiques mondiales pourtant multiformes, sans avoir de perspective globale.

257. À l'issue du Sommet « Planète Terre » de 1992, la Commission du développement durable a été créée pour exercer des fonctions d'intégration et adopter une perspective transversale sur le programme de développement durable. Malheureusement, ce n'est pas ce qu'elle a fait. Elle a au contraire élaboré un programme rigide, sectoriel, souvent principalement axé sur les aspects environnementaux au détriment des volets économique et social du développement durable. Elle s'est plus d'une fois retrouvée prisonnière d'une dynamique de négociation à somme nulle sur des positions politiques générales, ce qui a terni son prestige et abouti à des résultats dilués, quand ce n'était pas à un blocage total.

258. La Commission a aussi souffert de ne pas avoir de liens intrinsèques avec les mécanismes de mise en œuvre, que ce soit au sein du système des Nations Unies ou à l'extérieur. Le Conseil économique et social, dont elle dépend, n'a pas non plus été en mesure de traiter des questions de développement durable de façon systématique et fiable.

259. Par ailleurs, les profondes mutations de l'économie mondiale ont accru l'interdépendance des économies, des sociétés et des écosystèmes, si bien qu'il importe encore plus d'aborder les solutions et mécanismes institutionnels de façon innovante.

260. L'architecture institutionnelle du XXI^e siècle doit :

a) Promouvoir une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable, définir un programme en tenant compte des nouvelles problématiques, et permettre des échanges continus en temps réel lorsqu'il y a lieu;

b) Bénéficier d'un prestige institutionnel accru, lui permettant d'inciter l'engagement des dirigeants au plus haut niveau et de parvenir à une légitimité universelle;

c) Examiner l'état du développement durable au niveau mondial par l'intermédiaire de nouveaux instruments – tels que les objectifs pour le développement durable et d'autres indicateurs de performance connexes, ainsi que le rapport mondial sur l'avenir du développement durable (voir ci-dessus) –, et suivre les avancées réalisées dans les principaux domaines de coopération internationale en faveur du développement durable, dont les finances, la technologie et le renforcement des capacités;

d) Évaluer les performances des pays en matière de développement durable et permettre un examen constructif par les pairs visant à encourager les États à expliquer leurs politiques, à mettre en commun leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés, et à tenir leurs engagements, tout en tenant compte des conditions particulières propres à chaque pays;

e) Évaluer les résultats des organisations intergouvernementales en matière de développement durable;

f) Représenter le vaste éventail géographique et politique des États Membres de l'ONU, faire pleinement intervenir les institutions internationales concernées (notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales) et veiller à une participation réelle des acteurs non gouvernementaux de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique;

g) Encourager l'établissement de partenariats novateurs entre les diverses parties prenantes dans les domaines prioritaires, et suivre leur mise en œuvre;

h) Promouvoir une plus grande cohérence entre les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales.

261. Il faudra peut-être prendre diverses mesures pour atteindre ces objectifs au niveau international, notamment un recours plus dynamique aux institutions actuelles. Le remplacement de la Commission du développement durable par une institution plus solide, un nouveau conseil mondial du développement durable, pourrait contribuer à atteindre nombre des objectifs. Une telle réforme institutionnelle représenterait un nouveau départ. Le nouveau conseil assurerait une bien meilleure intégration institutionnelle des trois dimensions du développement durable, se pencherait sur les nouvelles problématiques et suivrait les avancées réalisées dans le domaine du développement durable au moyen de réunions tenues régulièrement tout au long de l'année. Il mettrait au point un mécanisme d'examen par les pairs dans un esprit constructif, et encouragerait les États à expliquer leurs politiques, à mettre en commun leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés, et à tenir leurs engagements. De composition très diverse aux plans géographique et politique, il faudrait qu'il fasse pleinement intervenir les institutions internationales concernées (notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales) ainsi que les acteurs non gouvernementaux de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique.

262. Ce nouveau conseil ne devrait pas reprendre les rôles et fonctions des organes existants. Il pourrait constituer un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacer la Commission du développement durable, de la même façon que le Conseil des droits de l'homme a remplacé l'ancienne Commission des droits de l'homme. Cela n'exigerait pas de modifier la Charte des Nations Unies. Ce conseil mondial du développement durable serait directement rattaché à l'Assemblée mais entretiendrait une relation constructive avec le Conseil économique et social.

Recommandation 52

263. Les gouvernements devraient envisager de créer un conseil mondial du développement durable, qui se réunirait régulièrement tout au long de l'année pour améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable, se pencher sur les nouveaux problèmes et examiner les progrès accomplis en matière de viabilité. Ce conseil pourrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacerait la Commission du développement durable. Il devrait être constitué sur une large base géographique et politique et coopérer étroitement avec les institutions internationales compétentes, dont les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, et les acteurs non étatiques de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques.

Recommandation 53

264. Ce conseil mettrait en place un mécanisme d'évaluation critique mutuelle qui encouragerait les États, dans un esprit constructif, à expliquer leurs politiques, échanger leurs données d'expérience et les enseignements tirés de l'expérience, et honorer leurs engagements.

Recommandation 54

265. Les gouvernements devraient utiliser les institutions existantes d'une façon plus dynamique, notamment en profitant de la période entre la tenue en 2012 de la Conférence Rio +20 et 2015 pour procéder à des examens et expérimentations systématiques visant à intégrer des solutions éprouvées dans tout cadre de développement ou toute réforme institutionnelle applicable après 2015.

Recommandation 55

266. Le Secrétaire général devrait accélérer l'élaboration d'une stratégie de développement durable pour le système des Nations Unies afin de contribuer à assurer la cohérence, à mieux définir les responsabilités entre les organismes des Nations Unies, à réduire les chevauchements et le double emploi, et à améliorer l'application du principe de responsabilité s'agissant de la mise en œuvre. Tous les organes et conseils d'administration des Nations Unies devraient examiner la stratégie et s'employer à dégager une unité de vue parmi les pays, qui serait commune à tous les conseils et mécanismes.

Recommandation 56

267. Le Secrétaire général devrait tirer pleinement parti de l'Organisation des Nations Unies en tant que forum mondial et organiser périodiquement des

échanges de haut niveau sur le développement durable lorsque les dirigeants sont présents à chaque nouvelle session de l'Assemblée générale. Ces rencontres, qui réuniraient les chefs d'État et de gouvernement, les chefs des institutions internationales et les représentants de la société civile et du secteur privé, devraient être l'occasion d'établir la liste des priorités et de se pencher sur les nouveaux problèmes.

VI. Conclusion : un appel à l'action

268. Voilà un quart de siècle que le Rapport Brundtland a familiarisé la communauté internationale avec la notion de développement durable. Depuis, nous avons acquis une connaissance plus détaillée des problématiques interdépendantes qui sont en jeu, et nous comprenons mieux que le développement durable est la meilleure façon de donner aux peuples le choix de leur avenir. Nous sommes donc à un moment propice pour faire les bons choix et nous mettre véritablement en marche vers un développement durable.

269. Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale a fait des propositions concrètes sur la voie à suivre dans trois domaines clés : donner aux gens les moyens de faire des choix viables, œuvrer à la mise en place d'une économie durable, et renforcer la gouvernance institutionnelle à l'appui du développement durable. Il est désormais essentiel d'assurer un suivi. Le Groupe compte sur le Secrétaire général pour l'application des recommandations relevant de sa responsabilité et lui demande de les transmettre, ainsi que toutes les autres, à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Groupe espère aussi que le Secrétaire général et l'ONU mettront à profit le pouvoir rassembleur de l'Organisation pour sensibiliser au contenu des recommandations d'autres acteurs de la communauté internationale, notamment parmi les autorités nationales, régionales et locales, dans les organisations internationales, et au sein de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé.

270. Le Groupe a eu des échanges utiles avec les représentants et d'autres participants aux travaux préliminaires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et espère que les propositions formulées dans le présent rapport contribueront à ce que les débats de Rio de Janeiro soient fructueux. Au-delà, la plus grande aspiration du Groupe est de voir ce rapport devenir une source d'inspiration pour des gens du monde entier.

271. Les membres du Groupe sont issus de 22 pays différents. Tout en apportant leur point de vue d'expert, ils représentent divers groupes d'intérêts et perspectives. L'ensemble du Groupe est convaincu qu'il est maintenant temps d'agir, et que les mesures préconisées dans le présent document forgeraient un avenir qui vaut la peine d'être choisi.

Annexe I

Recommandations du Groupe

Recommandations visant à donner aux gens les moyens d'opérer des choix viables

1. Les gouvernements et les donateurs internationaux devraient intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, et leur donner un rang de priorité élevé afin de parvenir au développement durable.

2. Les gouvernements devraient respecter et protéger les droits de l'homme et en favoriser l'exercice, notamment le droit de participer à la gestion des affaires publiques directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, comme prévu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

3. Les gouvernements devraient accélérer la mise en œuvre des engagements pris pour faire progresser l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, notamment en abrogeant les lois discriminatoires et en supprimant les obstacles formels, en réformant les institutions, et en élaborant et adoptant des mesures novatrices conçues pour remédier aux pratiques informelles et culturelles qui constituent des entraves. Une attention particulière devrait être accordée aux aspects suivants :

a) Il faut veiller à ce que les femmes aient véritablement accès aux moyens de production dans des conditions d'égalité et à ce qu'elles les contrôlent, en leur permettant d'accéder à la propriété, d'hériter, d'emprunter et de bénéficier d'autres services financiers et de vulgarisation tout au long de la chaîne de production, au même titre que les hommes;

b) Il faut que les femmes bénéficient des mêmes droits et des mêmes possibilités que les hommes dans les mécanismes politiques de prise des décisions qui doivent être participatifs, adaptés, équitables et ouverts à tous;

c) Il faut garantir un accès universel à des services de planification familiale, à des services relatifs aux droits sexuels et aux droits procréatifs et à d'autres services de santé qui soient de qualité et d'un coût abordable.

4. Les gouvernements devraient envisager de créer un fonds mondial pour l'éducation, qui bénéficierait du soutien des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, s'inscrirait dans le prolongement du Partenariat mondial pour l'éducation lancé par la Banque mondiale et aurait pour but de combler les écarts existants au niveau de l'enseignement primaire d'ici à 2015 de sorte que l'on puisse véritablement espérer atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement.

5. Les gouvernements devraient intensifier leur action en vue d'atteindre l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, à savoir rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, et se fixer comme objectif de rendre les enseignements complémentaire et secondaire universels en 2030 au plus tard, en mettant l'accent sur les qualifications et les connaissances à acquérir pour parvenir à une croissance durable et pour créer des emplois.

6. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux de développement devraient coopérer afin de proposer des filières de formation professionnelle, de recyclage et de formation continue dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie qui aurait pour but de combler la pénurie de personnel dans des domaines cruciaux pour le développement durable. La priorité devrait être donnée aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables.

7. Les gouvernements devraient adopter des politiques de promotion de l'emploi vert et d'un travail décent et en faire une priorité dans leurs budgets et stratégies de développement durable, tout en instaurant des conditions propices à la création d'emplois dans le secteur privé.

8. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats et proposer des services qui aident les jeunes entrepreneurs à se lancer.

9. Les employeurs, les gouvernements et les syndicats devraient appliquer une stratégie globale pour faire progresser l'égalité sur le lieu de travail, notamment en adoptant des principes de non-discrimination, des mesures pour aider les femmes à accéder aux fonctions de direction, des politiques de santé et des mesures qui aident les hommes et les femmes à concilier vie professionnelle et vie privée, et des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement axés sur les femmes et les minorités, et en s'engageant à évaluer les progrès accomplis et à en rendre compte.

10. Les gouvernements et les entreprises devraient prendre la mesure des avantages économiques liés à la pleine participation des femmes à l'économie en adoptant des politiques économiques qui s'attaquent expressément aux problèmes auxquels les femmes font face, en particulier des politiques qui :

- a) Aident les exploitantes agricoles à accéder aux terres et aux ressources;
- b) Facilitent l'accès des femmes aux capitaux et aux services financiers;
- c) Améliorent l'accès aux marchés au moyen de programmes de commercialisation, d'assistance technique et de microfinancement;
- d) Appuient l'arrivée des femmes à des postes de direction dans les secteurs public et privé.

11. Les gouvernements et les autorités publiques devraient s'engager en faveur de mécanismes ouverts, transparents, équilibrés et fondés sur la science en vue de mettre au point des modalités d'étiquetage et autres systèmes qui tiennent pleinement compte des effets des modes de production et de consommation; ils devraient coopérer avec le secteur privé afin de veiller à ce que l'étiquetage et les informations communiquées par les entreprises ne créent pas d'obstacles au commerce et soient exacts, d'un coût raisonnable et dignes de foi de sorte que les consommateurs puissent choisir en toute connaissance de cause, notamment dans des secteurs ayant des conséquences notables sur l'être humain et la nature.

12. Les gouvernements devraient veiller à ce que les consommateurs puissent se procurer plus aisément des produits fabriqués par des moyens viables qui soient plus attrayants et moins onéreux, en définissant, en concertation avec le secteur privé, des normes qui prennent en considération les meilleures techniques et qui ne créent pas d'obstacles au commerce, et en adoptant des mesures d'incitation par les prix et des mesures dissuasives.

13. Les gouvernements et les organisations non étatiques devraient faire connaître les notions de développement durable et de consommation durable et les intégrer dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire.

14. Le Groupe se félicite de la tenue en 2012, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), de débats réunissant toutes les parties prenantes sur les dimensions éthiques du développement durable, qui seront fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les instruments pertinents, y compris la Charte de la Terre, afin d'aider les gouvernements à mettre le cap sur le développement durable.

15. Les gouvernements et les organisations internationales devraient s'attacher à lancer une nouvelle révolution verte en ce XXI^e siècle, qui viserait au minimum à doubler la productivité, réduirait de façon draconienne l'utilisation des ressources et éviterait un nouveau recul de la biodiversité, de nouvelles pertes de terres arables et le gaspillage et la pollution de l'eau, y compris en augmentant les investissements dans la recherche-développement agricole afin de transposer rapidement les avancées de la recherche sur le terrain. Les gouvernements devraient charger la FAO de lancer et de coordonner cette action, en concertation avec les partenaires et les parties prenantes clefs, sachant qu'elle est l'organisation qui a pour mandat de réduire le déficit alimentaire dans le monde.

16. Les gouvernements devraient s'attacher à dégager un consensus sur des principes mondiaux concernant la viabilité et l'éthique des investissements relatifs à la terre et à l'eau, et continuer à promouvoir les principes de l'investissement agricole responsable, l'accent étant mis sur la protection des droits et des moyens de subsistance des pauvres, qui sont tributaires de ces ressources de base, et sur la protection de l'écovabilité.

17. Les gouvernements devraient se doter de programmes de gestion intégrée de l'eau et élargir la portée de ceux qui existent déjà, en gardant à l'esprit que l'eau remplit plusieurs fonctions, qu'il s'agisse de la boisson, de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie ou de l'énergie.

18. Les gouvernements devraient s'engager à établir des programmes régionaux de gestion des océans et du littoral dans les principaux écosystèmes marins. Cette action prendrait notamment les formes suivantes :

a) Renforcement de la coopération entre les différentes parties prenantes dans le domaine de la gestion des océans et du littoral;

b) Planification de l'aménagement des zones marines et du littoral par les pays des régions concernées, compte tenu des besoins, des écosystèmes et des utilisateurs de ces régions, l'établissement et la mise en œuvre de ces plans d'aménagement reposant sur des mécanismes de financement solides;

c) Renforcement des capacités des gestionnaires des zones marines, des décideurs et des scientifiques dans les pays en développement, notamment dans les petits États insulaires en développement et dans les autres pays côtiers;

d) Renforcement des systèmes de suivi et de surveillance.

19. Les organisations régionales de gestion des pêches devraient, là où elles existent, s'employer à faire cadrer leurs politiques et pratiques avec les programmes régionaux de gestion des océans et appuyer ceux-ci. Les organisations régionales de

gestion des pêches, les gouvernements et les gestionnaires des zones marines devraient mettre l'accent sur une stratégie de gestion des pêches axée sur les écosystèmes afin de renforcer les bienfaits économiques et environnementaux.

20. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de garantir à tous un accès à des formes d'énergie durable à un prix abordable d'ici à 2030 et de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale. Les gouvernements et les organisations internationales devraient promouvoir des techniques axées sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en stimulant la recherche-développement et en investissant dans ces techniques et énergies.

21. Les gouvernements devraient coopérer avec les parties prenantes afin de permettre aux populations, notamment celles qui vivent dans des régions reculées, d'accéder aux moyens techniques, en particulier aux moyens de télécommunication universels et aux réseaux à large bande d'ici à 2025.

22. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient être encouragés à intensifier leur coopération à l'échelon international afin de mettre l'innovation et la technique au service du développement durable, en renforçant les capacités techniques des pays en développement et en tirant pleinement parti des technologies ne portant pas atteinte au climat dans le cadre des mesures prises pour faire face aux changements climatiques mondiaux et développer l'économie verte. Les accords qui se sont dégagés à Cancún et à Durban au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont un pas dans la bonne direction.

23. Les pays devraient veiller à ce que tous les citoyens bénéficient de filets de protection de base grâce à des mesures prises à l'échelon national et à la mobilisation de capacités et de moyens financiers et techniques.

24. Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques leur permettant de faire face aux conséquences économiques et sociales de la transition et d'améliorer la résilience, en particulier dans le cadre de programmes et de politiques de protection sociale ciblés et du renforcement des capacités d'aide humanitaire, l'idée étant de pouvoir faire face à l'augmentation des contraintes s'exerçant sur l'environnement et des risques de crise, selon les besoins.

25. Les gouvernements et les organisations internationales devraient intensifier leurs efforts en vue de produire des évaluations de l'exposition et de la vulnérabilité des régions et élaborer des stratégies fondées sur le principe de précaution qui soient pleinement axées sur les besoins des populations et aient pour objet d'éviter les effets néfastes sur les systèmes sociaux et sur l'environnement, la priorité devant être accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique, des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

26. Les gouvernements et les organisations internationales devraient augmenter la part des ressources consacrées aux mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et intégrer la planification de la résilience dans leurs budgets et stratégies en faveur du développement.

Recommandations visant à assurer une économie viable

27. Les gouvernements devraient fixer des signaux de prix qui privilégient la viabilité afin d'orienter les décisions des ménages, des entreprises et du secteur public en matière de consommation et d'investissement. Ils pourraient, en particulier :

a) Créer, d'ici à 2020, des instruments de tarification des ressources naturelles et des effets externes, notamment la tarification du carbone, grâce à des mécanismes tels que des systèmes d'imposition, de réglementation ou d'échange de droits d'émission;

b) Veiller à ce que, au stade de la formulation des orientations, il soit tenu compte des avantages que présente l'intégration des femmes, des jeunes et des pauvres, notamment leur participation pleine et entière et leur contribution à l'économie, et que soient quantifiés les coûts économiques, sociaux et environnementaux;

c) Réformer au niveau national les systèmes fiscaux et les systèmes de crédit pour encourager les pratiques contribuant à la viabilité à long terme, tout en décourageant les comportements incompatibles avec le développement durable;

d) Élaborer des dispositifs nationaux et internationaux de paiement des services écosystémiques, et élargir ceux qui existent déjà, dans des domaines tels que l'utilisation de l'eau, l'agriculture, la pêche et la sylviculture;

e) Remédier au problème des signaux de prix qui faussent les décisions des ménages, des entreprises et du secteur public en matière de consommation et d'investissement et nuisent à la viabilité. Les gouvernements devraient s'employer à faire preuve de transparence en divulguant toutes les subventions qu'ils octroient et déterminer, en vue de les éliminer, celles qui causent le plus grand tort aux ressources naturelles, environnementales et sociales;

f) Éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles et réduire les autres subventions qui ont des effets pervers ou faussent le commerce, d'ici à 2020. La réduction des subventions doit se faire de façon à protéger les pauvres et à faciliter la transition pour les groupes touchés lorsqu'il s'agit de produits ou de services essentiels.

28. Les gouvernements, d'autres institutions publiques, telles que les universités, et les organisations internationales devraient établir des critères de développement durable en ce qui concerne leurs achats, l'objectif étant de parvenir, au cours des 10 prochaines années, à des systèmes d'achat écologiquement rationnels et financièrement intéressants; ils devraient publier chaque année, à compter de 2015, des rapports publics sur les progrès accomplis dans ce sens.

29. Les gouvernements devraient élaborer des normes de production et d'extraction des ressources afin de favoriser la transition vers une économie mondiale écologiquement rationnelle. Ils devraient encourager par ailleurs la plupart des entreprises à adopter volontairement des pratiques viables à long terme qui soient conformes aux principes découlant des accords, conventions et autres instruments internationaux.

30. Les gouvernements devraient promouvoir et encourager, grâce à des mesures d'incitation, l'adoption par les entreprises de critères de développement durable à

long terme pour leurs activités d'investissements et leurs opérations commerciales, y compris financières. Les groupes patronaux devraient coopérer avec les gouvernements et les institutions internationales à l'élaboration d'un cadre pour l'établissement de rapports sur le développement durable et il faudrait envisager de rendre obligatoire la présentation de tels rapports par les entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions de dollars.

31. Les entreprises devraient chercher à conformer leurs pratiques commerciales à des principes universels en matière de droits de l'homme, d'emploi, de viabilité écologique et de lutte contre la corruption, tels que ceux définis dans le Pacte mondial.

32. Étant donné l'importance que revêtent les grands groupements de capitaux privés et souverains pour permettre le passage à un développement durable, nous demandons aux entités ci-après d'envisager un éventail de mesures pour appliquer des critères de développement durable. Nous demandons notamment :

a) Aux conseils d'administration des fonds souverains et des fonds de pension publics nationaux et internationaux, ainsi que d'autres grandes institutions financières, de tenir compte de tels critères dans leurs décisions en matière d'investissement;

b) Aux gouvernements ou aux instances de réglementation boursière d'adopter des réglementations ou de réviser celles en place afin d'en encourager l'application;

c) Aux marchés boursiers d'en faciliter l'application dans l'analyse des entreprises et de leurs rapports de mise en œuvre;

d) Aux gouvernements de proposer des mesures d'incitation et de créer un environnement porteur en amenant les conseils d'administration à y prêter attention (obligation fiduciaire);

e) Aux gouvernements et aux agences de notation de les intégrer dans leurs évaluations des risques respectives.

33. Les gouvernements, les institutions internationales et les banques internationales de développement devraient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable et évaluer et surveiller convenablement les conséquences de leurs politiques dans les sphères sociale et environnementale. Les banques multilatérales et régionales de développement et les institutions de crédit à l'exportation devraient appliquer des critères de développement durable lorsqu'elles évaluent le risque pays.

34. Les gouvernements et les entreprises devraient nouer des partenariats stratégiques entre eux et les collectivités locales pour la réalisation d'investissements propices au développement durable.

35. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les grandes entreprises devraient collaborer pour proposer des mesures incitant à accroître les investissements dans des technologies, innovations et infrastructures viables à long terme, notamment grâce à l'adoption de politiques et objectifs propres à réduire les incertitudes aux yeux des investisseurs, à la promotion de réseaux public-privé qui contribuent au financement de la recherche-développement, à l'élaboration de

programmes de garantie des risques et à la fourniture de capital-risque et de capitaux de démarrage.

36. Les gouvernements devraient mettre à profit les investissements publics pour créer des cadres porteurs propres à encourager de nombreux financements additionnels du secteur privé, par exemple grâce à la fourniture d'infrastructures, au partage des risques, au financement du déficit commercial prévisionnel ou à des engagements préalables d'achat.

37. Les gouvernements devraient s'employer à encourager les investissements dans le développement durable en orientant les calculs des investisseurs au sujet de l'avenir, en particulier par une utilisation accrue des mécanismes de partage des risques et le renforcement de la certitude en ce qui concerne les politiques et l'environnement réglementaire à long terme. Au nombre des mesures qui pourraient être prises dans ce sens, on peut citer notamment l'adoption de cibles pour la production d'énergie renouvelable ou les économies d'énergie, la réduction des déchets, la conservation de l'eau, l'accès aux marchés du carbone par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, ou des perspectives durables de financement public.

38. Les gouvernements et le secteur financier devraient nouer des partenariats novateurs pour renforcer les capacités et accroître l'accès aux capitaux, en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises et de leur donner les moyens de participer à la nouvelle économie du développement durable.

39. Pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable, il faudrait mettre au point d'ici à 2014 un indice ou un ensemble d'indicateurs de développement durable. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer un groupe de travail technique dont feraient partie les acteurs concernés.

Recommandations visant à renforcer la gouvernance institutionnelle

40. Pour assurer la base du développement durable, les gouvernements devraient garantir le respect de la légalité, la bonne gouvernance, le droit d'accès des citoyens à l'information officielle, la participation du public à la prise de décisions et l'égalité d'accès à la justice.

41. Les gouvernements devraient donner aux jeunes les moyens de participer à la prise de décisions aux niveaux local, national et international et d'influer sur ces décisions. En outre, il faudrait veiller à ce que, dans le cadre des consultations et des dialogues, les voix des réseaux non traditionnels et des communautés de jeunes, tels que les forums sur Internet et les blogues d'opinion, puissent être entendues.

42. Les gouvernements devraient adopter, pour les questions relatives au développement durable, une démarche engageant l'ensemble du gouvernement, sous la direction du chef de l'État ou du gouvernement, et intégrant tous les ministères compétents de manière à aborder ces questions dans une optique intersectorielle.

43. Les gouvernements et les parlements devraient tenir compte du développement durable dans leurs stratégies, leur législation et, en particulier, leurs processus d'élaboration et d'examen du budget. À cette fin, ils devraient tenir compte des dimensions économique, sociale et environnementale de questions telles que l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la réduction des inégalités, les modes de consommation et de production non viables, l'énergie, les changements

climatiques, la diversité biologique et la croissance respectueuse de l'environnement. Ils devraient étudier les moyens d'intégrer les considérations spécifiques de la viabilité dans le contrôle de l'exécution du budget, rendre compte publiquement des activités menées à ce sujet et donner à leurs citoyens l'accès aux budgets.

44. Il faudrait prendre des mesures pour renforcer la relation entre les responsables politiques et la communauté scientifique de manière à faciliter la prise de décisions éclairées sur les questions relatives au développement durable. Des représentants des milieux scientifiques pourraient faire partie, en qualité de membres ou de conseillers, des organes nationaux ou locaux qui s'occupent des questions relatives au développement durable.

45. Le Groupe de haut niveau sait que tous les pays du monde aspirent au développement durable et est conscient de la diversité de la situation de chacun de ces pays ainsi que des problèmes sociaux, économiques et environnementaux avec lesquels ils sont aux prises. Il demande que soit mis en place un mécanisme pour étudier la notion fondamentale d'équité en matière de développement durable et l'application de ce principe, les résultats devant alimenter les débats de la Conférence Rio +20 et inspirer la suite qui y sera donnée.

46. Les donateurs bilatéraux, les institutions internationales et les banques de développement devraient redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable de manière globale et ils devraient régulièrement surveiller l'incidence de leurs politiques de développement durable et en rendre compte.

47. Les politiques de développement durable au niveau international étant fragmentées et le volet environnement en particulier étant faible, il faudrait renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

48. Les gouvernements devraient s'entendre pour fixer un ensemble d'objectifs universels fondamentaux en matière de développement durable, qui porteraient sur les trois dimensions du développement durable et les liens qui existent entre elles. Ces objectifs devraient galvaniser l'action individuelle et collective et compléter les objectifs du Millénaire pour le développement tout en laissant de la marge pour un cadre applicable après 2015. Le Secrétaire général devrait mettre en place un mécanisme d'experts pour élaborer et affiner ces objectifs avant qu'ils ne soient adoptés par les États Membres.

49. Le Groupe entérine l'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous, qui devrait être mise en œuvre sans retard.

50. Le Secrétaire général devrait piloter une action commune avec les chefs des organisations internationales compétentes, y compris des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées, en vue d'établir un rapport périodique sur les perspectives de développement durable à l'échelle mondiale, dans lequel seraient regroupées et analysées d'une manière intégrée les informations et évaluations actuellement dispersées entre de nombreuses institutions.

51. Les gouvernements et les milieux scientifiques devraient prendre des dispositions pratiques, notamment par le lancement d'une grande initiative scientifique mondiale, pour renforcer les liens entre les décideurs politiques et la communauté scientifique. Ils devraient notamment établir périodiquement des

évaluations et des synthèses sur l'état de la science en ce qui concerne des notions telles que « limites planétaires », « points de basculement » et « seuils environnementaux » dans le contexte du développement durable. Cela compléterait d'autres travaux scientifiques sur le développement durable, notamment ses aspects économiques et sociaux, de manière à améliorer les données et les connaissances relatives aux facteurs socioéconomiques tels que l'inégalité. En outre, le Secrétaire général devrait envisager de nommer un conseiller scientifique principal ou de créer un comité consultatif scientifique dont les membres, grâce à la diversité de leurs connaissances et de leur expérience, lui donneraient des avis, ainsi qu'aux organes de l'ONU.

52. Les gouvernements devraient envisager de créer un conseil mondial du développement durable, qui se réunirait régulièrement tout au long de l'année pour améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable, se pencher sur les nouveaux problèmes et examiner les progrès accomplis en matière de viabilité. Ce conseil pourrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacerait la Commission du développement durable. Il devrait être constitué sur une large base géographique et politique et coopérer étroitement avec les institutions internationales compétentes, dont les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, et les acteurs non étatiques de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques.

53. Ce conseil mettrait en place un mécanisme d'évaluation critique mutuelle qui encouragerait les États, dans un esprit constructif, à expliquer leurs politiques, échanger leurs données d'expérience et les enseignements tirés de l'expérience, et honorer leurs engagements.

54. Les gouvernements devraient utiliser les institutions existantes d'une façon plus dynamique, notamment en profitant de la période entre la tenue en 2012 de la Conférence Rio +20 et 2015 pour procéder à des examens et expérimentations systématiques visant à intégrer des solutions éprouvées dans tout cadre de développement ou toute réforme institutionnelle applicable après 2015.

55. Le Secrétaire général devrait accélérer l'élaboration d'une stratégie de développement durable pour le système des Nations Unies afin de contribuer à assurer la cohérence, à mieux définir les responsabilités entre les organismes des Nations Unies, à réduire les chevauchements et le double emploi, et à améliorer l'application du principe de responsabilité s'agissant de la mise en œuvre. Tous les organes et conseils d'administration des Nations Unies devraient examiner la stratégie et s'employer à dégager une unité de vue parmi les pays, qui serait commune à tous les conseils et mécanismes.

56. Le Secrétaire général devrait tirer pleinement parti de l'Organisation des Nations Unies en tant que forum mondial et organiser périodiquement des échanges de haut niveau sur le développement durable lorsque les dirigeants sont présents à chaque nouvelle session de l'Assemblée générale. Ces rencontres, qui réuniraient les chefs d'État et de gouvernement, les chefs des institutions internationales et les représentants de la société civile et du secteur privé, devraient être l'occasion d'établir la liste des priorités et de se pencher sur les nouveaux problèmes.

Annexe II

Membres du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale*

Coprésidents

Tarja Halonen	Présidente de la Finlande
Jacob Zuma	Président de l'Afrique du Sud

Autres membres (par ordre alphabétique)^a

Cheikh Abdallah Bin Zayed Al Nahyan	Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis
Hajiya Amina Az-Zubair	Ancienne Assistante spéciale principale et Conseillère du Président du Nigéria sur les objectifs du Millénaire pour le développement
Ali Babacan	Vice-Premier Ministre de la Turquie
James Laurence Balsillie	Président du Conseil d'administration du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (Canada) et ancien Coprésident-Directeur général de Research in Motion
Alexander Bedritsky	Conseiller du Président de la Fédération de Russie, Envoyé spécial pour le climat et Président d'honneur de l'Organisation météorologique mondiale
Gro Harlem Brundtland	Ancienne Premier Ministre de la Norvège, ancienne Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé et Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement
Micheline Calmy-Rey	Ancienne Présidente et ancienne Ministre des affaires étrangères de la Suisse
Julia Carabias Lillo	Environnementaliste et ancienne Secrétaire d'État à l'environnement du Mexique
Gunilla Carlsson	Ministre de la coopération pour le développement international de Suède
Luisa Dias Diogo	Députée et ancienne Premier Ministre du Mozambique
Han Seung-soo	Président du Conseil d'administration du Global Green Growth Institute et ancien Premier Ministre de la République de Corée

* Les titres des membres du Groupe étaient corrects au moment de l'établissement du rapport. Les membres du Groupe ont participé aux travaux en qualité d'experts et n'ont pas perçu de rémunération. La plupart des membres du Groupe ont assumé leurs propres frais de voyage.

^a Le sixième Premier Ministre de la Barbade, M. David Thompson, a siégé au sein du Groupe jusqu'à son décès survenu le 23 octobre 2010.

Yukio Hatoyama	Député et ancien Premier Ministre du Japon
Connie Hedegaard	Commissaire européenne à l'action pour le climat, ancienne Ministre de l'environnement et ancienne Ministre du climat et de l'énergie du Danemark
Cristina Narbona Ruiz	Députée, ancienne Représentante permanente auprès de l'OCDE et ancienne Ministre de l'environnement de l'Espagne
Jairam Ramesh	Ministre du développement rural de l'Inde
Susan E. Rice	Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président des États-Unis
Kevin Rudd	Ministre des affaires étrangères et ancien Premier Ministre de l'Australie
Freundel Stuart	Premier Ministre de la Barbade
Izabella Mônica Vieira Teixeira	Ministre de l'environnement du Brésil
Zheng Guoguang	Directeur de l'Administration météorologique de la Chine
Es qualités	
Janos Pasztor	Secrétaire exécutif du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale

Annexe III

Mandat*

Historique

1. L'intensification des crises et des perturbations constatée ces dernières années est symptomatique de la dégradation de l'environnement naturel, dégradation dont les changements climatiques sont une des principales manifestations. Nous atteignons actuellement et, de plus en plus souvent, outrepassons les limites planétaires. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs sociaux et économiques sont freinés par l'incapacité à s'entendre sur une action décisive et coordonnée dans le cadre d'instances nationales et multilatérales. Cette impuissance démontre la faiblesse de nos structures de gouvernance et le caractère obsolète de nos modèles de développement ainsi que les lacunes de notre démarche actuelle, qui consiste encore à traiter séparément différents symptômes du problème au lieu de s'attaquer à leurs causes et à leurs liens d'interdépendance.

2. Sur la base des points de vue exprimés au Sommet sur les changements climatiques qui s'est tenu le 22 septembre 2009 et à la lumière des conclusions contenues dans le rapport de la Commission sur le changement climatique et le développement intitulé « Closing the Gaps », le Secrétaire général a décidé de charger un Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale d'examiner ces questions.

Portée

3. Le Groupe a pour principale mission de réfléchir à une nouvelle façon d'envisager la croissance et la prospérité durables et de l'exprimer en définissant les mécanismes pour y parvenir. Ses travaux porteront sur trois grands axes :

3.1. Définition d'un nouveau modèle de développement :

- Comment parvenir à une économie verte à faible consommation de carbone;
- Comment bâtir des économies résilientes, en particulier pour les plus vulnérables;
- Comment réduire la pauvreté;
- Comment passer à des modes de consommation et de production durables;
- Comment favoriser le développement dans un monde sobre en carbone.

3.2. Établissement de mécanismes permettant de mettre en pratique un nouveau modèle de développement, y compris les modifications à apporter, le cas échéant, à l'architecture institutionnelle et aux modalités de financement au niveau mondial et des pays.

3.3. Collecte, compilation, analyse et diffusion, en toute transparence, des données et informations pertinentes par les entités publiques et privées en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés.

* Le Groupe a reçu son mandat du Secrétaire général, Ban Ki-moon, lors de sa création en août 2010.

4. Le Groupe se concentrera tout particulièrement sur les changements climatiques en ce qu'ils constituent un obstacle au développement durable et en examinera les trois piliers (économique, social et environnemental). Il entamera donc sa recherche d'une nouvelle conception de la croissance et de la prospérité durables par une évaluation des stratégies de lutte contre les changements climatiques. Ce premier exemple de gestion d'un problème mondial lui servira ensuite de tremplin pour aborder d'autres domaines, tels que la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et la réduction de la pauvreté.

Organisation des travaux

Le Groupe

5. Le Secrétaire général nommera les membres du Groupe (y compris les coprésidents), qui siégeront en qualité d'experts et lui donneront des avis. Le Groupe sera formé d'actuels et d'anciens ministres et chefs d'État ainsi que de personnalités ayant apporté une contribution exceptionnelle au règlement des questions à l'étude. Sa composition tiendra compte des compétences et des exigences liées à la répartition géographique et politique et à l'équilibre entre les sexes.

Le secrétariat

6. Un secrétariat sera chargé d'appuyer le Groupe. Le Secrétaire général en nommera le chef, qui dépendra directement de lui tout en travaillant en étroite collaboration avec les coprésidents et les membres du Groupe. Le Groupe et son secrétariat mèneront de larges consultations avec des gouvernements, des mécanismes intergouvernementaux, des organismes des Nations Unies et des particuliers, organisations et réseaux issus de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé en vue de recueillir des informations et des idées utiles aux travaux du Groupe. Dans la mesure du possible, ce dernier mènera ses travaux de consultation et de partage des connaissances au moyen des mécanismes et autres moyens existants, mais il lui sera loisible d'organiser ses propres évènements et activités s'il l'estime nécessaire.

Calendrier

7. Le Groupe achèvera ses travaux et publiera son rapport en décembre 2011. Il se réunira trois fois. Ses membres pourront également se consulter par voie électronique en tant que de besoin. S'il y a lieu, il créera des groupes de travail dirigés par un ou deux de ses membres et chargés de préparer une contribution thématique.

8. Un secrétariat de taille réduite restera opérationnel pendant les six premiers mois de 2012, à des fins d'information. Dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, chacun des membres du Groupe pourra mener des activités d'information avec l'appui du secrétariat. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro en 2012 et ses préparatifs représenteront une occasion privilégiée de promouvoir la réalisation des objectifs du Groupe.

Produits

9. Le Groupe publiera son analyse et ses recommandations dans son rapport final. Dans le cadre de sa mission, il veillera à encourager le débat afin d'alimenter ses travaux. Pendant toute la durée de son mandat et pour faciliter ses délibérations, il pourra établir des documents de travail et des notes d'orientation et les publier au fur et à mesure.

10. Compte tenu de l'attention particulière qu'il prêtera aux changements climatiques, le Groupe cherchera à rédiger ses notes d'orientation en tenant compte au mieux des négociations sur ce sujet ainsi que de son propre calendrier.

Annexe IV**Sherpas et conseillers***Pour Tarja Halonen*

Sherpa : Hannu Kyröläinen

Conseillers : Ann-Marie Nyroos, Pekka Shemeikka

Pour Jacob Zuma

Sherpa : Lindiwe Zulu

Conseillers : Judy Beaumont, Thembani Mabandla

Pour cheik Abdallah Bin Zayed Al Nahyan

Sherpa : Sultan Al Jaber

Conseillers : Omar H. Shehadeh, Mohamed Abushabab, Aimee Elise Barnes

Pour Hajjya Amina Az-Zubair

Sherpa : Adamu Emozozo

Pour Ali Babacan

Sherpa : Kemal Madenoğlu

Conseillers : Sema Bayazit, Sitki Ersin Esen

Pour James Laurence Balsillie

Sherpa : David Runnalls

Conseillers : Paul Jenkins, Jordan B. Peterson, Simon Zadek

Pour Alexander Bedritsky

Sherpa : Dinara Gershinkova

Pour Gro Harlem Brundtland

Sherpa : Marianne Loe

Pour Micheline Calmy-Rey

Sherpas : Peter Maurer, François Voeffray, Paul Seger

Conseillers : Thomas Heimgartner, Lorenz Kurtz

Pour Julia Carabias Lillo

Sherpas : Roberto Cabral, Germán González-Dávila

Pour Gunilla Carlsson

Sherpa : Torgny Holmgren

Conseillers : Ann Uustalu, Tove Skagerwall

Pour Luisa Dias Diogo

Sherpa : Fortunato Albrinho

Conseillers : Rogério Wamusse, Celmira da Silva, Egidio Domingo Fumo

Pour Han Seung-soo

Sherpa : Tae Yong Jung

Conseillers : Jihwan Park, Jin Young Kim

Pour Yukio Hatoyama

Sherpas : Kenji Hiramatsu, Shinsuke Sugiyama

Conseillers : Akiko Suzuki, Takuma Kajita, Naoko Ueda, Kohei Nakamura, Osamu Yamazaki

Pour Connie Hedegaard

Sherpa : Michael Starbaek Christensen
Conseiller : Christian Friis Bach

Pour Cristina Narbona Ruiz

Sherpa : Eduardo Orteu
Conseiller : Javier Cachón

Pour Jairam Ramesh

Sherpa : Varad Pande

Pour Susan E. Rice

Sherpas : Elizabeth Cousens, Jonathan Pershing
Conseillers : Lynne Gadkowski, Corinne Graff, Hillary Schrenell

Pour Kevin Rudd

Sherpa : Howard Bamsey
Conseillers : Benjamin Craig, Katy Lin

Pour Freundel Stuart

Sherpa : Selwin Hart
Conseillers : Keith Franklin, Travis Sinckler

Pour Izabella Mônica Vieira Teixeira

Sherpa : André Corrêa do Lago
Conseillers : Fernando Antônio Lyrio Silva, Fernando Coimbra, Claudia de Borba Maciel, Fernando de Azevedo Silva Perdigão

Pour Zheng Guo Guang

Sherpa : Luo Yong
Conseillers : Zhou Botao, Hu Ting

Annexe V**Secrétariat****Personnel**

Janos Pasztor (Secrétaire exécutif)

Georgios Kostakos (Secrétaire exécutif adjoint par intérim)

Christine Alfsen-Norodom

Julie-Ann Brown

Lee Cando

Maria Dada

Tanya Hogan

Clare Kane

Katell Le Goulven

Florian Lux

Tracy Raczek

Cynthia Scharf

Frank Schroeder

Celine Varin

Jin Zhang

(Détachements et affectations de courte durée)

Salvano Briceño, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Annika Savill, Fonds des Nations Unies pour la démocratie

Jana Simonova, Fonds des Nations Unies pour la population

Youba Sokona, Commission économique pour l'Afrique

Consultants

John Drexhage

Alex Evans

Alex Kirby

Julie Larsen

Paul Raskin

Amy Ward

Annexe VI

Dates des réunions et des consultations et manifestations connexes

Réunions du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale

- 1^{re} réunion : 19 septembre 2010, New York
- 2^e réunion : 24 et 25 février 2011, Le Cap
- 3^e réunion : 16 et 17 mai 2011, Helsinki
- 4^e réunion : 18 et 19 septembre 2011, New York
- 5^e réunion : 13 et 14 décembre 2011, New York
- 6^e réunion : 11 et 12 janvier 2012, New York

Réunions des sherpas

- 1^{re} réunion : 20 et 21 octobre 2010, New York
- 2^e réunion : 23-26 janvier 2011, Braunwald (Suisse)
- 3^e réunion : 23 et 26 février 2011, Le Cap
- 4^e réunion : 13 et 14 avril 2011, Madrid
- 5^e réunion : 15 et 18 mai 2011, Helsinki
- 6^e réunion : 31 août et 1^{er} septembre 2011, Beijing
- 7^e réunion : 17 et 20 septembre 2011, New York
- 8^e réunion : 23 et 24 octobre 2011, New York
- 9^e réunion : 18-20 novembre 2011, Bonn
- 10^e réunion : 12 et 15 décembre 2011, New York
- 11^e réunion : 10, 13 et 14 janvier 2012, New York

Consultations et manifestations connexes

- Réunion d'experts sur la croissance verte, organisée par le Global Green Growth Institute : 14 et 15 janvier 2011, Séoul
- Consultation entre les membres du Groupe et les chefs d'organismes des Nations Unies : 27 janvier 2011, Davos (Suisse)
- Dialogue informel de haut niveau entre le Groupe et les États Membres, organisé par le Président de l'Assemblée générale : 16 mars 2011, New York
- Réunion entre les membres du Groupe et les chefs d'organismes des Nations Unies : 16 mars 2011, New York
- Réunion entre les sherpas du Groupe et la Confédération syndicale internationale : 12 avril 2011, Madrid

- Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : consultation entre le Groupe et les pays les moins avancés sur la croissance verte : 10 mai 2011, Istanbul
- Présence de membres du Groupe au colloque de lauréats du prix Nobel : 18 mai 2011, Stockholm
- Réunion des experts régionaux sur la viabilité mondiale en Asie : 30 août 2011, Beijing
- Déjeuner du Groupe avec des représentants de la société civile : 18 septembre 2011, New York
- Déjeuner du Groupe avec des représentants du secteur privé : 19 septembre 2011, New York
- Dialogue de haut niveau entre le Groupe et les États Membres, organisé par le Président de l'Assemblée générale : 20 octobre 2011, New York

Remerciements

Les membres du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la viabilité mondiale expriment leur profonde reconnaissance aux gouvernements, aux organisations, aux institutions, aux entités des Nations Unies et aux personnes qui leur ont donné des avis et des idées précieux et leur ont apporté leur soutien pendant toute la durée des travaux du Groupe.

Le Groupe exprime sa sincère gratitude aux gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, des Émirats arabes unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'à la Commission européenne pour leurs contributions financières.

Le Groupe exprime sa reconnaissance au Global Green Growth Institute et aux gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Espagne, de la Finlande, de la Suisse et de la Turquie pour leurs contributions en nature. Il remercie le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et Open Text qui ont fourni la plateforme utilisée pour les communications internes du Groupe.

Le Groupe remercie également les entités suivantes, qui ont mis leurs experts à sa disposition et fourni un appui substantiel à ses travaux :

a) Entité des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international pour le développement agricole, Organisation internationale du Travail, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Pacte mondial, Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme alimentaire mondial et Banque mondiale;

b) Autres organisations et instituts de recherche : Centre pour la recherche forestière internationale, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Université de Columbia, Commission de l'agriculture durable et des changements climatiques, Institut danois d'études internationales, Fondation Gates, Global Green Growth Institute, Global Carbon Project, Conseil international pour la science, Agence internationale de l'énergie, Institut international du développement durable, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Confédération syndicale internationale, Union internationale pour la conservation de la nature, Organisation de coopération et de développement économiques, Stockholm Resilience Centre, Tellus Institute, Université Tsinghua, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Forum économique mondial et Université de Yale.

Le Groupe souhaite également remercier les organisations de la société civile qui lui ont fait part de leurs idées et points de vue au cours d'une série de consultations coordonnées par le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales. La liste complète des contributeurs de la société civile peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : www.un-ngls.org/gsp. En outre, le Groupe a collaboré avec de hauts responsables des organisations suivantes : CIVICUS (Alliance mondiale pour la participation des citoyens), ETC Group, Global Campaign for Climate Action, Commission Huairou, Oxfam International, Stakeholder Forum, SustainUS et World Resources Institute.

Le Groupe a également bénéficié des avis et contributions de nombreux experts, dont : Paul Abberley, Susan Alzner, Per Pinstrup-Andersen, Margaret Arnold, Agnes Babugura, Tariq Banuri, Manish Bapna, Amber Barth, Jose Maria Batanero, Zachary Bleicher, Borge Brende, Gordon Brown, Jonathan Chan, John Christensen, Ian Christoplos, Sara Cook et son équipe, Angela Cropper, Fulvio Conti, Olivier de Schutter, Shobhakar Dhakal, Ani DiFranco, Felix Dodds, Warren Evans, Scott Foster, Ricardo Fuentes, Owen Gaffney, Kyle Gracey, Nathalie Girouard, Francois Guerquin et son équipe, Jose Miguel Guzman, Helmut Haberk, Navid Hanif, Elliott Harris, Peter Hazlewood, Jeremy Hobbs, Charles Holliday, Ellen Houston, Jesus Abadia Ibañez, John Ingram, Maria Ivanova, Bruce Jenks, Bruce Jones, Asad Khan, Jeni Klugman, Georg Kell et son équipe, Randall Krantz, Maria Fischer Kowalski, Debra Lavoy, Julia Marton-Lefevre et son équipe, Gregory Mock, Selim Louafi, Edward Luck, Jim MacNeill, Josefina Maestu, Khalid Malik et son équipe, Karin Manente, Luis Jimenez-McInnis, Pat Mooney, Alexander Mueller, Deborah Murphy, David Nabarro et son équipe, Sunita Narain, Joaquin Nieto, Kevin Noone, Jeremy Oppenheim, Elinor Ostrom, Robert Orr, Aurelio Parisotto, Jan Peterson, Marina Ploutakhina, Andrew Revkin, Kelly Rigg, Johan Rockström, Richard Rosen, Anabella Rosemberg, Daniel Schensul, Nikhil Seth, Rita Sharma, Daniel Shepard, Surendra Shrestha, Christine Eibs Singer, Mark Stafford Smith, David Steven, Ingrid Srinath, Minoru Takada, John Talberth, Simon Upton, Jason Varmazis et son équipe, Tom Weiss, Annie Wu, Sven Wunder, Simon Zadek, et Sha Zukang et son équipe.

Enfin, les membres du Groupe souhaitent saluer le dévouement et la rigueur dont leurs sherpas et leurs conseillers ont fait preuve tout au long de l'élaboration du rapport. Le Groupe exprime également sa gratitude à son secrétariat, dirigé par Janos Pasztor, pour son appui administratif et technique, ainsi que pour son dévouement.

Toutes ces contributions et l'appui reçu ont été vivement appréciés et appellent un témoignage de sincère gratitude.